



Rapport

du

Département de l'éducation
et de la famille

Exercice 2015

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE

2015 EN BREF

Durant l'année 2015, le Département de l'éducation et de la famille (DEF) n'a pas connu de changement majeur dans son organisation structurelle. Celle-ci repose toujours sur trois services pilotés par des chefs de services et des adjoints; d'un point de vue intercantonal, il s'agit de la HEP BEJUNE et de la HE-Arc. Le secrétariat général assure quant à lui sa fonction d'état-major au service de la cheffe de Département, tout en chapeautant l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), la CCRE et le CAPPEs.

Dans le travail courant, le suivi de la feuille de route du département, l'établissement du programme de redressement des finances et l'élaboration du budget 2016 ont fait office de fil rouge de l'année 2015.

Sur le plan des projets, de nombreuses forces de travail ont été mobilisées au niveau du Secrétariat général, des services et des établissements du secondaire II pour le pilotage ou l'accompagnement des projets du programme des réformes de l'État : centralisation des achats, de l'entretien des bâtiments, de l'acquisition des véhicules, réforme de la politique salariale, gestion des enseignants, gouvernance des partenariats, refonte de la structure budgétaire, réflexion sur le rôle et les missions des secrétariats généraux, mise en place de conduite NE et réflexion concernant la structure organisationnelle de l'État.

Du côté des dossiers présentés au Grand Conseil en 2015, le dossier phare est assurément le rapport modifiant la loi sur l'accueil des enfants, dénommé loi sur l'accueil des enfants numéro 2 (LAE2). Par 108 voix contre 4, le Grand Conseil a adopté ce rapport qui décline quatorze mesures visant à améliorer l'offre en place d'accueil extrafamilial avec une planification pour les années 2015 à 2020. L'acceptation de la LAE2 permet à notre canton de rester en tête des cantons suisses en matière de taux de couverture en s'appuyant sur le subtil et efficace dispositif public-privé mis en place dans le cadre de la LAE1.

Dans le domaine des Écoles supérieures (ES), l'année 2015 a été marquée par l'adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des Écoles supérieures (AES). L'AES est un accord de financement entre les cantons qui régit les contributions qu'un canton doit verser aux cantons sièges des ES que fréquentent ses ressortissants. L'AES vise à améliorer la libre circulation des étudiants voulue par la Confédération et à permettre une égalité d'accès aux offres de formation à l'extérieur du canton. En plus de l'adhésion à l'AES, acceptée par 110 voix sans opposition, le Grand Conseil a validé le renforcement du positionnement des filières de formation neuchâteloises actuelles tout en souhaitant une évolution dans le sens de la construction d'un espace de formation BEJUNE, d'une dualisation accrue et d'une rationalisation de la four-niture des prestations.

En ce qui concerne le domaine des Hautes écoles et de la recherche, un rapport d'information présentant le système de financement du Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique (CSEM) pour la période quadriennale 2015-2019 a été présenté au Grand Conseil. Convaincu que le CSEM doit être durablement soutenu afin de permettre à notre canton de se positionner comme pôle national et international de la microtechnique et ainsi de contribuer à son existence au sein du parc national d'innovation, le Grand Conseil a pris acte de ce rapport avec satisfaction. A noter que par souci de simplification et de cohérence, le financement pérenne est désormais assuré par le service de l'économie du département de l'économie et de l'action sociale.

Du côté de la formation professionnelle, les efforts ont été intensifiés afin d'augmenter les places d'apprentissages en mode duales. Un rapport portant révision de la loi sur les fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels et un décret instituant des aides à la création de nouvelles places d'apprentissage en mode duale dans les domaines techniques a été soumis et adopté par le Grand Conseil par 99 voix contre 3, respectivement 98 voix contre 3.

Dans le domaine de l'enseignement obligatoire, l'année 2015 a été marquée par une avalanche d'interventions parlementaires et de pétitions se rapportant à l'éducation civique. Propositions qui émanent de la 1^{ère} session du Parlement des Jeunes (PJ) initié par un projet élu lors de l'appel à

projet pour les festivités du Bicentenaire. A noter que cette tendance n'est pas propre au canton de Neuchâtel, un rapide coup d'œil intercantonal sur la documentation parlementaire relative à la politique éducationnelle montre que ce thème est une préoccupation dans tous les cantons. L'école devrait apparemment faire encore plus dans ce secteur mais avec toujours moins...Le sujet nous occupera assurément encore en 2016.

Secrétariat général

Durant l'année 2015, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major: préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi de la feuille de route, à la communication, à la gestion du calendrier, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes), participation à différents projets (réforme de l'État, politique salariale, rénovation du CPLN, programme d'assainissement des finances, épuisement professionnel/burnout, changements de rectorats HEP et UniNE, CSEM, etc...).

Suite à un heureux évènement, une secrétaire du département a été remplacée ce qui a engendré une légère surcharge de travail qui a pu être absorbé par le personnel en place, moyennant quelques heures supplémentaires et l'engagement d'une remplaçante temporaire dès le 1^{er} décembre.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), la Caisse de remplacement (CCR) et l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Il a également apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est aussi occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. De plus, il a participé aux séances et aux travaux préparatoires des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP).

Les projets développés en 2015 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

Les comptes 2015 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de recettes de 1'345'696.14 de francs. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 6'537'509.05 de francs.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Le CAPPES a vécu une année 2015 intensive, faite de changements, au niveau des ressources humaines, et de continuité au niveau de sa mission et de ses objectifs.

Monsieur Marc Thiébaud, responsable du CAPPES depuis de nombreuses années, a pris sa retraite et a remis les clés et les dossiers en cours à Madame Nicole Treyvaud, au bénéfice d'une solide expérience en matière de promotion de la santé, de prévention et d'accompagnement pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires.

La transition s'est déroulée sans heurts tant avec l'équipe qu'avec les services partenaires.

Le CAPPES a répondu de manière concrète à toutes les demandes qui lui sont parvenues en 2015 dans ses domaines de compétences habituels.

Le nombre de situations d'accompagnement sur le terrain est en augmentation, ainsi que le nombre de demandes d'accompagnement individuel en situation d'épuisement professionnel. Une enquête est en cours sur ce thème dont les objectifs sont d'une part de comprendre les fondements de cette augmentation des demandes d'accompagnement, d'autre part de pouvoir proposer des mesures concrètes qui permettent de prévenir et de diminuer ces situations difficiles.

Le CAPPES a à cœur de répondre aux demandes du terrain dans des délais raisonnables et a pour objectif d'encourager les établissements scolaires à le contacter rapidement avant que les choses ne s'aggravent, pour un conseil ou un regard externe; cela permet de prendre du recul et d'analyser une situation qui pourrait devenir problématique. Cependant, la réflexion et la prise de

recul demandent du temps et de l'énergie et le rythme des uns et des autres ne permet pas toujours de faire cette démarche.

C'est en cela un des objectifs du CAPPEs pour 2016 : continuer de répondre aux demandes et aux besoins du terrain tout en encourageant la démarche préventive et en s'adaptant au rythme des uns et des autres pour permettre un climat scolaire bienveillant, respectueux et sécurisant, première clé d'une bonne qualité de vie au travail.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

L'outil "pro-égalité" a été implémenté au sein de l'ACN durant l'été 2015. Développé par l'institut des hautes études en administrations publiques (IDHEAP), cet outil RH permet de mesurer la perception des employé-e-s en ce qui concerne l'égalité dans les rapports de travail. Cinq services de l'administration ont été sélectionnés en collaboration avec le SRHE et les secrétaires généraux, soit un par département.

Comme chaque année, la coordination de la lutte contre la violence conjugale a occupé une bonne place dans les activités de l'OPFE. Cette année, la journée du réseau a été organisée en collaboration avec le service de la santé publique et avec le soutien de la Dîme de l'alcool. Consacrée au thème "Violence et alcool : le couple infernal", cette manifestation a réuni une centaine de personnes de différents milieux professionnels (social, médical, judiciaire, ...).

Par ailleurs, à la rentrée d'août, l'OPFE a mis sur pieds, comme en 2014, une formation de cinq soirées à l'intention de femmes désirant s'engager en politique, en prévision des élections communales de 2016.

Enfin, suite à une demande émanant du Grand Conseil, l'OPFE a participé aux travaux de la commission législative du Grand Conseil relatifs à la modification de la directive concernant une formulation des actes législatifs qui respecte l'égalité des sexes. Il a ensuite collaboré à la rédaction du règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes, adopté par le Conseil d'État et s'appliquant à l'ensemble des actes émanant de l'administration cantonale.

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2015-2016, 20'387* élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2093* enseignants.

* Effectifs au 15 octobre 2015.

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2014-2015, 54 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 38.30 Équivalents Plein Temps (ci-après EPT).

Pour l'année scolaire 2015-2016, 73 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 43.72 EPT.

Pour les années 1 à 8, 26 jeunes enseignants neuchâtelois ont obtenu un diplôme pour la formation primaire, 30 pour la formation secondaire, pour les années 9 à 11 et la scolarité postobligatoire.

Cette année, le marché de l'emploi est équilibré.

Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2015, 17.85 EPT.

Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire et est compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres occupent la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

Entité au sein du SEO, l'OISO s'emploie à mettre en œuvre la politique publique en faveur de l'intégration des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les écoles neuchâteloises ; cette politique vise notamment à favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

Le portail pédagogique RPN.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir aux élèves et aux enseignants des possibilités d'apprentissage différencié et d'acquérir des compétences dans le domaine des médias. En 2015, de nombreux projets relatifs à l'informatique pédagogique et administrative ont été conduits.

L'OISO a apporté un soutien logistique au SEO pour la conception, le développement et l'exploitation de diverses plateformes pour les épreuves cantonales.

Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3'400 ordinateurs s'est poursuivi en 2015.

Au 31 décembre 2015, l'office comptait 5,8 postes EPT.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES assume l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée en qualité d'entité cantonale de référence pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé.

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétence école spécialisée, École spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'OES a attribué environ 3'300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton. Ces mesures concernent en pourcentage et dans l'ordre la logopédie/l'orthophonie 82%, les écoles spécialisées 10.5%, le SPS 4%, la psychomotricité 2.5% et l'éducation précoce spécialisée 1%.

En 2015, l'OES a particulièrement concentré ses efforts sur l'analyse des situations et les décisions y relatives, le lancement des travaux ayant pour objectif de proposer le catalogue cantonal des prestations de pédagogie spécialisée, la finalisation des travaux d'élargissement des critères d'octroi des mesures en psychomotricité et leur application.

Centre cantonal de psychomotricité

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. A cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Bevaix.

Le nombre de postes total correspond à 10 EPT, dont 0,5 EPT est dédié à la gestion administrative du centre. 6,5 EPT sont consacrés aux suivis ambulatoires des enfants dans les antennes cantonales et les thérapeutes en psychomotricité au sein des institutions représentent 2,8 EPT. Il est à relever que durant cette année, une thérapeute a pris sa retraite et deux autres ont cessé leurs activités au sein du CEPM. Ces personnes ont été remplacées.

Les différentes antennes suivent en moyenne 200 enfants et jeunes par année civile. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'une centaine d'enfants. Les thérapeutes du centre participent régulièrement à différents réseaux professionnels les concernant. Ponctuellement, elles sont également appelées à donner des formations spécifiques ou autres conseils spécialisés.

Conservatoire de musique neuchâtelois

En 2015, le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) a relevé d'importants défis tels que l'élaboration d'un nouveau système de facturation des écolages indexés sur le revenu des payeurs, la paramétrisation d'un nouvel outil métier et le déménagement du site du Locle à l'ancienne poste. Plus de 2'000 élèves, majoritairement enfants et adolescent-e-s, mais également adultes et seniors, ont suivi un enseignement de qualité. Le succès des élèves et des étudiant-e-s aux examens et aux divers concours confirment la qualité des cours donnés. Le CMNE a répondu à sa seconde mission, non moins essentielle, le développement de la culture musicale en général, en proposant de multiples activités et concerts qui ont rencontré un vif succès. Le CMNE garantit ainsi une vie culturelle publique à travers ses concerts, manifestations, collaborations, soutiens, prestations musicales publiques, privées ou même politiques.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

En plus de ses missions, de grands objets politiques se sont poursuivis durant cette année 2015 et ont animé le service des formations postobligatoires et de l'orientation (ci-après SFPO) :

- Le Plan d'actions visant à promouvoir la formation professionnelle continue à se concrétiser. Ainsi, d'important sous-projets comme celui en lien avec la volonté de dualiser davantage le domaine technique ou encore celui de la création d'une Cité des Métiers avancent à un bon rythme. L'acceptation du Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur le fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels et d'un projet de décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques (15.030) a constitué un tournant important.
- Un projet de loi portant sur le financement de la formation des adultes est en cours de rédaction. L'objectif général de ce projet est de présenter les diverses possibilités susceptibles de faciliter l'accès à une certification pour les adultes (âgés de plus de 25 ans) ainsi que leur financement par l'État. En l'état des travaux, deux principes forts en matière d'accès à la certification professionnelle pour les adultes y figurent : chaque adulte résidant dans le canton bénéficie de conditions favorables pour acquérir les compétences de base lui permettant de commencer une formation professionnelle initiale et la première formation certifiante est gratuite pour tous. A terme, ces principes permettront de mieux exploiter le potentiel offert par la main d'œuvre indigène et de relever le niveau de qualification pour répondre aux besoins des entreprises. Ce projet vise ainsi à prévenir la pénurie en main d'œuvre qualifiée, mais surtout à éviter des désinsertions coûteuses pour l'État.
- Le décrochage scolaire, l'abandon prématuré de la formation, la transition sans diplôme vers la vie active, la jeunesse non qualifiée, sont des réalités sociales. Dans ce contexte, l'acceptation du Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui de la loi sur l'insertion en formation professionnelle (15.025) a constitué un réel succès pour notre système d'insertion.

Pour ce qui concerne les entités du postobligatoire, qu'elles soient du secondaire 2 ou du tertiaire, il faut relever ici leur énorme engagement visant à offrir un système de formation moderne et efficace répondant aux besoins de notre société. Les réformes, réflexions, projets innovants, offres culturelles ou sportives doivent contribuer à servir la mission qui nous est commune, celle de préparer l'avenir de notre région, de notre pays.

Au surplus, plusieurs grands défis attendent le SFPO durant les années qui viennent, mais il s'agit de mentionner en priorité la problématique des transitions entre l'école obligatoire et les formations du secondaire 2 d'une part, puis entre les formations du secondaires 2 et le marché du travail d'autre part ainsi bien évidemment qu'entre les formations du secondaire 2 et les formations subséquentes du domaine tertiaire. Ces articulations constituent en effet un enjeu de taille si on y ajoute l'insertion dans notre système de formation des personnes arrivant d'autres pays. Si l'on admet que l'insertion des citoyens dans un système de formation puis du marché du travail constitue une priorité, il ne fait aucun doute qu'une attention particulière devra être portée sur ces charnières importantes leur conférant ainsi le titre d'objectif prioritaire pour l'année 2016 et les suivantes.

Nous mentionnerons enfin que les entités qui dépendent structurellement du SFPO publient selon leur calendrier, des rapports de gestion très complets et sont à disposition sur les sites internet respectifs.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

L'année 2015 aura permis à la nouvelle organisation du service d'entamer sa consolidation, tant au niveau de l'office de protection de l'enfant que de l'office de protection de l'adulte. Les responsables d'équipe sont véritablement entrés dans leur nouvelle fonction et les cinq équipes constituées prennent leur rythme de croisière et acquièrent leur identité au sein de l'office comme du service. Pour l'office de protection de l'enfant, un nouveau site pour le Littoral-ouest et Val-de-Travers a vu le jour en avril dernier au Quai Philippe Godet 5 à Neuchâtel.

Outre les tâches ordinaires du service, nous pouvons mettre le focus sur 6 dossiers importants de cette année 2015 :

- La mise en œuvre de la loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) ;
- Le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) ;
- Le projet sur les familles d'accueil avec hébergement (FAH) ;
- Le concept cantonal concernant les requérants d'asile mineurs non accompagnés ;
- Le projet formation du domaine santé social ;
- Le système de prélèvement des charges sociales sur la rémunération des curateurs privés.

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. Le nombre de situations suivies par les assistants sociaux des offices de protection de l'enfant et de l'adulte présente une légère augmentation puisque 3986 dossiers ont été traités en 2015 (3635 en 2014). Dans le cadre des permanences sociales, le service a répondu à 866 demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle (831 en 2014).

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1.1. Généralités

Les missions peuvent être résumées en cinq axes principaux:

- conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires départementales, gouvernementales, parlementaires et autres affaires de nature politique;
- mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département;
- coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines et en matière financière, organisationnelle et administrative;
- conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département;
- conduire et administrer le secrétariat général.

1.2. Dossiers traités en 2015

Activités régulières principales

- analyse de l'ensemble des dossiers du DEF avec la cheffe de département;
- préparation et suivi des dossiers du DEF traités au Conseil d'État;
- analyse des dossiers des autres départements traités au Conseil d'État;
- coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes et du rapport de gestion du département;
- préparation et suivi des affaires parlementaires;
- préparation, gestion et suivi des séances de la sous-commission de gestion et de la sous-commission des finances du DEF;
- préparation des colloques du DEF (réunions bimensuelles regroupant les chefs de service du département) et des rencontres bilatérales (rencontres bimensuelles entre la cheffe de département et les chefs de service/cheffe d'office);
- collaboration à la gestion des ressources humaines du DEF (entretiens d'engagement finaux pour les postes clés, descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion);
- participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG);
- coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal;
- participation aux travaux des CSG-CDIP et CIIP ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP et de la CDIP et des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que du CSHE;
- conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'État (mesures pérennes, demandes de dérogation RH, suivi des contrats GEM, règlement gestion NE et de crédits supplémentaires);
- conduite des opérations liées aux constructions scolaires.

Mandats particuliers principaux (liste non exhaustive)

Dans les projets particuliers développés en 2015, nous pouvons citer les dossiers suivants:

- accompagnement des travaux liés à la réforme de l'État (centralisation des achats, de l'entretien des bâtiments, de l'acquisition des véhicules, réforme de la politique salariale, gestion des enseignants, gouvernance des partenariats, refonte de la structure budgétaire, réflexion sur le rôle et les missions des secrétariats généraux, mise en place de conduite NE, réflexion concernant la structure organisationnelle de l'État, refonte de l'intranet, nouveaux système de gestion intégré de l'État/SIGE, accompagnement du changement, amélioration de l'accueil des usagers;
- accompagnement des travaux d'assainissement du CPLN, présidence du jury liée au pourcent culturel, dépollution;
- accompagnement des travaux se rapportant au programme d'assainissement des finances;
- accompagnement des travaux liés à la réforme du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP)
- accompagnement de la mise en place de la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire (conditions d'accès au secondaire 2);
- accompagnement ponctuel de la mise en œuvre du plan d'action 'formation professionnelle' (quotas d'apprentis en particulier);
- accompagnement du projet visant à augmenter la prévention de la violence dans les écoles en partenariat avec la police neuchâteloise;
- accompagnement du dossier coûts par élève au sein de l'école obligatoire;
- accompagnement des dossiers du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)
- accompagnement des dossiers "paniers de disciplines" et "CFC en poche ?";
- participation au comité de l'Association Young Enterprise Switzerland. Association visant à bâtir des ponts entre l'Ecole et l'Economie;
- suivi étroit de dossiers liés au conservatoire, à l'Université (loi sur l'Université, changements au sein du rectorat, bibliothèque des pasteurs, études de médecine, hébergement et restauration), à la HEP-BEJUNE (changements au sein du rectorat), CEFNA, LEJ ;
- participation aux travaux relatifs à l'ouverture de la maturité spécialisée option pédagogie et à l'ouverture d'une ES santé/social;
- suivi du subventionnement du CSEM jusqu'au 30.06.2015;
- suivi dans la mise en place d'un programme de prévention de l'épuisement professionnel des enseignant-e-s;
- présidence de la commission de la coordination de la recherche dans l'espace romand de la formation (COCRE);
- vice-présidence du conseil de surveillance du centre suisse de services pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO, agence de la CDIP);
- suivi des investissements du département;

1.3. Ressources humaines

L'effectif du secrétariat général est le suivant: 1 secrétaire général, 1 secrétaire général adjoint, 1 conseillère stratégique, 1 responsable financier et 2 secrétaires, accompagnées d'une stagiaire.

1.4. Bâtiments scolaires communaux et installations sportives

Planification et constructions scolaires

La commission cantonale des constructions scolaires s'est réunie à deux reprises durant l'année 2015 et elle a examiné des dossiers de constructions scolaires et/ou sportives communales projetées, en cours ou achevées.

Reconnaissance des besoins

En 2015, le Conseil d'État a pris cinq arrêtés de reconnaissance des besoins en matière d'infrastructures scolaires:

- Centre scolaire régional de La Côte, communes de Peseux et Corcelles-Cormondrèche (salles de gymnastique)
- Centre scolaire régional "Bas-Lac"
- Cercle scolaire régional "EOCF", commune de La Chaux-de-Fonds
- Cercle scolaire régional "CSV".

Subventions provisoires

Deux arrêtés accordant une subvention provisoire ont été adoptés par le Conseil d'État durant l'année 2015:

- Saint-Aubin: création de deux salles de classe sur la toiture des vestiaires de la salle de gymnastique des Charrières
- Neuchâtel: agrandissement d'une salle de classe, Clos 21.

Subventions définitives

Quatre arrêtés accordant une subvention définitive ont été adoptés par le Conseil d'État durant l'année 2015:

- La Chaux-de-Fonds: subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins des années 1 à 7 de l'école obligatoire;
- Les Ponts-de-Martel: subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins des degrés 1 et 2 de la scolarité obligatoire;
- Syndicat intercommunal de l'école obligatoire régionale de Neuchâtel (EORÉN): subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins des deux premières années de la scolarité obligatoire.
- Cortaillod: transformation d'un appartement en salle de classe, au collège des Corneilles.

Récapitulation des dépenses en 2015

Le total des subventions versées durant l'exercice 2015 au compte des investissements au titre des constructions scolaires et des installations sportives s'élève à 23'060.75 francs.

Depuis 2012, le subventionnement de loyers de locaux loués pour les besoins de l'école obligatoire figure au compte de fonctionnement (rubrique "constructions scolaires"). En 2015, il s'est agi d'un montant de 89'204 francs.

2. COLLABORATION INTERCANTONALE

2.1. Conférence des chef-fe-s de département

Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP)

<http://www.ciip.ch>

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

<http://www.cdip.ch>

3. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les comptes de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Compte d'exploitation	Revenus Fr.	Charges Fr.
Cotisations ordinaires employeur (cercles scolaires, etc.).....	2'365'243.50	
Cotisations ordinaires institutions privées.....	65'573.75	
Cotisations ordinaires État.....	2'091'647.99	
Cotisations ordinaires, assurés.....	2'261'222.90	
Cotisations ordinaires, remplaçants.....	24'069.20	
Intérêts sur c/c État et CCP.....	11.90	
Indemnités assurance-accidents LAA.....	850'136.30	
Indemnités allocation de maternité fédérale (APG).....	1'238'869.25	
Recettes diverses.....	200'670.50	
Indemnités de remplacement.....		6'537'509.05
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents.....		515'006.85
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents à des tiers.....		48'497.30
Caisse de pensions.....		239'802.50
Licences & logiciels.....		18'000.00
Déplacements.....		6'920.20
Frais de gérance et divers.....		248'750.15
Autres frais divers.....		137'263.10
- <i>Frais divers</i>		4'570.05
- <i>Dotation au Fonds de secours</i>		132'693.05
Récapitulation :	9'097'445.29	7'751'749.15
Total des revenus 2015.....	9'097'445.29	
Total des charges 2015.....	7'751'749.15	
Excédent de recettes.....	1'345'696.14	

L'excédent de recettes de 1'345.696 fr. 14 relatif à l'exercice écoulé, a été porté en augmentation de la fortune qui passe de 164'237 fr. 28 au 31 décembre 2014 à 1'509'933 fr. 42 au 31 décembre 2015.

Bilan	Actif Fr.	Passif Fr.
Chèques postaux.....	1'120.00	
Débiteurs.....	436'016.10	
Cotisations AVS-ALFA-AC et LAA.....	7'680.45	
Compte courant État.....	1'377'975.92	
Indemnités de remplacements nettes.....	988.60	
Fournisseurs, compte collectif.....		178.20
Passifs transitoires divers.....		13'669.45
Fonds de secours.....		300'000.00
Fortune.....		1'509'933.42
	1'823'781.07	1'823'781.07

L'administration de la Caisse de remplacement est assurée par 2 EPT, soit 4 personnes.

En 2015 le comité a siégé deux fois. Lors de sa séance du 26 octobre 2015, il a pris la décision de diminuer les cotisations au 1^{er} janvier 2016, soit :

- Cotisation de l'employé(e): de 0,74% à 0,67%
- Cotisation de l'employeur : de 1,48% à 1,34%

Lors de la même séance, et sur proposition des membres du fonds de secours, le comité a accepté d'alimenter le fonds de secours jusqu'au maximum de 300'000 francs (maximum selon l'article 14 du règlement d'exécution de la Caisse cantonale de remplacement des établissements d'enseignement public) en vue des rétrocessions de rentes AI.

4. CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION POUR LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (CAPPES)

4.1. Généralités

Le CAPPES a vécu une année 2015 intense, faite de changements et de continuité.

L'équipe et sa responsable ont à cœur de poursuivre le travail entrepris et mis en place par Monsieur Thiébaud, tant au niveau du travail d'accompagnement sur le terrain que dans le domaine du développement de projets de prévention, tout en gardant à l'esprit le respect des besoins des professionnelles et des professionnels des établissements scolaires.

Les activités sur le terrain, qui sont l'essence même du travail du CAPPES, se sont poursuivies en 2015. L'objectif mené par le CAPPES est de pouvoir proposer des pistes aux professionnelles et aux professionnels pour renforcer leurs compétences face aux situations complexes.

Un projet de lutte contre l'épuisement professionnel a été mis en place et les conclusions de ce projet sont prévues à la fin 2016.

4.2. Dossiers traités en 2014

Les demandes diverses sur le terrain telles que l'accompagnement dans la gestion d'une classe difficile, le conseil et le soutien pour des projets de formation-réflexion de toute une équipe qui corresponde à une démarche faisant sens pour l'ensemble du corps enseignant, les demandes d'accompagnement individuel face à l'épuisement professionnel ainsi que l'accompagnement dans la gestion de situations critiques ont composé le quotidien du CAPPES en 2015.

Plusieurs programmes et projets de prévention se sont poursuivis en 2015 :

- Programme de prévention contre les risques liés aux médias sociaux, en collaboration avec le Réseau neuchâtelois d'écoles en santé, le SEO, Action Innocence et la Police neuchâteloise : actions de prévention pour les classes, proposition d'activités didactiques, organisation d'une journée cantonale de prévention pour les directions et les personnes responsables de prévention, soirées de sensibilisation pour les parents, accompagnement dans la gestion de situations critiques en lien avec les médias sociaux
- Développement du programme médias sociaux auprès des institutions de l'OES
- Mise en place du projet de lutte contre l'épuisement professionnel des professionnelles et des professionnels des établissements scolaires
- Participation à la mise en œuvre de la FG au niveau 9H et à l'accompagnement des référentes et des référents de collège, en collaboration avec le SEO
- Mise en place de la coordination cantonale pour la médiation scolaire, en collaboration avec le SEO et le SFPO, élaboration d'un cahier des charges et d'un code de déontologie, proposition d'APP (analyses de pratiques professionnelles) et de formation continue
- Poursuite du projet d'information et de formation des établissements scolaires en lien avec le risque de tueries dans les écoles, début des formations en 2016
- Collaboration entre la santé et l'école au travers du Réseau d'écoles en santé et du bureau Ecole et Santé
- Poursuite des collaborations DEF-POLICE (Prévention tueries dans les écoles, projet cantonal de lutte contre la violence, prévention des risques liés aux médias sociaux, etc.)
- Informations et formations pour les étudiantes et les étudiants de la HEP BEJUNE. Participation du CAPPES aux commissions "Supervision" et "Médiation" de la HEP BEJUNE
- Mise en place d'une équipe d'accompagnement pour la gestion de situations critiques et formation continue pour cette équipe

- Suivi et accompagnement des cellules de crise dans l'adaptation de leur protocole de crise, en collaboration avec le SEO et le SPFO

4.3. Ressources humaines

L'équipe du CAPPES a vécu plusieurs changements durant l'année 2015. Marc Tiébaud a pris sa retraite en juillet 2015. Le CAPPES a engagé une nouvelle responsable à 70% ainsi qu'une chargée de mission pour le projet de lutte contre l'épuisement professionnel à 30%. À l'automne, une collaboratrice a souhaité réorienter sa carrière et a quitté le CAPPES. Elle reste disponible pour des mandats ponctuels. Son poste à 40% a été réparti entre les collaboratrices et les collaborateurs du CAPPES.

Le CAPPES bénéficie de 2.50 EPT pour répondre à sa mission. Il fait aussi régulièrement appel à des consultantes et consultants externes pour des mandats ponctuels.

4.4. Statistiques

On note une nette augmentation des accompagnements de situations individuelles ainsi qu'une augmentation des accompagnements sur le terrain.

- Accompagnements d'enseignants (gestion de classe, élèves difficiles, gestion de conflit, harcèlement, nouveaux enseignants, intervention en classe pour un espace d'écoute, harcèlement, etc.) : 201
- Accompagnement de direction, de SSE (analyse de situations complexes, gestion de conflits, problèmes de communication, etc.) : 36
- Accompagnements psychologiques individuels (burn out, problèmes de communication avec des collègues, etc.) : 70
- Ateliers de prévention, ateliers thématiques, projets d'établissement, de collège (communication, prévention, gestion de classes difficiles, etc.) : 19
- Conférences (harcèlement, gestion de classes difficiles, épuisement professionnel, etc.) : 12
- APP (thèmes apportés par les participantes et participants) : 12
- Séances avec directions (points de situations) : 25
- Séance de médiation (entre enseignants, entre direction et enseignants, etc.) : 4
- Présentations-Informations (aux autres services, à l'externe, etc.) : 10
- Soutiens financiers (aux établissements scolaires pour des projets de prévention et promotion de la santé, formation continue, etc.) : 6
- Situations critiques (accompagnement des directions et SSE en cas de maladie grave, décès, suicide, maltraitance, mauvaise utilisation des médias sociaux, etc.) : 22
- Suivis de situations critiques (bilan poste situation, accompagnement des victimes secondaires, etc.) : 12
- Accompagnement de projets (médias sociaux, prévention AMOK-tuerie, collaboration Ecole-Santé, FG, médiation, lutte contre l'épuisement professionnel, etc.) : 9
- Séance d'équipe (informations, collaboration, formation interne, intervention, supervision, etc.) : 18

5. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ

5.1. Généralités :

L'année 2015 a été caractérisée par plusieurs projets d'envergure. L'implémentation de l'outil "Pro-Egalité" de l'IDHEAP au sein de cinq services a mobilisé l'essentiel des forces durant les mois d'été. Une nouvelle session de formation des femmes s'intéressant à l'engagement politique a été mise sur pied à la rentrée d'août. De nouvelles directives concernant le langage épïcène ont été proposées et avalisées par le Grand Conseil et le Conseil d'État. Par ailleurs, la coordination de la lutte contre la violence conjugale a occupé à nouveau une bonne place dans l'activité de l'OPFE.

5.2. Dossiers traités :

5.2.1. Violence conjugale

Dans le cadre de son mandat de coordination de la lutte contre la violence conjugale dans le canton de Neuchâtel, l'OPFE a mené différentes actions en 2015. Il a notamment organisé, en collaboration avec le Service de la santé publique et avec le soutien de la Dîme de l'alcool, la quatrième journée cantonale contre la violence conjugale, qui a eu lieu le 18 juin 2015. Consacrée au thème "Violence et alcool : le couple infernal", cette manifestation a réuni une centaine de personnes de différents milieux professionnels (social, médical, judiciaire, ...). L'évaluation effectuée s'est révélée largement positive et l'expérience sera reconduite en 2016.

Les dépliants "La violence conjugale est inacceptable et punissable", disponibles en dix langues grâce à une collaboration avec le Service de la cohésion multiculturelle, ont été mis à jour et réédités. Afin de mieux sensibiliser les juges et les procureur-e-s, l'OPFE a rédigé et diffusé une fiche pratique pour les magistrat-e-s, et a participé – avec les intervenant-e-s du Service pour les auteur-e-s de violence conjugale – à une rencontre avec les magistrat-e-s pénaux. En outre, dans l'optique de mieux informer les femmes migrantes de leurs droits, l'OPFE a donné deux fois le module sur la violence conjugale aux personnes suivant la formation "Mères de contact" dispensée par la Croix-Rouge neuchâteloise. Par ailleurs, poursuivant le travail de sensibilisation des communautés migrantes, l'OPFE a répondu à l'invitation d'une association somalienne. Il a ainsi été possible d'aborder la question des relations entre femmes et hommes ainsi que la thématique de la violence dans les couples. Enfin, dans l'optique de valoriser les prestations du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) dans le domaine de la violence conjugale, l'OPFE a servi d'intermédiaire entre le CNP et les cantons de Berne et du Jura pour la conclusion de contrats de prestations mettant le service pour les auteur-e-s de violence conjugale à la disposition des auteur-e-s de ces cantons.

5.2.2 Représentation politique

Après le succès rencontré en 2014 par la formation à l'intention des femmes qui souhaitent s'engager en politique, l'OPFE a réitéré l'expérience en août-septembre 2015 en vue des élections communales de 2016. La formation sur cinq soirées a à nouveau fait le plein avec 19 participantes. Celle-ci s'est clôt par un tournoi de débat-minutes, encadré par des politiciennes expérimentées.

5.2.3. Pro-égalité

L'outil "pro-égalité" a été implémenté au sein de l'ACN. Développé par l'institut des hautes études en administrations publics (IDHEAP), cet outil RH permet de mesurer la perception des employé-e-s en ce qui concerne l'égalité dans les rapports de travail. Cinq services de l'administration ont été sélectionnés en collaboration avec le SRHE et les secrétaires généraux, soit un par département.

Les services choisis ont été: le service des poursuites et faillites (SEPF), le service de la géomatique et du registre foncier (SGRF), le service de l'enseignement obligatoire (SEO, sans le conser-

vatoire et le centre de psychomotricité), le service de l'emploi (SEMP) et le service Informatique (SIEN).

Le service de l'emploi a fait l'objet de deux questionnaires: un portant sur l'ORPN, et un regroupant les entités de l'office de l'inspection du travail (OFIT), de l'office de contrôle (OFCO), et de l'office juridique et de surveillance (OJSU). Une réunion avec le ou la chef-fe de service a été organisée, rencontre durant laquelle l'outil a été présenté ainsi que la démarche. La discussion a permis de choisir la période la plus propice au lancement du questionnaire qui a débuté en juin.

En juillet, toutes les réponses au questionnaire ayant été effectuées, l'analyse globale des résultats a pu être réalisée durant l'été. Les taux de réponses ont été excellents, dépassant en majorité les 80%. La suite de la démarche a été décidée de concert avec le ou la cheffe de service et des rencontres ont été organisées en fonction des besoins ou vœux exprimés.

Les résultats de l'enquête ainsi que les discussions ont permis à l'OPFE d'établir un rapport avec des recommandations, soumis à la cheffe de département à fin décembre et qui sera validé par le Conseil d'État au début 2016.

5.2.4 Langage épïcène

L'OPFE a participé aux travaux de la commission législative du Grand Conseil relatifs à la modification de la directive concernant une formulation des actes législatifs qui respecte l'égalité des sexes. Il a ensuite collaboré à la rédaction du règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes, adopté par le Conseil d'État et s'appliquant à l'ensemble des actes émanant de l'administration cantonale.

Dans ce contexte, l'OPFE a également adapté la formulation de nombreux textes (lois, règlements, directives, guides, ...) émanant de l'administration cantonale, à la demande de divers services.

5.2.5 Commission consultative et groupes de travail

La Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité entre hommes et femmes s'est réunie trois fois en 2015. Le 12 mars, le professeur de sociologie, René Lévy, de l'Université de Lausanne, est venu présenter les résultats du PNR60, vaste programme de recherche fédéral (FNS) sur l'égalité. Le 2 juin, le professeur de psychologie Pascal Gygax, de l'Université de Fribourg, a présenté ses recherches sur l'impact du langage et notamment du langage épïcène, dans le cadre de l'adoption et de la modification des directives sur le sujet par le Grand Conseil et le Conseil d'État. Enfin, le 10 septembre, la commission a reçu Sylvie Durrer, directrice du Bureau fédéral de l'égalité qui a surtout évoqué l'application de la loi fédérale sur l'égalité et les contrôles prévus dans la révision de la loi.

L'OPFE a en outre participé aux groupes de travail suivants :

- le comité de la crèche Tic-Tac
- le groupe de confiance de l'État de Neuchâtel
- le groupe de travail sur les mariages forcés
- le groupe maltraitance
- la Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)
- la Communauté pour l'intégration de la cohésion multiculturelle (CICM)
- la Conférence romande des déléguées à l'égalité
- la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et son comité
- la Conférence latine contre la violence domestique

La cheffe de l'OPFE a poursuivi sa collaboration avec le service de la santé dans le cadre de la Planification médico-sociale (PMS). Elle a rédigé le rapport du COPIL "Proches aidants" et présen-

té les propositions du groupe au chef du DFS en avril, et elle a mené le débat de la journée "Proches aidants" du 30 octobre.

En outre, la cheffe de l'OPFE a étroitement collaboré avec l'IDHEAP à une étude de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité sur les conséquences du recours au travail à temps partiel sur la prévoyance vieillesse. Cette étude sera rendue publique en 2016.

5.2.6. Actions éducatives

Comme chaque année, la cheffe de l'OPFE est intervenue deux fois pour un module égalité d'une demi-journée à l'école Pierre-Coullery et deux fois pour un cours de deux heures consacré aux nouvelles familles.

Le canton de Neuchâtel a rejoint le concept "Futur en tous genres" de la Confédération en 2015. Le 12 novembre, 1097 élèves de 9H (63%) ont participé à cette journée en accompagnant un de leurs parents au travail selon un principe croisé. Cette journée remplace désormais La "journée oser tous les métiers" (JOM). Pour associer le plus possible le corps enseignant à la démarche, l'OPFE a réuni à deux reprises des "répondant-e-s" de chaque centre scolaire. Le matériel à disposition et le site ont été adaptés en fonction des remarques émises par les responsables présents.

5.2.7. Interventions publiques

En vue de la grande manifestation pour l'égalité salariale du 7 mars à Berne, la cheffe de l'OPFE a été l'invitée de RTN dans la matinale du 5 mars. Elle est également intervenue le 4 mai lors du colloque sur le job sharing, organisé à Fribourg par l'association PTO-Go for job sharing, pour détailler ce qui est pratiqué dans l'administration neuchâteloise.

5.2.8. Participation au Global Media Monitoring Project

Le canton de Neuchâtel a été sollicité pour participer au GMMP 2015. Ce projet qui réunit 108 pays évalue tous les cinq ans la place que prennent les femmes dans le paysage médiatique, tant dans la presse écrite que dans les médias électroniques. Cette année, en outre, internet et les réseaux sociaux (twitter, Facebook) avaient été ajoutés à l'analyse. Une vingtaine de volontaires, issues principalement des services de l'administration, se sont réunies à l'OPFE le 2 avril durant toute la journée pour trier, inventorier, compter la présence des femmes dans les médias romands. L'OPFE s'est chargé des médias romands, le bureau de Lucerne des médias alémaniques, tandis que le Tessin et les Grisons se chargeaient de la presse italophone et romanche. Les résultats pour la Suisse et au niveau international démontrent qu'il n'y a guère d'évolution: comme en 2010, les femmes représentent à peine un quart des personnes mentionnées dans les médias. La Suisse romande s'est révélée toutefois légèrement moins "machiste" que la Suisse alémanique et le Tessin.

5.3. RH: Conciliation travail-famille au sein de l'ACN

Trois demandes de réduction de temps de travail sont parvenues à l'OPFE. Une a pu se résoudre avec le chef de Service, une est en cours et une autre en suspens. A noter que pour la première fois, un collaborateur a fait appel à l'OPFE pour appuyer sa demande auprès de son chef de service.

5.4. Statistiques: Demandes parvenues à l'OPFE

27 demandes d'information sont parvenues à l'OPFE en 2015, 48% d'entre elles émanaient de particuliers, 22% d'entreprises, 14 % des écoles, 3 % des services ACN. La plupart des appels concernaient Futur en tous genres, des cas de violence conjugale, de discrimination salariale ou

de divorce. Dans une moindre mesure, l'OPFE a répondu à des questions concernant le langage épïcène, la LEg et la grossesse.

6. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

6.1. Généralités

Le service de l'enseignement obligatoire (SEO) compte 23 collaborateurs (correspondant à 17.85 équivalents plein temps) : chef de service, adjoints, inspecteurs de l'enseignement obligatoire et personnel administratif, soit 11 personnes à plein temps et 12 personnes à temps partiel, représentant 6.85 personnes en Équivalents plein temps (EPT). Durant l'année écoulée, le service a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignants dans un contexte en mutation.

6.2. Dossiers traités

Convention scolaire romande (CSR) et HarmoS

Cette année 2015, le canton de Neuchâtel a concrétisé la convention scolaire romande et le concordat HarmoS.

Les travaux ont porté sur :

- Le découpage des cycles d'enseignement ;
- L'adoption du plan d'étude romand (PER) ;
- Les moyens d'enseignement adaptés au PER ;
- La coordination des contenus de la formation initiale et continue des enseignants.

Le canton de Neuchâtel peut se féliciter quant au chemin parcouru depuis le 14 juin 2007, date d'adoption de la convention scolaire romande. Dans l'ensemble, la totalité des chantiers ont été conduits rapidement et les adaptations mentionnées sont aujourd'hui achevées. Autrement dit, nombre de mesures sont désormais largement réalisées.

Introduction du PER

Le PER, dont l'introduction par paliers s'est achevée au terme l'année scolaire 2013-2014, est en vigueur pour toutes les années de la scolarité obligatoire:

- 2011-2012: 1^{ère}, 2^e, 5^e et 9^e années ;
- 2012-2013: 3^e, 6^e et 10^e années ;
- 2013-2014: 4^e, 7^e, 8^e et 11^e années.

Un suivi de son application dans les cercles scolaires sera mis en place à moyen terme via le service de l'enseignement obligatoire.

Contrôle de la qualité de l'enseignement : mise en place du cadre de référence des compétences professionnelles des enseignants

Il s'agit d'une démarche visant à développer une véritable politique de gestion des ressources humaines basée sur la notion de compétences professionnelles des enseignants dans le but de garantir la qualité de l'enseignement et dont la mise en œuvre dans les centres scolaires relève de la responsabilité des autorités régionales compétentes pour exercer le contrôle pédagogique par l'intermédiaire des directions d'écoles.

Le cadre de référence a pour but général d'harmoniser les attentes de tous les acteurs engagés dans l'enseignement obligatoire.

Les compétences professionnelles recensées sont organisées autour de 3 dimensions (enseignement, relations, institution) regroupant les différentes tâches du corps enseignant.

Les directions d'écoles disposent de 3 outils, soit :

- le répertoire fixant les attentes, les objectifs et les critères ;
- le guide de l'entretien individuel ;
- le formulaire d'entretien individuel.

La mise en place du cadre de référence s'est faite en deux temps : elle a débuté à la rentrée scolaire 2014-2015 pour une partie des centres scolaires, s'est poursuivie en 2015 pour les autres et s'achèvera en février 2016.

De mars 2014 à février 2016, le SEO aura participé aux séances d'information dans les 13 centres scolaires, toutes organisées en collaboration avec les directions d'écoles.

Aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté (ASPEDI) et redoublement

ASPEDI est une aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté promus conditionnellement en fin de 9^e et 10^e années, toutes sections confondues. 92 élèves ont participé à ce programme pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette expérience pédagogique est généralisée à l'ensemble des centres scolaires depuis l'année scolaire 2010-2011.

Au terme de l'année scolaire 2014-2015, 51,2% des 84 élèves ayant suivi ce programme ont maintenu leur promotion conditionnelle. On relèvera une stabilité des résultats depuis quelques années et, au final, une cinquantaine d'élèves suivent ainsi leur cursus sans redoublement.

Le programme ASPEDI disparaîtra au rythme de la mise en œuvre de la rénovation du cycle 3.

Renforcement de l'apprentissage de la deuxième langue nationale et de l'anglais et concept cantonal de l'enseignement des langues

En mars 2004, l'Assemblée plénière de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a décidé d'un objectif prioritaire commun dans le domaine de l'enseignement des langues à l'école obligatoire. Cet objectif implique d'harmoniser et de consolider la situation de départ dans les cantons, à savoir l'apprentissage d'une langue nationale au plus tard dès la 5^e année pour tous les élèves et la généralisation de l'apprentissage de l'anglais au plus tard dès la 7^e année, dans toutes les filières d'études.

Ainsi, et dans la perspective d'un développement des compétences de communication dans plusieurs langues, tous les élèves neuchâtelois commencent l'apprentissage de l'allemand en 5^e année et de l'anglais en 7^e année. Alors que les élèves neuchâtelois connaissent l'enseignement de l'allemand dès la 5^e depuis 2002-2003, ils ont vu l'introduction de l'anglais dès la 7^e en 2013-2014. Notons que ces dispositions sont indissociables d'un développement de l'enseignement des langues visant à atteindre les objectifs définis, pour les deux langues, par le biais des standards HarmoS.

Introduction de l'anglais et des nouveaux moyens d'enseignement romands pour la discipline

Comme signalé précédemment, le canton de Neuchâtel a introduit l'enseignement de l'anglais en 7^e année en 2013-2014, puis en 8^e année en 2014-2015, ceci à raison de deux périodes hebdomadaires sur chacune des années. Rappelons ici que les élèves du cycle 3 de la section de maturités connaissent l'enseignement de l'anglais en 9^e, 10^e et 11^e années depuis août 2001. Il en est de même pour les élèves des sections moderne et préprofessionnelle depuis août 2012. En effet, jusqu'en août 2009, les élèves de section moderne ne bénéficiaient de cet enseignement qu'en 10^e et 11^e années, ce qui n'était d'ailleurs pas encore le cas des élèves de section préprofessionnelle.

Une phase pilote romande a été prévue dès l'année scolaire 2011-2012 en vue de l'introduction de l'anglais dès la 7^e année. Elle a été accompagnée de l'expérimentation de moyens d'enseignement romands (MER). La phase pilote se poursuit actuellement en 11^e année. Elle est suivie scientifiquement par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP). Les premiers bilans

du suivi scientifique sont prometteurs et réjouissants : les moyens d'enseignement sont appréciés aussi bien des enseignants que des élèves. L'accent est mis sur des situations de communication riches et variées et les activités sont ludiques et vivantes. Ces moyens sont parfaitement compatibles avec le plan d'études romand (PER). On note un large plaisir à apprendre la langue de la part des élèves. Concernant la phase pilote en 10^e année, qui a eu lieu en 2014-2015, le rapport de l'IRDP indique globalement un fort taux de satisfaction des élèves et des enseignants.

Les nouveaux moyens d'enseignement d'anglais "More !" 7^e et 8^e, ainsi qu'English in Mind 9^e, 10^e et 11^e ont été introduits, suite à la phase pilote et progressivement depuis août 2013 dès la 7^e année. Ils arriveront en 11^e année en août 2017. Par conséquent, en 2015-2016, le moyen d'enseignement English in Mind 9^e a été introduit au niveau cantonal. Une formation obligatoire y relative, organisée par la HEP-BEJUNE, est en cours.

Introduction d'un nouveau moyen d'enseignement romand en allemand en 5^e année

Le nouveau moyen d'enseignement romand d'allemand "Der grüne Max" a été introduit à la rentrée scolaire 2015-2016 en 5^e année. Il sera introduit en 6^e année à la prochaine rentrée scolaire. Pour accompagner cette introduction, une formation obligatoire, organisée par la HEP-BEJUNE, est également en cours.

Extension de l'enseignement précoce d'immersion en allemand

Pour renforcer l'apprentissage de l'allemand au niveau cantonal, dès l'année scolaire 2011-2012, des classes d'enseignement précoce de l'allemand par immersion partielle ont été mises en place pour les élèves de 1^{ère} et 2^e années, ceci dans le cadre d'une expérimentation pilote intitulée "PRIMA". À la rentrée 2015-2016, des classes expérimentales PRIMA de 6^e année ont été ouvertes pour offrir la continuité aux élèves ayant bénéficié de l'expérimentation au cycle 1, ainsi qu'en 5^e année.

L'enseignement dans les classes expérimentales "PRIMA" de 1^{ère} et 2^e années est en principe délivré par un duo d'enseignants généralistes, 50% en français et 50% en allemand, selon le principe "une personne, une langue". Dès la 3^e année, c'est 15% à 30% du temps d'enseignement qui est délivré en allemand.

Les communes de Cornaux, Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel participent à ce projet, ce qui représente, pour l'année scolaire 2015-2016, 34 classes, dont 3 classes de 6^e année, et près de 600 élèves.

Le Département de l'éducation et de la famille (DEF) poursuivra l'expérimentation à l'ensemble du cycle 2 et l'accompagnera d'un suivi scientifique. Ce suivi débute en 2015-2016 pour les classes de 5^e année. Il sera poursuivi progressivement pour les classes de 6^e, 7^e et respectivement de 8^e année jusqu'en 2018-2019.

Notons que la commune de La Chaux-de-Fonds a décidé de limiter le projet au cycle 1, alors que les autres communes le développent aux cycles 1 et 2.

Enseignement bilingue en 11^e année au centre scolaire régional Les Cerisiers à Gorgier et à l'École obligatoire de la région de Neuchâtel - centre du Bas-Lac à Saint-Blaise

Ces deux centres scolaires mènent un projet d'enseignement bilingue en 11^e année, avec un temps d'enseignement dispensé en allemand de l'ordre de 30%.

Excepté la discipline "allemand", les disciplines scolaires enseignées en allemand sont les suivantes : monde contemporain et citoyen, économie familiale et éducation physique.

En 2015-2016, 43 élèves sont concernés.

Transition entre la scolarité obligatoire et postobligatoire

Cours d'éducation aux choix

Pour préparer les élèves à entrer dans une démarche d'insertion professionnelle, le cours d'éducation aux choix (EAC) est généralisé depuis une année dans toutes les classes de 10^e année, toutes sections confondues.

Les élèves de 10^e année suivent une formation donnée en co-animation par un conseiller en orientation scolaire et professionnelle et par un enseignant formé dans cette thématique. Les enseignants animent 14 périodes et les conseillers en orientation scolaire et professionnelle 6 périodes du cours. Les enseignants sont présents lors des 20 périodes du programme.

École-Familles

Œuvrer à l'amélioration des collaborations entre l'école et les familles est un travail quotidien que mènent le SEO, les directions d'écoles et les enseignants, ainsi que les parents lorsqu'ils y sont conviés. Dans cette perspective, le SEO met à disposition divers espaces de réflexions et crée différents outils visant à faciliter les collaborations ; des séances sont organisées :

- entre le DEF et les Associations de parents d'élèves du canton de Neuchâtel (FAPEN) sont organisées chaque année ; elles sont présidées par la cheffe du DEF. Durant l'année 2015, le groupe s'est réuni à deux reprises. Lors de ces rencontres, la cheffe du DEF informe les membres de la FAPEN des changements à venir au sein de l'école neuchâteloise et répond à différentes questions.
- entre le DEF et le Groupement d'associations travaillant autour des différences (GAD) : organisée une fois par année, cette séance, présidée par la cheffe du DEF, réunit des membres du GAD et du SEO. C'est l'occasion d'échanger autour de questions touchant au parcours scolaire d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.
- entre le SEO et les partenaires du groupe de travail "Collaboration École-Familles" ; ce groupe, présidé par un cadre du SEO, est composé de membres des associations de parents, des syndicats des enseignants, des directions d'école et des conseillers communaux. Les rencontres permettent de suggérer le développement d'outils en vue d'une amélioration continue des collaborations entre l'école et les familles. Ces outils visent notamment à diversifier et à faciliter les communications entre l'école et les parents et à encourager la participation des parents à la vie de l'école.

Matériel scolaire

Les enseignants des 11 années de l'école obligatoire ont la possibilité d'acquérir le matériel général d'enseignement figurant sur les listes établies par le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) en collaboration avec le SEO et financé entièrement par le canton. Ces listes sont mises à jour annuellement en fonction des besoins recensés et de l'introduction de nouveaux articles et moyens d'enseignement. À ce sujet, il faut noter que les modifications liées à l'introduction du Plan d'études romand (PER) engendrent des coûts supplémentaires, les moyens d'enseignement devant être renouvelés en fonction de cette nouvelle référence.

Les écoles disposent d'une enveloppe budgétaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'élèves, la somme forfaitaire par élève variant selon le cycle.

Les commandes de matériel par les écoles se font via le magasin en ligne du SALI qui assure ensuite les livraisons dans les cercles scolaires.

6.3. Statistiques

Pour en savoir plus sur les publications statistiques: www.ne.ch/stateduc

Innovation pédagogique au cycle 3

Projet High-Tech (sensibilisation des élèves aux technologies de pointe)

L'Association privée Tech'Ecole, composée de chercheurs et de chefs d'entreprises, appuyée par le Département de l'éducation et de la famille et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), propose aux élèves de 11^e année, de la section de maturités, inscrits en option sciences expérimentales, de découvrir des thématiques liées aux technologies de pointe. Cette initiative a pour but de servir d'action en faveur d'un choix professionnel orienté vers les domaines scientifiques.

Pour l'année scolaire 2014-2015, Tech'Ecole a proposé 46 modules présentés par 21 animateurs. 6 classes (environ 133 élèves) de 6 écoles différentes ont participé au projet. Finalement, 45 animations ont été réservées.

Dans la pratique, une dizaine de thématiques (les ondes et les couleurs, la lumière, les microlentilles, les tiques et les puces, les lasers, par exemple) sont présentées aux élèves durant l'année scolaire. Les enseignants se chargent d'organiser la venue des intervenants, tous de grands spécialistes dans leur domaine, et de préparer les élèves aux animations choisies. L'expérimentation est au cœur de chaque animation.

Le bilan est très positif, tant de la part des directions d'écoles, des enseignants, des élèves, eu des intervenants.

Pour l'organisation des animations dans chaque école, un système de gestion plus souple a été utilisé. Il met en lien directement les enseignants et les intervenants. Cette innovation a permis de soulager les responsables de projets et d'ouvrir le programme aux Centres du Mail et des Terreaux pour l'année 2015-2016. Les écoles du Locle, des Cerisiers à Gorgier, de Numa-Droz et des Crêtets-Bellevue à La Chaux-de-Fonds, de la Fontenelle à Cernier, des Deux Thiellies au Landeron continuent de bénéficier de cette prestation.

Tech'Ecole recherche actuellement activement de nouveaux animateurs de manière à pouvoir ouvrir le projet à tous les établissements d'ici deux ou trois ans. Dans ce sens, une réflexion devra être menée pour intégrer au mieux et de manière pérenne le projet High-Tech dans l'école obligatoire neuchâteloise.

Journée "Futur en tous genres"

Cette année, le canton de Neuchâtel a rejoint 17 autres cantons suisses dans le concept national de la Journée "Futur en tous genres" qui s'est tenue le jeudi 12 novembre 2015. Comme la journée "Oser tous les métiers" qui était exploité dans notre canton jusqu'à l'année passée, ce projet s'adresse aux garçons et aux filles de 9^e année et vise à élargir leur horizon professionnel en les invitant à dépasser les stéréotypes liés au genre qui s'opèrent au moment du choix professionnel.

Cette journée promeut l'égalité entre femmes et hommes dans le choix de carrières professionnelles et de perspectives de vie. Le principe d'égalité entre les genres fait d'ailleurs partie des objectifs fondamentaux de l'école. Cette action a aussi pour objectif d'initier le dialogue entre parents et enfants sur l'avenir de ces derniers.

Pour les élèves restant en classe, les enseignants sont invités à consacrer la journée à la thématique de l'égalité entre femmes et hommes. L'office de la politique familiale et de l'égalité a conçu une fiche d'activités à cette fin. De plus, le site internet www.futurentousgenres.ch propose également d'autres ressources.

Rénovation du cycle 3

La rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire s'est poursuivie cette année avec des élèves de fin de 8^e HarmoS qui sont entrés en 9^e année en étant admis en niveau 1 ou 2 en français et en mathématiques. Toutes les autres disciplines se donnent en classe hétérogène : il n'y a donc plus de sections en 9^e année. La rénovation du cycle 3 se poursuivra avec l'introduction des niveaux en août 2016 pour la 10^e année et en août 2017 pour la 11^e année : les sections auront totalement disparu à la rentrée d'août 2017.

De janvier à juin 2015, 2 arrêtés et 2 règlements ont dû être traités :

- Arrêté régissant la non-promotion ou le passage horizontal d'un élève du système à sections au nouveau système à niveaux (RSN 410.515.2) du 28 janvier 2015 ;
- Règlement du cycle 3 de la scolarité obligatoire (RSN 410.101) du 6 mai 2015 ;
- Arrêté relatif à l'intégration d'un élève externe dans la scolarité obligatoire (RSN 410.510.2) du 20 mai 2015 ;
- Règlement de la 8^e année de la scolarité obligatoire (RSN 410.523) du 10 juin 2015.

Un cahier d'information "Rénovation du cycle 3" a été distribué aux parents des élèves de 8^e année de même qu'aux enseignants des élèves concernés. Ce cahier présente la structure de la scolarité obligatoire et l'organisation des classes et des groupes à niveaux. Il a de plus été mis à disposition sur le RPN (<https://portail.rpn.ch/parents/eco-fam/Pages/ec-ren.aspx>) où se trouvent aussi d'autres documents d'information destinés aux parents, de même que des liens vers des sujets découlant de la rénovation du cycle 3.

La formation complémentaire des enseignants généralistes découlant de la rénovation du cycle 3 a débuté en février 2015 et se terminera en juin 2017. Cette formation complémentaire porte sur l'enseignement des disciplines suivantes : FRA, MAT, ALL, ANG, SCN, et SHS.

Deux groupes de travail spécifiques des disciplines de 11^e année ont poursuivi leurs travaux, un premier sur les options professionnelles et un deuxième sur le renforcement en français et en mathématiques. Ces groupes doivent terminer leurs travaux au printemps 2016. Par ailleurs, le groupe d'accompagnement du corps enseignant a été réactivé afin de suivre la mise en place des formations complémentaires et des groupes d'Analyse des pratiques professionnelles (APP).

Des planifications ou des propositions de différenciation ont été mises à disposition des enseignants sur le réseau pédagogique neuchâtelois (www.rpn.ch) dans les disciplines suivantes : FRA, MAT, ALL, ANG, SCN, HIS et GEO.

Les nouvelles épreuves cantonales de 8^e année se sont déroulées du 29 avril au 8 mai 2015 en français et en mathématiques. Les futures épreuves de 9^e année, qui auront lieu au printemps 2016, portant sur l'allemand, l'anglais et les sciences naturelles, étaient en même temps en préparation.

Les thèmes suivants, encore en attente et découlant de la rénovation, ont été abordés par les groupes ad hoc :

- Conditions d'admission au postobligatoire ;
- Suivi de l'implantation de la rénovation du cycle 3 par l'IRDP selon le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil 13.051 et le postulat 14.109 de la Commission HarmoS-Filières.

D'autres travaux, déjà en cours ont pu être poursuivis :

- Adaptation de l'informatique administrative à la rénovation du cycle 3 ;
- Préparation du "Concept pédagogie spécialisée" par l'OES, portant sur l'ensemble des mesures permettant la meilleure intégration possible du plus grand nombre d'élèves.

Moyens d'enseignement

En parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER), quelques nouveaux moyens d'enseignement ont été introduits à la rentrée 2015-2016.

Français

Depuis cette année scolaire, l'ensemble des classes de la scolarité obligatoire bénéficie des moyens d'enseignement romands. L'introduction de "L'atelier du langage" en 11^e année à la ren-

trée d'août 2015 conclut ce vaste chantier débuté en 2009 avec la généralisation du moyen d'enseignement "Que d'histoires !" en 3^e année.

Un aide-mémoire intitulé "Texte et langue" vient enrichir les ressources pédagogiques dans les classes du cycle 2.

Les élèves de 7^e année bénéficient d'un nouveau dictionnaire adapté au travail requis durant le demi-cycle 7-8.

Sciences de la nature

La collection Odysséo qui comprend un livre de l'élève, un manuel du maître ainsi qu'un guide d'évaluation est introduite en 6^e et 7^e années. Du matériel de laboratoire est distribué aux classes de 7^e et de 8^e années.

Sciences humaines et sociales

Un nouveau moyen d'enseignement est introduit en 11^e année de section maturités, en options sciences humaines (OSE). Ce document a été rédigé par des enseignants du lycée Jean-Piaget et par des enseignants du secondaire 1.

Allemand

Le nouveau moyen d'enseignement romand d'allemand "Der grüne Max 5. Klasse" a été introduit en 5^e année à la rentrée scolaire 2015-2016. En 2014-2015, ce manuel avait déjà été utilisé par certains cantons romands, ainsi que par des classes neuchâteloises proposant l'enseignement de l'allemand précoce par immersion partielle.

Anglais

Le nouveau moyen d'enseignement intitulé "English in Mind 9" a été introduit à la rentrée 2015-2016 en 9^e année.

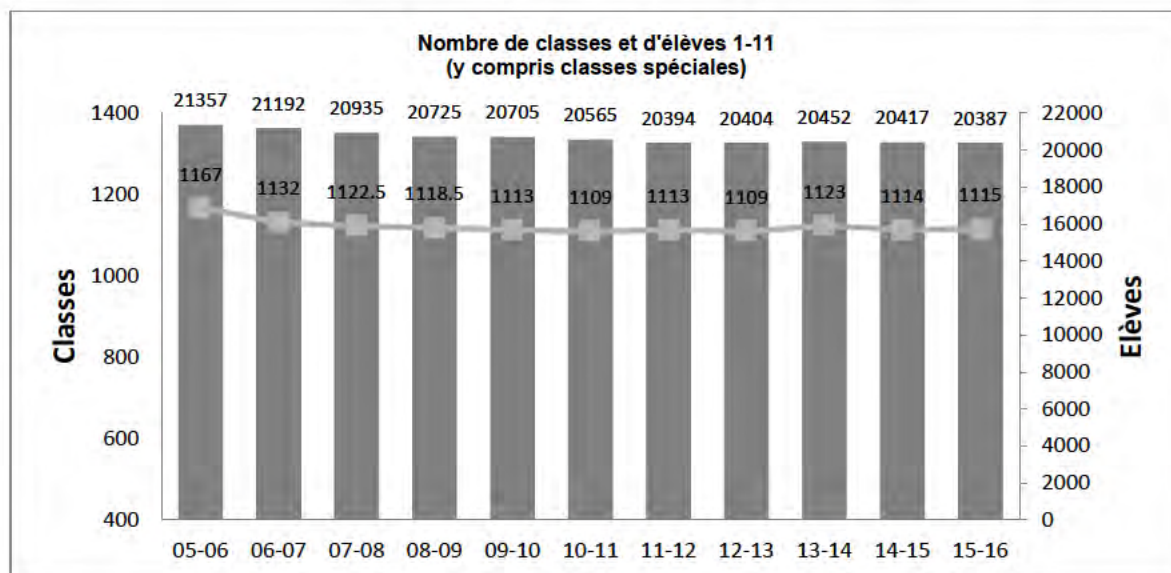
Langues et cultures de l'antiquité

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la rénovation du cycle 3, tous les élèves de 9^e année bénéficient, depuis la rentrée 2015-2016, d'une période d'enseignement de la discipline "langues et cultures de l'antiquité" (LCA). Par le passé, seuls les élèves de section de maturités étaient concernés par cette discipline. En vue de cette réforme, un nouveau manuel d'enseignement a été créé sous mandat du Service de l'enseignement obligatoire.

6.4. Effectifs des élèves et des classes

Données au 15 octobre 2015.

années d'enseignement	filles	garçons	total	classes
cycle 1				
année 1	879	894	1'773	96.98
année 2	845	893	1'738	97.98
année 3	902	954	1'856	100.4
année 4	840	957	1'797	100.23
formation spécialisée et accueil	4	7	11	1.7
cycle 2				
année 5	844	810	1'654	88.23
année 6	906	927	1'833	96.83
année 7	908	933	1'841	96.08
année 8	896	940	1'836	96.25
formation spécialisée & accueil	73	104	177	20.53
cycle 3				
année 9	850	891	1'741	90
année 10	955	955	1'910	96.5
année 11	911	899	1'810	92.5
terminale & accueil	168	242	410	40.77
total	9'981	10'406	20'387	1'115



6.5. Effectifs des enseignants

Données au 15 octobre 2015.

	nombre d'enseignants	EPT équivalent plein temps	taux d'encadrement
années 1 à 11	2'093	1'463.9	13.9

6.6. Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspecteur-trice-s et adjoint-e-s) qui forment le colloque pédagogique compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire.

Il assume les missions générales suivantes :

- garantir la mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires ;
- définir et allouer les ressources pédagogiques, l'équipement et les services informatiques ainsi que promouvoir et conduire des projets spécifiques ;
- déterminer le cadre garantissant le parcours scolaire des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation ;
- créer les conditions favorables permettant aux écoles de contribuer, en collaboration avec la famille, à l'éducation de l'enfant ;
- en fonction de la situation de l'élève ayant des besoins particuliers, promouvoir une scolarité en école ordinaire et, cas échéant, prendre des décisions relevant de la pédagogie spécialisée ;
- exercer la surveillance de l'enseignement et des établissements scolaires et proposer des mesures dans une logique d'amélioration continue.

Les membres de l'OPS occupent la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal.

Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

6.7. Épreuves

Épreuves de référence

Les épreuves de référence de mai 2015 ont été consacrées pour l'ensemble des élèves de 3^e à 7^e années aux mathématiques, plus précisément aux outils et procédures de calcul. Les objectifs retenus étaient issus des axes thématiques Mathématiques et Sciences de la Nature (MSN), 13 pour le cycle 1 et MSN, 23 pour le cycle 2.

8'848 des 9'036 élèves scolarisés dans 482 classes en formation régulière (FR) et 17 classes en formation spécialisée (FS) ont réalisé l'épreuve en entier. En fonction de leur situation spécifique, 188 élèves ne l'ont réalisée que partiellement ou pas du tout.

Résultats des élèves

Année	Seuil de réussite	Moyenne cantonale
3 ^e	21 points sur 28 - atteint par 64% des élèves	21,8 points
4 ^e	24 points sur 32 - atteint par 67% des élèves	24,6 points
5 ^e	21 points sur 28 - atteint par 78% des élèves	23 points
6 ^e	27 points sur 35 - atteint par 73% des élèves	28,8 points
7 ^e	30 points sur 39 - atteint par 72% des élèves	32 points

Observations et commentaires généraux

De manière générale, les résultats sont plutôt satisfaisants, le seuil de réussite (fixé à 75% du maximum de points) étant atteint par plus de 6 élèves sur 10 pour les cinq années (même par plus de 7 élèves sur 10 en 5^e, 6^e et 7^e années). Il aurait été supérieur en 3^e et 4^e années si le taux de réussite au dernier item (réalisé sur ordinateur) n'avait pas été si faible, plus en raison des difficultés d'appréhension du contexte et de réalisation de la tâche en question que des lacunes intrinsèques des élèves en calcul.

Volet informatique

Comme les années précédentes, un item de l'épreuve pour les cinq années scolaires devait être réalisé sur ordinateur.

D'autre part, un système complet de gestion et de transmission des résultats, apprécié du corps enseignant, a contribué à faciliter les opérations de correction et de communication.

Grâce à la plate-forme de gestion mise en place par l'OISO (Office de l'informatique scolaire et de l'organisation) et à la collaboration du SIEN (Service informatique de l'entité neuchâteloise) et du CEG (Centre électronique de gestion), l'ensemble du dispositif a bien fonctionné à en juger par le degré de satisfaction élevé des personnes qui se sont prononcées.

Comparaison avec l'épreuve 2009

L'épreuve 2015 était en fait une reprise quasi totale de celle de 2009 : quelques items de l'épreuve 2009 ne figuraient pas dans celle de 2015 et un nouvel item (réalisé sur ordinateur) a été ajouté cette année. Les membres de la commission souhaitaient voir si les résultats des élèves aux mêmes items avaient évolué, notamment depuis la mise à disposition de cette nouvelle ressource didactique.

Pour qu'un rapprochement entre les résultats aux deux épreuves soit possible, ont été pris en compte dans les moyennes cantonales figurant ci-dessous uniquement les résultats aux items 2009 repris en 2015. Le barème appliqué n'étant pas identique entre les deux années (nombre de points attribués différent), c'est le rapport entre la moyenne cantonale et le maximum de points exprimé en pourcentage qui peut servir d'élément de comparaison.

Année	Moyenne cantonale		Moyenne cantonale	
3 ^e	18,7 points sur 24	correspond à 75%	19,6 points sur 24	correspond à 82%
4 ^e	21 points sur 26	correspond à 81%	23 points sur 28	correspond à 82%
5 ^e	25,5 points sur 30	correspond à 85%	19,6 points sur 24	correspond à 82%
6 ^e	27,3 points sur 38	correspond à 72%	25,5 points sur 31	correspond à 82%
7 ^e	35,4 points sur 46	correspond à 77%	28,7 points sur 35	correspond à 82%

Si nous ne pouvons pas tirer de conclusions exhaustives au sujet de ces résultats, nous constatons tout de même avec satisfaction que la moyenne cantonale de 2015 (correspondant pour les cinq années scolaires à 82% du maximum de points) est chaque fois supérieure à celle de 2009, sauf pour la 5^e année.

Épreuves au cycle 3

Statistique des épreuves cantonales de compétences 8^e (EC8) – année scolaire 2014-2015

À compter de l'année scolaire 2014-2015, les élèves de 8^e année passent des épreuves cantonales de compétences en français et en mathématiques dont le résultat est indicatif : elles ont pour but premier de renseigner l'élève sur ses compétences avant son admission dans les branches à niveaux. Dans un deuxième temps, et seulement lorsque la moyenne annuelle d'un élève se situe entre 4.5 et 4.74, les compétences démontrées aux EC8 constituent un des trois critères pris en considération pour son admission dans les niveaux, au même titre que l'avis de ses parents et celui du conseil de classe.

Les épreuves se déroulent en deux temps : une première partie, écrite, que tous les élèves du canton passent au même moment, dans leur collège respectif, et une deuxième partie, informatisée. Cette dernière nécessite une infrastructure particulière reposant sur une plateforme d'épreuves développée par le SIEN. La passation se fait en salles d'informatique et est échelonnée de manière à garantir l'accès aux serveurs.

La correction se fait de deux manières, manuelle pour la partie écrite et automatique pour la partie informatisée. L'ensemble des résultats est enregistré sur la plateforme d'épreuves, leur traitement et analyse sont ensuite assurés par le service de statistique.

6.8. Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Les missions de l'OES

L'office de l'enseignement spécialisé (OES) représente l'autorité compétente et décisionnelle du canton de Neuchâtel en matière de pédagogie spécialisée. L'OES gère et conduit tout le domaine de la pédagogie spécialisée, en mandatant divers partenaires pour fournir différentes mesures, relevant de son champ de compétences. De manière plus particulière, les missions de l'OES sont les suivantes :

- a) exercer la surveillance de l'enseignement spécialisé, des écoles spécialisées et définir des mesures dans une logique d'amélioration continue ;
- b) favoriser l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers ;
- c) suivre les processus budgétaire et financier des écoles spécialisées et attribuer les subventions ;
- d) coordonner la pédagogie spécialisée et les mesures d'aide et d'accompagnement pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- e) assurer le suivi de la supervision pédagogique et du subventionnement des classes des institutions, en collaboration avec les services concernés ;
- f) proposer et tenir à jour le concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée.

Les prestations de l'OES

L'office de l'enseignement spécialisé offre les prestations suivantes :

- a) informer et conseiller les partenaires pour les questions en lien avec la formation spécialisée dans le canton de Neuchâtel ;
- b) gérer les dossiers de demande de mesures renforcées et ceux des enfants et des jeunes neuchâtelois qui bénéficient desdites mesures ;
- c) analyser la situation particulière de chaque enfant ou jeune directement concerné par une demande de mesure renforcée ;
- d) décider des mesures renforcées ;
- e) assurer le suivi scolaire des adolescents hospitalisés en milieu psychiatrique ;
- f) assurer les prestations de soutien pédagogique spécialisé pour les élèves sourds ou malentendants ;
- g) assumer le paiement des prestations accordées dans le cadre de ses décisions.

Suite à la ratification par le Grand conseil de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, l'OES est l'entité chargée de l'élaboration et de la mise en place du concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée. En janvier 2015, les travaux ayant pour objectifs de proposer un catalogue cantonal des mesures ordinaires et renforcées dans le domaine de la pédagogie et de la pédagogie spécialisée ont débuté. Le groupe de travail réunit 17 membres qui représentent le service cantonal compétent, les directions d'école (y compris des écoles spécialisées), l'association des communes neuchâteloises, le corps enseignant (y compris de l'enseignement spécialisé), les orthophonistes, les psychomotriciennes ainsi que la Fédération des associations de parents d'élèves de Neuchâtel (FAPEN). Il s'est réuni à 13 reprises en 2015 et rendra son rapport dans le courant du premier semestre 2016.

Psychomotricité

Constatant d'une part que la psychomotricité fait partie de l'offre de base de pédagogie spécialisée prévue par l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée et d'autre part que les mesures renforcées dans le domaine de la psychomotricité étaient attribuées de manière relativement restrictive, mandat a été donné à un groupe de travail ad hoc de réviser les critères d'octroi desdites mesures.

Par arrêté, le Conseil d'État a validé les conclusions du groupe de travail qui ont conduit à un élargissement des critères d'octroi. Dès le 1^{er} septembre 2015, les mesures renforcées en psychomotricité sont désormais également attribuées sur la base d'un diagnostic psychomoteur.

Dans le cadre des réflexions, une attention toute particulière a été portée à la détection précoce. Ainsi les enfants peuvent bénéficier de mesures de psychomotricité avant leur entrée à l'école.

La convention liant le DEF à Psychomotricité suisse, sous-section neuchâteloise, ainsi que les directives d'application idoines ont été adaptées.

Logopédie/orthophonie

Le 1^{er} janvier 2015, les directives d'application concernant la Convention relative à la rémunération des traitements logopédiques/orthophoniques et au subventionnement du travail de gestion et de contrôle assuré par les centres d'orthophonie liant le département de l'éducation et de la famille et les villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle ont été signées.

Ainsi, il existe désormais un cadre formel complet régissant les relations de l'État avec ses partenaires dans le domaine. Une démarche similaire à celle mentionnée ci-dessus a été menée en 2014 entre le DEF et les orthophonistes indépendantes.

Écoles spécialisées

Les écoles spécialisées de la Fondation Les Perce-Neige, du Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) et du Centre pédagogique de Malvilliers (CPM) sont des partenaires affirmées de l'office de l'enseignement spécialisé.

Les prestations du domaine de compétences de l'école spécialisée Les Perce-Neige s'adressent à environ 350 enfants et jeunes âgés de 1 à 20 ans ainsi qu'à leur famille.

Près de 80 jeunes enfants en âge préscolaire sont suivis de manière ambulatoire via le service éducatif itinérant (SEI) et le centre d'accueil et de consultation précoce en autisme (ACPA). Au niveau de la scolarité obligatoire, cette intervention précoce est renforcée de manière coordonnée par l'accompagnement individuel en classe ordinaire de plus de 70 élèves dans le cadre du soutien pédagogique spécialisé (SPS).

200 élèves fréquentent les classes internes de l'école spécialisée, dont 66 font partie des 12 classes intégrées dans les différents cercles scolaires du canton.

À l'École spécialisée du CERAS, la rentrée d'août 2015 a été marquée par l'augmentation de la capacité d'accueil. En effet, grâce à l'ouverture d'une douzième classe intégrée au collège des Coteaux à Peseux, à proximité directe de l'antenne du CERAS située à Peseux, l'École spécialisée peut désormais scolariser 95 élèves. Chacun d'eux bénéficie de la prise en charge interdisciplinaire propre au concept du CERAS depuis de nombreuses années.

Du côté de l'unité ambulatoire du langage, le passage à une dotation de 4 EPT permet de soutenir 39 élèves scolarisés à l'école régulière (92 périodes de soutien par semaine, en moyenne 2 périodes par élève). Ce soutien pédagogique spécialisé s'adresse pour mémoire aux élèves en classes régulières diagnostiqués dysphasiques ou avec de graves troubles de l'élocution et du langage sans comorbidité.

Par ailleurs, la prestation "Aides pédagogiques par l'informatique" (API) qui permet de conseiller les élèves présentant des troubles du langage et des apprentissages pour l'utilisation pour définir le choix et la stratégie d'utilisation d'outils informatiques. L'augmentation progressive de la dotation (25% en janvier 2011, 75% à la rentrée d'août 2015) ainsi que l'évolution de l'organisation de la prestation ont permis à une soixantaine d'élèves de bénéficier d'un conseil spécialisé durant l'année scolaire 2014-2015.

L'école spécialisée du CPM a connu une année placée sous le signe du changement suite à deux départs à la retraite. L'école peut désormais compter sur un directeur et deux adjoints, l'un administratif et l'autre pédagogique. Cette nouvelle structure a permis de mettre sur pied un pilotage de l'institution plus adapté aux défis d'aujourd'hui, tout en permettant de réallouer des ressources dans ce qui sont les missions premières de l'école, à savoir la pédagogie et l'éducation.

Le Centre pédagogique de Malvilliers accueille un peu moins de 70 élèves répartis dans 8 classes, dont 2 classes intégrées au Centre régional du Val-de-Ruz.

6.9. Centre de psychomotricité

Le centre de psychomotricité offre ses prestations dans différentes régions du canton. À cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Bevaix.

Le nombre de postes de thérapeutes en psychomotricité correspond à 9,6 EPT, dont 2,7 sont prévus pour des interventions dans les institutions spécialisées. Dès août 2015, le nombre d'EPT a augmenté de 0,4 pour un total de 10 dont 2,8 sont prévus pour des interventions dans les institutions spécialisées. Il est à relever que durant cette année, une thérapeute a pris sa retraite et deux autres ont cessé leurs activités au sein du Centre de psychomotricité (CEPM). Ces personnes ont été remplacées.

Dans le canton de Neuchâtel, les traitements ambulatoires sont effectués sous deux formes :

- mesures renforcées (cas OES), tributaires de décisions individuelles de l'office de l'enseignement spécialisé et sont entièrement financées par l'État ;
- mesures ordinaires (cas non OES), fournies lorsque les conditions ne sont pas réunies pour l'octroi d'une mesure renforcée.

Durant l'année civile, les différentes antennes suivent en moyenne 200 enfants et jeunes. Dans les institutions, les thérapeutes en psychomotricité fournissent leurs prestations à une centaine d'enfants et de jeunes.

Durant l'année scolaire 2014-2015, et de façon détaillée, la répartition des prises en charge en consultation ambulatoire s'est déclinée de la manière suivante :

Antenne / EPT	Dossiers traités	Suivis de l'année précédente	Nouvelles demandes traitées	Demandes et bilans sans suite
Neuchâtel 110%	30	11	19	4
Val-de-Ruz 50%	24	14	10	2
Val-de-Travers 50%	20	11	9	3
Entre-deux-Lacs 50%	21	13	8	0
La Chaux-de-Fonds 170%	56	28	28	5
Le Locle 95%	39	18	21	7
Bevaix 95%	21	14	7	0
Total	211	109	102	21

En juillet 2015, la situation était la suivante :

Antenne / EPT	Demandes en attente	Traitements en attente	Traitements en cours	Traitements terminés
Neuchâtel	0	5	10	11
Val-de-Ruz	0	3	14	5
Val-de-Travers	4	0	17	3
Entre-deux-Lacs	0	3	15	3
La Chaux-de-Fonds	6	11	31	9
Le Locle	10	7	20	2
Bevaix	2	3	15	3
Total	22	32	112	36

Les nouveaux critères sont entrés en vigueur au 1^{er} septembre 2015.

A mi-novembre 2015, 161 enfants sont suivis en ambulatoire par le centre de psychomotricité, dont 134 bénéficient d'une prise en charge financière par l'OES.

Dans le cadre de la formation continue, et en plus des cours pris de manière individuelle, les thérapeutes ont suivi en juin une formation sur le tonus.

Deux collaboratrices poursuivent leur mandat "Tina et Toni plus" demandé par le service de la santé publique pour promouvoir la santé au sein des structures parascolaires alors que deux autres développent une approche psychomotrice pour une aide à la petite enfance au sein de nos antennes.

Une thérapeute représente le CEPM au sein du groupe de travail GPB10 ayant pour but de mettre en place un concept de la pédagogie spécialisée dans le canton de Neuchâtel d'ici 2017.

6.10. Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

État du personnel au 31 décembre 2015 : 8 personnes pour 5.8 EPT, selon la répartition suivante :

- 1 chef d'office (1 EPT)
- 1 chef de projets (0.6 EPT)
- 1 responsable de la gestion administrative des écoles (1 EPT)
- 1 chargé de projets (1 EPT)
- 1 collaboratrice PAO (0,8 EPT)
- 1 collaboratrice administrative (0,6 EPT)
- 1 secrétaire (0,5 EPT)
- 1 chargé de mission (0,3 EPT)



www.ne.ch/oiso



www.rpn.ch

Entité du SEO, l'OISO s'emploie à intégrer les Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC) dans les écoles neuchâteloises, avec notamment comme objectif de favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

Missions

Dans le cadre des lignes stratégiques définies par le comité de pilotage, l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) s'emploie chaque jour à mettre en œuvre la politique publique définie à travers les missions suivantes :

- a) assurer l'implantation, la gestion, le développement et l'intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) sur les plans pédagogique, technique et administratif dans les écoles de la scolarité obligatoire ;
- b) coordonner le travail des animateurs MITIC et collaborer avec les instituts de formation du corps enseignant ;
- c) collaborer avec le service de statistique pour satisfaire notamment aux demandes de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et aux besoins du monitoring du système ;
- d) participer à l'organisation et à la correction d'épreuves cantonales ;
- e) appuyer le service de l'enseignement obligatoire (SEO) dans les travaux liés à la qualité, à l'application et au suivi de projets ainsi qu'à la publication assistée par ordinateur (PAO) ;
- f) contribuer, en collaboration avec les services du département, à améliorer les connaissances scientifiques en matière technique et pédagogique en exerçant une veille active relative aux nouvelles technologies.

Les missions ci-dessus sont concrétisées à travers la délivrance des prestations suivantes :

- a) Développer l'informatique pédagogique et les ressources électroniques selon la vision stratégique du service ;
- b) Coordonner le développement de l'infrastructure du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN) ;
- c) Assurer le fonctionnement de l'informatique administrative et les conditions d'élaboration de statistiques ;
- d) Assurer la logistique des épreuves cantonales et de diverses tâches ;
- e) Réaliser des travaux PAO ;
- f) Organiser et gérer des projets.

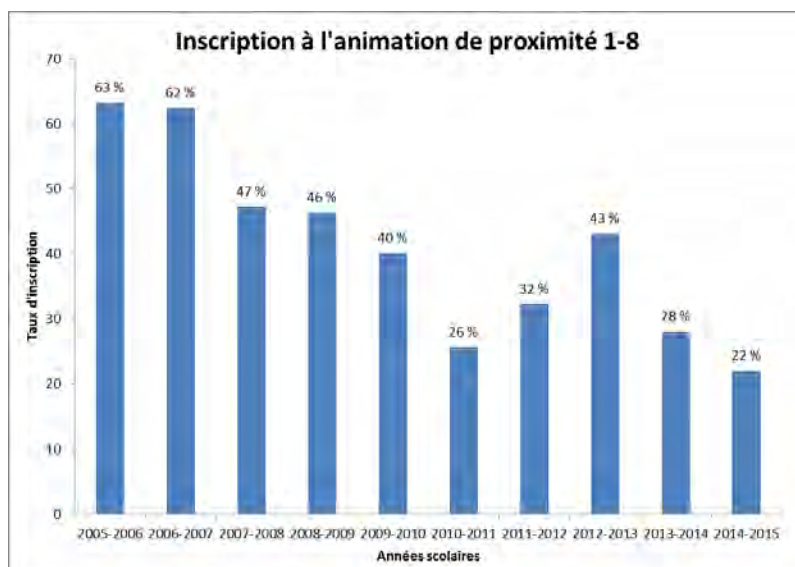
Prestation - Développer l'informatique pédagogique et les ressources électroniques selon la vision stratégique du service

Pour l'année 2015, les 5 dossiers ci-dessous ont été traités afin de répondre aux évolutions du domaine.

Animation MITIC

L'animation MITIC vise à :

- assurer le lien entre les enseignants, les centres scolaires et l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) ;
- proposer aux enseignants des formations techniques et/ou un accompagnement pédagogique ;
- assurer une sensibilisation des enseignants aux aspects éthiques et de prévention liés aux MITIC.



Au mois de juin 2015, une enquête de satisfaction a été proposée aux enseignants des années 1 à 8 pour demander à ceux qui avaient suivi l'animation MITIC s'ils en étaient satisfaits et s'ils recommanderaient cette animation à leurs collègues. 93 enseignants ayant suivi la formation ont répondu au sondage. Parmi ceux-ci, 97% des participants se déclarent satisfaits ou plutôt satisfaits de l'animation MITIC suivie au niveau de leur pratique et 97% des participants recommanderaient cette animation à leurs collègues.

Enseignement des MITIC dans la période de Formation générale

L'enseignement des MITIC dans la période de Formation générale, prévu initialement en 10^e année, a été déplacé en 9^e année pour répondre aux besoins. Deux ateliers ont été suivis par 26 enseignants.

Intentions du Programme FG MITIC 7-8 :

- renforcer l'utilisation autonome du clavier ;
- acquérir les notions de base pour rédiger efficacement avec un traitement de texte ;
- acquérir les notions de base de la recherche sur Internet ;
- développer un usage pratique et critique des MITIC en veillant au bon développement de son "identité numérique".

Intentions du Programme FG MITIC 9 :

- augmenter ses connaissances de l'usage d'un traitement de texte ;
- augmenter son efficacité dans la recherche Internet ;
- développer un usage pratique et critique des MITIC en veillant au bon développement de son "identité numérique".

Le logiciel Wizbee, permettant l'entraînement de la dactylographie, a été installé sur tous les postes de la 5^e à la 11^e années.

iLangues

La procédure d'accès à la plateforme iLangues, qui permet aux élèves de 9e à 11e années la pratique notamment de l'allemand et de l'anglais, a été modifiée. Dès le mois d'août, les 6000 comptes ne sont plus automatiquement créés, mais l'accès se fait sur une base volontaire afin de répondre à un réel besoin. 2648 utilisateurs ont sollicité la création d'un compte.

iClasse

L'ancienne plateforme iClasse, atelier d'apprentissage interactif à disposition des élèves neuchâtelois des années 8 à 11, n'est plus mise à disposition par son éditeur depuis le 31 août 2015. Elle est remplacée par une nouvelle plateforme destinée aux élèves de 1^{ère} à 11^e années.

Memot

L'application Memot, développée en collaboration avec le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), continue à rendre de précieux services pour permettre de travailler l'orthographe des mots non seulement en français mais également en allemand et en anglais. 57 listes correspondant à plus de 500 cartes ont été créées pour le nouveau moyen d'enseignement en allemand "Grüne Max". À terme, ces exercices pourront être proposés aux élèves par l'intermédiaire de parcours pédagogiques créés au moyen de la nouvelle plateforme iClasse.

Soutien langagier pour élèves allophones – Imagemo

Des listes de mots, d'expressions, d'images et de sons ont été créés dans l'application Memot. Elles permettent aux élèves allophones de se familiariser avec ces mots et expressions et d'apprendre à les reconnaître et à les écrire. Des listes complémentaires sont créées dans le cadre du soutien langagier et seront intégrées à un autre logiciel, Imagemo, installé sur les postes RPN.

Tablettes numériques – enseignement du soutien

Dans le cadre des réflexions menées autour des aides à l'intégration, il a été décidé de compléter les outils mis à disposition des enseignants de soutien par des tablettes numériques, selon la clé de répartition suivante : un appareil numérique pour 220 élèves. Une formation a été mise en place en collaboration avec la HEP-BEJUNE et la distribution du matériel a été effectuée pendant les formations dont les objectifs étaient les suivants : connaître l'utilité pédagogique des applications installées en fonction des besoins des élèves ; savoir installer des applications pour des besoins spécifiques et être informé des enjeux de l'utilisation des applications en mode autonome (sans connexion Internet). 9 ateliers de formation ont été proposés. 113 enseignants ont suivi cette formation.

RomandTIC

La journée intercantonale d'intégration des MITIC dans la pédagogie, RomandTIC 2015, a été organisée à Genève le 4 novembre 2015. Elle a mis à l'honneur les thèmes de la différenciation et de l'oralité. Les places disponibles pour le canton de Neuchâtel ont été proposées en priorité aux enseignants de soutien qui utilisent les tablettes numériques.

Prestation - Coordonner le développement de l'infrastructure du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN)

Le nombre d'ordinateurs connectés au réseau pédagogique neuchâtelois et installés dans les écoles obligatoires et spécialisées se monte à environ 3400 postes, dont 3000 sont à la charge de l'État.

En 2015, 400 ordinateurs ont été renouvelés.

Prestation - Assurer le fonctionnement de l'informatique administrative et les conditions d'élaboration de statistiques

Système d'information CLOEE1/CLOEE2

Le système d'information CLOEE1 et CLOEE2 est utilisé quotidiennement par toutes les écoles neuchâteloises, il contient toutes les données de gestion des élèves, des enseignants, des enseignants-remplaçants.

La migration des modules CLOEE2 est progressive et la disponibilité du logiciel garantie. Tous les travaux sont menés avec des groupes d'utilisateurs représentatifs des divers métiers regroupés à travers des comités d'expression des exigences.

En 2015, les dossiers ci-dessous ont été traités par les comités d'expression des exigences :

- gestion des horaires 1-11 ;
- projection/promotion des élèves II.

En 2015, les modules CLOEE2 ci-dessous ont été déployés et utilisés par les membres de secrétariats et de directions des écoles obligatoires :

- projection/promotion des élèves I : gestion des projections et des promotions ;
- gestion des horaires 1-11 : gestion des horaires des élèves et des enseignants ;
- livret de suivi : module utilisé pour le suivi des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (BEP) ;
- entretien parents 5e : gestion des entretiens de parents en lien avec le nouveau dispositif d'évaluation.

Autres dossiers CLOEE1 :

- introduction du bulletin scolaire informatisé pour la 5e année ;
- introduction du rapport d'évaluation et changement du bulletin de 8e année en rapport avec la rénovation du cycle 3 et les branches à niveaux en mathématiques et français (juin 2015) ;
- préparation des nouveaux bulletins scolaires informatisés, rapports de passage de niveaux au semestre pour la 9e année renouvelée.

Gestion évoluée des remplacements (GER)

Cette plateforme est un dispositif mis à disposition des écoles pour surmonter les difficultés relatives au manque d'enseignants-remplaçants. L'inscription centralisée simplifie la démarche administrative pour les enseignants-remplaçants.

À fin octobre 2015, 1701 dossiers ont été déposés pour le canton de Neuchâtel.

Prestation - Assurer la logistique des épreuves cantonales et de diverses tâches

Depuis 2015, l'OISO a assuré, en collaboration avec le SIEN, les prestations suivantes :

- conception, développement et exploitation de la plateforme pour les épreuves cantonales de référence des années 3 à 7 ;
- conception, développement et exploitation de la plateforme pour les épreuves cantonales EC8 ;
- conception, développement et exploitation de la plateforme pour les épreuves cyclistes de 8^e ;
- préparation et distribution des résultats des épreuves cantonales EC8.

Prestation - Réaliser des travaux PAO

L'OISO a réalisé plusieurs publications, parmi celles-ci : moyen d'enseignement *Langues et cultures de l'Antiquité* 9^e, ressources PRIMA, cahiers d'information en lien avec la rénovation du cycle 3, documents relatifs aux épreuves cantonales et guides de l'utilisateur CLOEE2.

6.11. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE NEUCHÂTELOIS (CMNE)

Généralités

L'année 2015 a été marquée par d'importants défis tels que l'élaboration d'un nouveau système de facturation des écolages indexés sur le revenu des payeurs, la paramétrisation d'un nouvel outil métier et le déménagement du site du Locle à l'ancienne poste. Cette année, il s'agissait également d'interroger les priorités corrélées aux missions fondamentales, telles qu'elles sont définies dans la loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois (LCMN). Premièrement, il s'agit de rappeler que le Conservatoire perpétue, développe et transmet la musique en tant que bien culturel, conformément à l'article 2 de ladite loi. Il garantit avec d'autres acteurs une vie culturelle publique à travers ses concerts, manifestations, collaborations, soutiens, prestations musicales publiques, privées ou même politiques. Ainsi, 109 prestations ont jalonné toute l'année, auxquelles il faut ajouter plus de 200 auditions de classe. Les élèves et les professeurs remplissent une mission culturelle déterminante : ils créent une humanité réceptive, généreuse et solide, qui, où qu'elle soit, travaille à la cohésion du monde. Une œuvre d'art, un concert, c'est d'abord une expérience d'humanité. Secondement, la formation musicale fait partie intégrante de l'éducation générale et du développement de la personnalité. Le conservatoire propose un enseignement musical de qualité et complète la mission éducative de l'école obligatoire. Il remplit ainsi une partie du mandat relatif à la formation musicale inscrit dans la Constitution et prévu dans le plan d'études romand. Les professeurs, département Musique&Ecole compris, forment les jeunes avec soin et professionnalisme dans tous les domaines de la musique. Les élèves ont aussi une influence déterminante sur l'enseignement musical dans les écoles obligatoires. Ils le soutiennent en classe ainsi que les activités de chant et d'orchestre et stimulent la communauté de travail. Il faut savoir que, 2 à 3 élèves par classe de chaque centre scolaire du canton sont élèves au CMNE. En plus, au-delà de l'objectif principal, qui est déjà un but en soi, de permettre aux citoyens de mettre la musique au centre de leur vie, il n'est pas inutile de rappeler que l'enseignement de la musique a – ainsi que le démontrent de nombreuses recherches – un effet extrêmement bénéfique sur le développement des enfants (améliorer de manière significative les compétences sociales, renforcer la motivation à apprendre et à progresser, compenser les difficultés de concentration, favoriser la réflexion intégrée, la performance et la créativité, améliorer le ressenti, transmettre des stratégies constructives pour gérer le stress, les peurs et les événements complexes). L'objectif à terme est de permettre petit à petit à la population neuchâteloise de comprendre que le Conservatoire peut être d'un apport significatif pour leur vie. Comme le disait John Dewey : "Toute œuvre d'art qui prétend avoir une valeur doit enrichir la vie", notre canton est riche d'une institution qui a cette valeur !

Résumé par départements

Langage musical (LM) et initiation musicale (IM)

Il compte 16 professeurs répartis sur tous les sites d'enseignement. La rentrée 2015 montre un nombre d'élèves en légère augmentation dans les classes de LM/IM, mais la politique des régions (un cours sans autre alternative est ouvert dans une région) pèse quelque peu la moyenne (de 8.13 élèves par classe). Nous avons cette année un nombre important de classes de plus de 10 élèves.

La journée de formation continue (19.08.2015) est destinée au département, pour la 2^e année. Deux ateliers ont permis de poursuivre la réflexion engagée et de poser des questionnements sur la fonction de l'artiste-enseignant. Le projet de médiation culturelle démarré à la rentrée d'août 2014 s'est poursuivi au premier semestre. Plus de 500 élèves du CMNE ont ainsi eut l'occasion de rencontrer un artiste ou d'aller voir un concert. La démarche est importante au sens où l'écoute est ici mise au premier plan et que la leçon de LM devient ainsi visiblement une leçon de musique. Le chargé de mission (CM) a institué des visites de classes chaque année pour chacun des professeurs. Cette mesure permet au CM de connaître précisément le contenu des cours, de permettre un échange professionnel, de rencontrer les élèves en situation d'apprentissage et de ce fait de poursuivre la réflexion d'un fonctionnement à long terme. L'an dernier, l'action a vu émerger beaucoup de tentatives pédagogiques lors des examens. Une forme de liberté se dessine à l'intérieur du colloque et une confiance solide entre le CM et les enseignants se crée. Un cours externalisé d'initiation a lieu dès ce mois d'août dans une crèche. Le cours est autoporteur et permet également une réflexion différente de l'enseignement. Le cours BLOC et le parcours exploration con-

naissent des débuts laborieux mais très encourageants puisqu'un type d'enseignement alternatif de la musique se dessine au CMNE. Ces actions-pilotes sont déterminantes pour l'institution pour accueillir l'avenir et modeler l'enseignement des arts dans une société d'aujourd'hui.

Département Jazz

Il compte 12 professeurs de piano, guitare, basse et contrebasse, batterie, saxophone, violon, trompette, flûte, chant et vibraphone. Il dispense une soixantaine de cours d'instruments individuels, des cours de langage musical jazz et des ateliers (10 EM et 1PP) qui permettent aux élèves de pratiquer la musique en petits groupes sous la conduite musicale et pédagogique d'un professeur. En mai, les sessions des examens instrumentaux se sont bien déroulées. Étant donné la limitation du nombre d'élèves PP, seuls 2 nouveaux étudiants sont entrés cette année, ce qui porte leur nombre à 3. En termes d'événements et concerts, il y a eu une audition de département, plusieurs concerts, des ateliers ainsi que des prestations de nos étudiants PP. Le BEC (Big Band des Étudiants du Conservatoire) s'est également produit souvent. Les professeurs et élèves ont collaborés aux différents événements institutionnels. À noter enfin qu'une masterclass de percussions orientales a eu lieu en septembre, car la volonté est de faire découvrir aux élèves (et aux professeurs) d'autres approches stylistiques. Les effectifs du DJ restent à peu près stables, mais le développement du département est intimement lié avec la règle interne qui exige un certain niveau instrumental pour accéder au cursus jazz. Un projet est à l'étude pour ouvrir davantage cet accès, mais il ne verra pas le jour avant 2017.

Département Piano

Pendant la Fête du piano des 6 et 7 juin, environ 200 élèves ont participé aux divers concerts. La qualité des prestations et le public nombreux ont été au rendez-vous. La pianiste de renom international, Édith Fischer, est venue donner un concert et 2 jours de masterclass pour le CMNE. La responsabilité du parc pianistique a été réattribuée. On compte 130 pianos auxquels il convient d'accorder une attention particulière à leur entretien, tout comme aux locaux qui les abritent, afin que ce patrimoine puisse être conservé de manière adéquate.

Département Vents, Percussions et Fanfare

Il compte 32 professeurs et une chargée de cours (flûte traversière). La rentrée scolaire 2015-2016 s'est bien déroulée. Nous avons pu attribuer toutes les inscriptions à chacun de nos professeurs, lesquels ont presque tous retrouvé leur taux d'occupation. Depuis plusieurs années, une convention est établie entre nos sociétés fanfares et son organisation faîtière (ACMN) ainsi que notre institution. Par cette convention, 174 élèves sont inscrits en 2015-2016 pour une formation musicale de base de 4 ans (pratique et théorique). Il est indispensable de continuer à stimuler et soigner les relations entre le CMNE et l'Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises (ACMN). À noter qu'il y a 2 ans, une convention a été signée entre le SEO, l'ACMN et le CMNE. Les 33 fanfares de notre canton ont l'opportunité d'organiser une animation dans leurs collèges avec, comme animateurs, les professeurs du CMNE. L'année passée, 6 fanfares se sont annoncées pour intégrer ce nouveau projet. L'expérience est reconduite.

Cordes, orgue, clavecin, guitare, accordéon, chant, harpe, flûte à bec

Ce département compte 39 professeurs, dont 18 de cordes (famille des violons), 3 d'orgue, 6 de guitare, 1 d'accordéon, 5 de chant, 2 de harpe, 3 de flûte à bec et 1 de clavecin. Cette année, les professeurs ont participé activement aux événements du CMNE, que ce soit les concerts promotion, le week-end de musique de chambre, les stages et ateliers, le concert de clôture et les journées *Portes ouvertes*. Le concept de ces journées, soit des interventions musicales interprétées par tous les professeurs et des moments musicaux interprétés par les élèves, ainsi que la présentation des instruments dans les studios, ont permis de développer une belle dynamique. Pour la rentrée scolaire 2015-2016, les effectifs par classes restent généralement stables et en légère augmentation pour certains instruments (accordéon, violon, alto, contrebasse). Les classes de guitares ont organisé un stage en septembre pour les élèves et leurs parents, en invitant un luthier espagnol. Cet événement a connu grand succès, et un autre stage est prévu en avril 2016 avec un guitariste argentin.

Effectif des élèves

Août 2015, 2'010 élèves étaient inscrits au CMNE (cours individuels et/ou cours collectifs). De manière non exhaustive : 108 en préparatoire, 1'369 en cursus classique, 202 en formation aux adultes, 176 en cursus fanfare, 36 en formation jazz, 24 en classe préprofessionnelle.

Corps enseignant

Le 31 décembre 2015, le CMNE comptait 128 professeurs, dont 75 nommés.

Personnel administratif et de direction

Au 31 décembre 2015, la direction et le personnel administratif sont composés de : 1 directeur à plein temps, 5 chargés de mission pour une occupation égale à 1,9 EPT, 1 délégué à l'éducation musicale à 0,7 EPT, 1 administrateur à plein temps, 6 préposées aux tâches de secrétariat, secrétariat de direction, d'accueil, de gestion des inscriptions et des examens, de comptabilité, de gestion des ressources humaines et de gestion de la bibliothèque pour une occupation égale à 4.65 EPT.

Département musique-école

En 2015, le délégué Musique du canton a eu le plaisir de proposer, établir et coordonner un choix varié de projets musicaux en collaboration étroite avec son équipe Musique-école, et ce en faveur des écoliers et enseignants issus de toute la scolarité obligatoire neuchâteloise. Tout au long de l'année sont organisés : ateliers musicaux pour les écoliers, suivi et coaching des intervenants/conseiller et assistante Musique actifs dans tout le canton, formation et émulation sur les objectifs du PER, colloques de Musique cantonaux et romands, gestion et mise à jour du blog Musique sur le RPN, journée de rencontre et formation cycle 3, mise en ligne d'un répertoire des chants anglais pour le degré 7, concerts des écoliers neuchâtelois dans tout le canton, journée de la musique dans les collèges (21 mars), soutiens logistiques et musicaux, activité conjointes avec les institutions artistiques, directions de chorales, arrangements musicaux, ...

Titres décernés lors de la cérémonie de clôture – 2 juillet 2015

14 certificats d'études non professionnelles, 4 certificats supérieurs de fin d'études non professionnelles, 2 certificats d'études pré professionnelles.

Concours

De nombreux élèves du CMNE ont participé aux épreuves régionales ENTRADA du 40e Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse qui se sont déroulées le WE du 20 au 22 mars 2015 dans toute la Suisse. Plusieurs d'entre eux, soutenus par leurs professeurs et leurs familles, ont récolté une reconnaissance méritée de leur talent et de leur investissement.

Auditions, examens, concerts

Auditions

97 auditions ont eu lieu, dont 92 dans les locaux de Neuchâtel, 1 à Fleurier, 1 au Temple de Môtiers, 1 au Lycée Denis-de-Rougemont, 2 à la salle de musique du collège à Cernier.

59 auditions ont eu lieu dont 58 au Conservatoire de La Chaux-de-Fonds (50 en Salle Fallier et 9 à la rythmique), et 1 au Conservatoire décentralisé du Locle.

Examens instrumentaux

Réussis : 369, non réussis : 11. Répartition : NP : 402/ Classes collectives NP : 220 / Instrumentaux et déchiffrage PP : 46 / Classes collectives PP (solfège, harmonie et musique de chambre) : 29.

Concerts

Concerts "promotion" – Festival des jeunes talents du CMNE / Les Infantines / Les professeurs du CMNE en concert / La Stravaganza / Ensemble "Les Croque-Notes" / Orchestre des Jeunes du

CMNE / Orchestre du Val-de-Travers / Le Petit Chœur / La Petite Bande de hautbois / Ensemble Zéphyr / Le Petit Chœur du grand cœur / Ensemble des Cadets / Ensemble musical pour Jeunes / BEC / Ensemble Première Classe / Workshops jazz / Ensemble de trombones / Autres manifestations.

Cours spéciaux, formation continue, cours de maîtres, ateliers, stages et camps musicaux

Deux conférences ont été proposées aux professeurs, ainsi que plusieurs formations continues, dont une modulaire sur deux ans sur le thème de l'enseignement aux personnes en situation de handicap. Le détail est disponible sur demande.

Cinq cours de maîtres ont été proposés à nos élèves ainsi que de nombreux ateliers, stages et camps musicaux ont eu lieu.

Bibliothèque-médiathèque du Conservatoire de musique neuchâtelois

La gestion de la location du parc instrumental a été reprise par la bibliothèque-médiathèque depuis mai 2015. Les instruments sont dès lors disponibles à la location. Cette nouvelle organisation a permis un élargissement et un réaménagement des horaires de la bibliothèque-médiathèque, ce qui crée une toute nouvelle dynamique et un meilleur équilibre entre les deux sites. Suite à ce changement, les statistiques indiquent une très nette hausse de la fréquentation de ce lieu.

6.12. Commissions consultatives

Conférence de l'enseignement obligatoire

Une séance commune avec les cadres des écoles obligatoires et des institutions, organisée par le SEO et présidée par la cheffe du DEF, s'est tenue le 16 mars 2015. Elle a traité de la question de l'amélioration des apprentissages de l'élève et du passage à une approche par compétences dans l'école obligatoire. Des échanges ont également eu lieu quant au rôle que jouent les cadres de l'école pour favoriser ce changement pédagogique majeur.

Conseil scolaire

Le Conseil scolaire, présidé par la cheffe du DEF a tenu deux séances de travail durant l'année 2015, les 10 mars et 1^{er} octobre. Les points suivants ont été abordés :

- Mesures d'adaptation et de compensation destinées aux élèves de la scolarité obligatoire ayant des besoins éducatifs particuliers.
- Évaluation au cycle 2.
- Rentrée scolaire 2015-2016.
- Concept Sports-Arts-Études à l'école obligatoire.
- Concept cantonal de l'enseignement des langues.

Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire (CODEO)

La Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire (CODEO) qui traite des dossiers de l'école dans sa verticalité, a tenu 6 séances en 2015, lors desquelles les thèmes suivants ont été traités :

- Animations MITIC 1-11,
- Dispositif cantonal de prévention dans le cadre des médias-sociaux,
- Mise en place du nouveau système des offres publiques d'emplois pour les enseignants,
- Visites d'entreprises pour les enseignants et les classes du cycle 3,
- Rénovation du cycle 3 : les filières, les bases légales, la formation des enseignants généralistes, les épreuves cantonales,
- Cambriolages dans les écoles,
- Financement des directions d'écoles par les cercles,
- Épreuves EC8,
- Gestion des horaires et le Guichet Unique,
- Bilan sur la participation des étudiants HEP de 3^e année pour les remplacements,

- Concept cantonal de l'enseignement des langues,
- CAPPES : missions et projets,
- Guide pour la préparation et la conduite de séances de réseau,
- Rapport et résultats des épreuves de référence,
- Formation continue HEP-BEJUNE,
- Conditions d'admission au postobligatoire,
- Grille horaire.

6.13. Collaboration intercantonale

6.13.1. Conférence des chef-fe-s de service

La Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), présidée par M. Michel Beytrison, adjoint au chef du Service de l'enseignement du canton du Valais puis par M. Pierre Kolly, directeur général de l'enseignement obligatoire (DGEO) du canton de Genève, s'est réunie à 6 reprises, les 5 février, 26 mars, 7 mai, 18 juin, 24 septembre et 4 décembre 2015. Le chef du service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel, M. Jean-Claude Marguet, a fait partie du bureau de la CLEO puis a été nommé vice-président.

La CLEO traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à :

- exécuter les décisions de la conférence et assurer leur application dans les cantons ;
- étudier et proposer à la conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes ;
- formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la conférence ;
- tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle a notamment traité les objets suivants :

- Bilan d'activités 2013-2015 et bilan de la mise en œuvre de la Convention scolaire romande (CSR).
- Programme d'activité 2016-2019 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).
- Moyens d'enseignement romands (MER) : généralités.
- Français :
 - Mémento grammatical 5-8 ;
 - État des lieux MER.
- Allemand :
 - Der grüne Max 6^e année ;
 - Junior 7^e année.
- Anglais : English in Mind 9-11.
- Mathématiques 1-11.
- Sciences de la nature 9-11.
- Sciences humaines et sociales 7-8 et 9-11.
- Éducation physique et sportive : moyens d'enseignement.
- Arts :
 - Propositions émises par les commissions et suite des travaux ;

- Groupe TransversArts.
- Consultation CDIP ; reconnaissance des diplômes des futurs enseignants.
- Recommandation CDIP sur les langues étrangères ; constitution d'un préavis.
- Masterplan EpRoCom (épreuves romandes communes).
- GT évaluation L2/3.
- Rapport Convention Mobilité.
- Information scolaire et professionnelle (ISP) dans la formation initiale.
- Groupes de validation (GVal).
- Logiciel Word Q.
- Extrait spécial du casier judiciaire.
- Semaine des médias.
- Échanges linguistiques.
- Demandes du Bureau de l'égalité.
- Demande du 2^e Observatoire (projet de guide pour l'école primaire).
- Éducation sexuelle en Suisse romande : échanges de vues dans le contexte de l'initiative contre l'éducation sexuelle.

Éducation routière

Durant l'année 2015, la Commission d'éducation routière (CER), s'est réunie à deux reprises, le 25 mars et le 28 octobre, sous la présidence de Mme Maria Teresa Rodriguez Mejias, adjointe au chef du Service de l'enseignement obligatoire (SEO). La Commission technique d'éducation routière (CTER), quant à elle, s'est retrouvée sept fois, sous la présidence de M. Jean-Philippe Favre, inspecteur de l'enseignement obligatoire.

Activités principales

- Trois campagnes radiophoniques sur la Radio Télévision Neuchâtel (RTN), à l'occasion des rentrées scolaires d'avril, d'août et d'octobre, ont pu avoir lieu grâce au soutien du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). La radio neuchâteloise, par le biais de son budget prévention, a pris à sa charge le 50% du coût total.
- Le 24 juin, la vingt et unième édition de la "Coupe scolaire cycliste" s'est déroulée à la Fontenelle (Cernier) dans d'excellentes conditions. De nombreux parents sont venus encourager leur enfant. Depuis maintenant plus de deux décennies, la commission technique peut compter sur l'investissement important des policiers ainsi que sur l'aide de collaborateurs externes. Grâce à des donateurs fidèles et nombreux, chaque concurrent est reparti à son domicile avec un prix. À signaler que cette édition a fait l'objet d'une large couverture dans la presse locale.
- Les agents du groupe d'éducation et de prévention routière ont activement participé à la mise sur pied de cette manifestation. Les participants à cette compétition ont été sélectionnés pour leur bon résultat lors de l'évaluation des connaissances en circulation routière. 98 ont répondu positivement, soit 48 filles et 50 garçons. Les épreuves, théorique et pratique, se sont déroulées dans une excellente ambiance.
- Cette année encore, le groupe d'éducation et prévention routière et les responsables de la campagne "A pied, c'est mieux!" sont allés présenter leurs activités aux étudiants de 3^e année de la Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE) du site de La Chaux-de-Fonds.

A pied, c'est mieux!

La campagne de sensibilisation "A pied, c'est mieux!", instaurée par la CER a reçu à nouveau l'appui de Promotion santé suisse (PSS). MM. Thierry Gogniat, chef de projet, et son adjoint Michel Cugnet ont poursuivi leurs efforts dans les domaines de la sécurité routière et du mouvement. Quelques activités sont à relever.

Il s'agit de l'accompagnement à pied des enfants à l'école par un ou plusieurs adulte-s, généralement des parents. 39 lignes de Pédibus réparties dans 24 villes ou villages fonctionnent quotidiennement dans notre canton. Elles conduisent plus de 450 enfants tous les jours en direction de leur collège.

Le traditionnel concours a connu un beau succès. Il s'agissait pour les classes de mettre en scène des ballons jaunes au logo du Pédibus. L'une des trois photos retenues a été utilisée pour la création d'une carte postale. La classe gagnante a remporté une course d'école.

Concer'Pop

Le Concept de circulation et d'éducation routière en scolarité postobligatoire du Pays de Neuchâtel (Concer'Pop) s'est, une nouvelle fois, adressé aux étudiants et apprentis des écoles secondaires supérieures et de l'enseignement professionnel de notre canton. La campagne, qui comporte à la fois une partie théorique et une partie pratique, a touché plus de 1600 jeunes en formation.

Le programme enseigne et démontre les attitudes à avoir face aux dangers de la circulation routière, ainsi que les actions engendrées par l'alcool et les psychotropes. Les jeunes visualisent et apprennent à évaluer les distances d'arrêt des véhicules et expérimentent les chocs qui peuvent en résulter si ces distances ne sont pas respectées ou mal évaluées.

Mutations au sein de la CER

- M. Benoît Ruedin, représentant de la section neuchâteloise du Touring Club Suisse a succédé à M. Patrick De Montmollin, démissionnaire.
- M. Pascal Schaffter, coordinateur de la sécurité publique au Locle a succédé à M. Jean-Louis Erard, parti à la retraite.

Actions du groupe d'éducation et de prévention routière

Hormis les interventions traditionnelles dans les classes des écoles obligatoires, telles que décrites dans la brochure "l'éducation routière dans le canton de Neuchâtel", les policiers ont rempli les missions suivantes :

- multiples contrôles à proximité des collèges, plus particulièrement vers les passages pour piétons occupés par des patrouilleurs scolaires et adultes et surveillance aux alentours des écoles des années 1 et 2, afin d'inciter les parents à accompagner leurs enfants à pied à l'école ;
- leçons dispensées aux Perce-Neige, au Ceras, à Foyer Handicap, au Centre pédagogique Les Billodes, au Centre pédagogique de Malvilliers et au Centre pédagogique et thérapeutique à Dombresson ;
- suivi et formation continue des patrouilleurs adultes et enfants ;
- réunions de travail diverses avec les responsables et/ou moniteurs d'éducation routière ;
- organisation et suivi des campagnes de prévention menées par la police neuchâteloise ;
- séances de travail pour le TCS, l'ACS et le BPA, contrôle des publications et des manuels d'instruction ;
- exposés sur l'éducation routière aux étudiants de la HEP-BEJUNE, aux aspirants gendarmes et assistants de sécurité à l'ERAP ;
- organisation des contrôles des vélos en collaboration avec le TCS ;
- mesures éducatives à la demande du tribunal pénal des mineurs.

7. SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION

7.1. Rapport de la direction

Généralités

Cette année encore, le Plan d'actions visant à promouvoir la formation professionnelle a continué à guider une grande partie des travaux du service des formations postobligatoires et de l'orientation (ci-après service). Pour soutenir encore davantage la formation professionnelle, le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (ci-après FFPP) a été profondément remanié et a fait l'objet d'un important rapport du Conseil d'État au Grand Conseil. Ainsi, le rapport portant sur la réforme du FFPP pose les bases d'un dispositif visant à atteindre les objectifs fixés en terme de promotion de la formation professionnelle tout en favorisant financièrement les entreprises formatrices. C'est ainsi que des prestations novatrices pour les entreprises qui participent à l'effort de formation en engageant des apprentis – portant par exemple sur la lutte contre l'échec en cours de formation – seront progressivement offertes. Ces nouvelles prestations répondent à de véritables demandes et sont ciblées de manière à alléger l'investissement que les entreprises font dans la formation de leur relève.

D'autre part, si un effort conséquent est fait dans le domaine technique, c'est parce que le Conseil d'État est convaincu que le besoin en personnel qualifié dans ce secteur est particulièrement important. Le dispositif proposé doit donc être considéré comme un investissement qui permettra à terme de pérenniser des structures de formation proches des besoins du marché du travail générant ainsi un retour sur investissement. Le principal objectif de cette réforme est donc de permettre, par une forte contribution de l'État et une participation de toutes les entreprises à l'effort de formation, d'entrevoir d'ici 5 à 8 ans un système de formation professionnel stable, pérenne et adapté aux besoins du marché du travail.

Mentionnons aussi que cette année, les enseignants du cycle 3, ont pu effectuer des visites d'entreprises, organisées en étroite collaboration avec la CNCI. Durant l'année scolaire 2015-2016, l'accent a été mis sur la découverte du domaine technique. Ces visites se déroulent le mercredi après-midi et sont constituées d'une partie portant sur le système de formation et l'avenir des métiers techniques dans l'Arc jurassien puis d'une visite d'entreprises formatrices. Organisées par cercles scolaires, ces visites permettent aussi aux conseillers en orientation en formation professionnelles et documentalistes d'accompagner l'action. Par ailleurs, les enseignants en formation à la HEP-BEJUNE ont aussi pu bénéficier de visites dans le cadre de leur formation.

Plusieurs grands défis attendent le service durant les années qui viennent, mais il s'agit de mentionner en priorité la problématique des transitions entre l'école obligatoire et les formations du secondaire 2 d'une part, puis entre les formations du secondaires 2 et le marché du travail d'autre part, de même qu'entre les formations du secondaire 2 et les formations subséquentes du domaine tertiaire. Ces articulations constituent en effet un enjeu de taille si on y ajoute l'insertion, dans notre système de formation des personnes arrivant d'autres pays. Si l'on admet que l'insertion des citoyens dans un système de formation puis du marché du travail constitue une priorité, il ne fait aucun doute qu'une attention particulière devra être portée sur ces charnières importantes leur conférant ainsi le titre d'objectif prioritaire pour l'année 2016 et les suivantes.

Personnel

Nb	Poste	Totalité		Service généraux	OFIJ	OCOSP		OFAP	OFPA	OHER
		Ept	Ept *ext.	Ept	Ept	Ept	Ept *ext.	Ept	Ept	Ept
1	Chef de service	1.00		1.00						
1	Adjointe au chef du service	0.90		0.90						
5	Chefs et Cheffes d'office	4.50			0.90	0.90		0.80	0.90	1.00
1	Responsable financier	1.00		1.00						
3	Cheffes de secteur	2.45				2.45				
1	Juriste	0.80		0.80						
1	Responsable de formation	1.00		1.00						
2	Responsables de la promotion et de la communication	1.50		1.50						
1	Responsable des examens	1.00						1.00		
2	Collaboratrices scientifiques	1.00						0.50		0.50
1	Administratrice	0.70				0.70				
1	Responsable administratif	1.00						1.00		
35	Conseillers et conseillères en orientation	22.40	1.50			22.40	1.50			
12	Conseillers et conseillères en formation professionnelle	10.00						10.00		
5	Coach – conseillers et conseillères en formation professionnelle	4.50			4.50					
1	Démarcheuse de places d'apprentissage	1.00			1.00					
1	Chargé de mission	0.10				0.10				
4	Psychologues scolaire	1.30				1.30				
7	Documentalistes	5.00	0.80			5.00	0.80			
33	Collaborateurs et collaboratrices	19.45		5.90	0.50	6.45		5.40	0.50	0.70
5	Apprentis et apprenties	5.00		2.00		2.00		1.00		
124	Total SFPO	85.60	2.30	14.10	6.90	41.30	2.30	19.70	1.40	2.20

*ext. > financement par des partenaires externes de l'État de NE (OAI, SECO, CSFO)

Secteur juridique

Le service dispose d'une juriste, à temps partiel, pour répondre et traiter les dossiers nécessitant un appui légal. La juriste est ainsi à disposition de tous les acteurs du SFPO, à savoir la direction, les chefs-fes d'office, les conseillers et les conseillères en formation professionnelle, les conseillers et les conseillères en insertion professionnelle, les directions d'école ou d'établissement.

Durant l'année 2015 cet appui s'est traduit par la participation à différents groupes de travail (formation des adultes, négociation et modification de la convention BEJUNE pour le secondaire 2, lutte contre l'absentéisme dans les écoles, rénovation du cycle 3 et adaptation des conditions d'admission au secondaire 2, établissement de processus et modèles de documents), à des séances de conciliation dans le cadre de conflits liés à un contrat d'apprentissage, par un appui dans l'examen de contestations ou de recours contre des décisions (décision de non-promotion scolaire, échec aux examens de fin d'apprentissage, sanctions disciplinaires) rendues par les écoles et par l'examen des demandes d'étudiants sollicitant une autorisation pour poursuivre leur formation professionnelle hors canton.

De nombreux textes légaux ont été adoptés (révision des règlements concernant la maturité professionnelle, adhésion à la convention BEJUNE et à l'accord AES, loi d'insertion en formation professionnelle) ou révisés en fonction de l'évolution des exigences légales et matérielles.

La juriste participe à l'examen de nombreux dossiers liés au personnel enseignant (conditions d'engagement, procédure de nomination, décisions de sanctions disciplinaire, inscription aux formations pédagogiques dispensées par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, décision de suppression de poste).

Enfin, la juriste représente le service auprès de la Commission de la Cité des étudiants et du Conseil de direction de l'Institut de lutte contre la criminalité économique.

Secteur PROMOCO

La cellule de promotion et communication (PROMOCO) du SFPO est notamment chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les actions destinées à promouvoir le service et ses projets, de conseiller et soutenir les offices, de relayer les campagnes fédérales d'information sur la formation professionnelle au niveau cantonal, de participer à la réalisation des statistiques sur les places d'apprentissage disponibles et de coordonner le démarchage des places d'apprentissage auprès des entreprises.

En 2015, en matière de communication générale, elle a édité deux numéros du "Bulletin Information", une publication destinée aux entreprises formatrices du canton de Neuchâtel. La préparation de divers communiqués et conférences de presse a également fait partie de ses tâches.

Dans le cadre de projets particuliers, elle a contribué à l'organisation de la "Nuit de l'Apprentissage", une manifestation qui a réuni le 6 mai à La Chaux-de-Fonds, employeurs potentiels et élèves à la recherche d'une place d'apprentissage. Elle s'est également investie dans la préparation de la communication des nouvelles conditions d'admission dans les filières du secondaire 2 (avril 2016), ainsi que dans les réflexions qui mèneront à la création d'une identité visuelle commune à tous les documents édités par le SFPO. Une réflexion nécessaire afin d'assurer une cohérence visuelle entre toutes les publications réalisées par le service, dans un souci d'une meilleure visibilité auprès de ses différents publics-cibles.

En parallèle, la cellule PROMOCO continue à mener les travaux de groupes de travail dont elle est responsable dans le cadre du "Plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle".

Cours de formation pour formateur en entreprise

En 2015, 15 cours ont été dispensés à 424 participants (217 femmes et 207 hommes). 333 attestations ont été délivrées, certains participants finaliseront leur formation en 2016.

7.2. Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (ci-après OCOSP)

L'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle a pour mission d'offrir des prestations d'information et de conseil qui permettent aux individus d'élaborer des projets professionnels ou de formation en vue de développer leurs compétences et de s'épanouir aux niveaux professionnel et personnel tout au long de leur vie active. Afin de favoriser l'intégration professionnelle et en partenariat avec les milieux scolaires, institutionnels et professionnels, l'OCOSP aide les élèves, les jeunes et les adultes à choisir un parcours de formation ou d'insertion en accord avec leurs valeurs, leurs aptitudes et leurs intérêts, en tenant compte des exigences du monde du travail.

Ainsi, le secteur ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE EN SCOLARITÉ OBLIGATOIRE a pris en charge l'orientation professionnelle de 3071 élèves de 10^{ème} et 11^{ème} HarmoS, a participé à l'animation du cours "Éducation aux choix" en 10^{ème} et à de nombreuses soirées de parents et manifestations d'information professionnelle. Ils ont par ailleurs répondu à 72 demandes réglementaires d'orientation scolaire (report, avancement, intégration, changement de section).

Le secteur HORS SCOLARITÉ/ADULTES a pris en charge 599 demandes de jeunes de moins de 20 ans, jeunes sans solution ou en échec, lycéens, lycéennes, apprentis, apprenties, étudiants et étudiantes. Le nombre de consultations d'adultes âgés de plus de 20 ans s'est élevé à 1075 et celles-ci ont permis d'accompagner des personnes dans leurs transitions professionnelles et leur développement de carrière.

Au cours de cet exercice, le secteur documentation/information a répondu à 2743 demandes d'information adressées aux centres de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Le concept cantonal d'organisation des séances d'information destinées aux jeunes et à leurs parents a également permis à près de 2070 personnes de s'inscrire aux rencontres avec des professionnels des métiers, des associations professionnelles et des écoles du secondaire II.

L'unité de psychologie scolaire rattachée à l'OCOSP a fourni, dans le cadre de l'école obligatoire et à la demande des autorités scolaires, des prestations de psychologie scolaire. Celles-ci ont consisté à effectuer des bilans psychologiques en vue de proposer d'éventuelles mesures de remédiation

ou de soutien aux directions, aux enseignants et enseignantes, aux élèves et à leurs parents. Ce sont 121 demandes qui ont été traitées.

À noter que les différents secteurs précités sont activement soutenus dans leurs tâches par les secrétaires et les collaboratrices administratives qui contribuent à ce que l'office puisse accomplir les missions qui lui incombent.

Plusieurs innovations ont émaillé cette année :

- l'OCOSP a participé, pour la première fois, à la Nuit des Carrières, organisée par l'Université de Neuchâtel. La présence de l'OCOSP a permis de répondre aux demandes des étudiants, des étudiantes et alumni s'interrogeant sur leur avenir et sur la planification de leur parcours professionnel.
- les conseillers et conseillères en orientation ainsi que les documentalistes ont en outre participé activement aux visites d'entreprises organisées par la CNCI, en présentant le système de formation aux enseignants et aux enseignantes du Cycle 3.
- le rapport prévoyant la création d'une Cité des Métiers à Neuchâtel ainsi qu'à La Chaux-de-Fonds a été validé fin 2014 par la cheffe du DEF, Mme Monika Maire-Hefti. Suite aux nombreuses difficultés rencontrées lors de la recherche de locaux, le projet n'a que peu avancé depuis.
- une page Facebook dédiée à l'orientation a été conceptualisée et devrait ainsi voir le jour courant 2016 et contribuer à informer le public concernant les professions et les filières de formation et de perfectionnement par un moyen de communication interactif, vastement utilisé par la population.

7.3. Office de l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle (ci-après l'OFIJ)

L'année 2015 a été marquée par l'établissement du rapport 15.025 tirant le bilan des activités de l'OFIJ depuis sa mise en place en 2012 et surtout proposant un cadre légale au travers d'une nouvelle loi régissant les activités relatives à l'insertion en formation professionnelle des jeunes. Cette loi permet, non seulement de délimiter le champ d'action de l'office, mais aussi de désigner le département de l'éducation et de la famille comme leader dans l'insertion en formation professionnelle.

Cette année a aussi été marquée par la volonté forte de cantonaliser le projet d'intervention précoce dont il était déjà fait mention dans le rapport de gestion 2014. En effet, c'est dans le courant de l'année 2015 que l'OFIJ s'est vu accordé 2 EPT supplémentaires afin d'assurer le suivi de jeunes encore scolarisés et présentant un risque de ne pas intégrer une formation postobligatoire. Ce projet d'intervention précoce a reçu un accueil plus que favorable auprès des écoles obligatoires. De surcroît cette mise en place favorise un rapprochement bienvenu entre le secondaire I et le secondaire II, en termes de collaboration et de visée commune. Comme déjà indiqué dans le dernier rapport, il est devenu une priorité politique d'intervenir en amont des difficultés potentielles. Ainsi, les forces se concentrent vers un travail orienté sur une intervention anticipant une désinsertion sociale en vue de contribuer à une meilleure maîtrise de la facture sociale.

2015 est aussi marqué par une nouvelle impulsion fédérale de soutenir les cantons dans leurs efforts d'optimiser le nombre de jeunes intégrant une formation professionnelle tout en diminuant le nombre de place restées vacantes en juin. Le SFPO par l'intermédiaire de l'OFIJ a déposé un projet dans ce sens. Plus particulièrement, ce projet vise la mise en place d'une structure permettant d'optimiser l'attribution des places d'apprentissage pour les jeunes entre 16 et 25 ans, n'ayant pas effectué leur scolarité obligatoire en Suisse, de langue étrangère et dont le statut permet une intégration durable. Actuellement en consultation auprès du SEFRI, si ce dernier accepte de soutenir le projet, ce sera un nouveau défi pour l'OFIJ qui s'est vu attribué le pilotage de la mise en place de cette nouvelle structure.

En termes de résultats, 174 dossiers ont été annoncés à l'office durant l'année 2015, ce qui représente un peu plus de 3 ouvertures de dossier par semaines. Si on considère tous les jeunes ayant obtenu un suivi actif sur l'année 2015 (ouverture de dossier sur des années précédentes comprises), ce n'est pas moins de 270 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement individualisé.

193 dossiers ont été clôturés et 93 jeunes ont trouvé une solution grâce au soutien de l'OFIJ. Ceci représente un taux de réussite de plus de 48%, ce qui indique un excellent résultat au vu des profils extrêmement fragiles des jeunes suivis. L'objectif politique cantonal était d'atteindre au minimum un résultat de 69 réinsertions pour l'année 2015 permettant ainsi une économie à l'aide sociale de plus de CHF1'650'000.-. L'objectif est donc plus que largement atteint.

L'année 2015 est donc marquée par un fort succès qui porte avec enthousiasme l'équipe de l'OFIJ vers une nouvelle année remplie de défis.

7.4. Office des formations professionnelles et académiques (ci-après l'OFPA)

L'office des formations professionnelles et académiques a été créé en septembre 2014. Avec l'engagement de la nouvelle cheffe d'office, le périmètre d'activité de l'office a été affiné et les missions clairement définies.

Les dossiers principaux menés à bien par l'OFPA durant l'année 2015 ont été les suivants :

Panier des disciplines

La réforme partielle de la maturité gymnasiale en 2007 a eu pour effet l'augmentation du nombre de disciplines comptant pour l'obtention de la maturité de 9 à 14, sans modifier les conditions d'obtention du certificat. Ceci permet aux étudiants lors des promotions de compenser plus facilement des notes insuffisantes en français et en mathématiques, considérées par la CDIP (conférence des directeurs de l'instruction publique) comme des compétences de base permettant de maximiser les chances de réussite au tertiaire.

La réforme partielle avait suscité une certaine "consternation" au sein d'une partie des enseignants. Le Conseil des directeurs de lycées avait alors décidé d'observer le comportement des étudiants, avant de revoir le dispositif et de mettre en place un "panier de disciplines". Décision a été prise par le CE en 2015 d'introduire dès la promotion de 1^{ère} à 2^{ème} en 2016 ce dispositif (puis pour les deux promotions annuelles depuis 2017).

L'introduction de ces conditions supplémentaires à celles existantes (double compensation d'une note insuffisante) a pour but non pas de provoquer le redoublement de plus d'étudiants, mais de les pousser à mettre la priorité sur certaines disciplines, en vue de la réussite future de leurs études tertiaires.

Nouvelle maturité professionnelle

La Confédération a édicté une nouvelle ordonnance et un nouveau plan d'études concernant la maturité professionnelle pour une mise en vigueur dans les cantons à la rentrée scolaire 2015. Le canton a déterminé l'offre de formation et son organisation. Le dispositif légal et le contenu des cours ont été complètement revus. L'entier du dispositif a fait l'objet d'un dossier déposé auprès des autorités fédérales afin de pouvoir obtenir la reconnaissance de notre système de formation en maturité professionnelle.

Maturité gymnasiale bilingue

Le canton de Neuchâtel a déposé des dossiers de reconnaissance pour les filières bilingues de maturité gymnasiales afin de faire valider son dispositif de formation par les autorités fédérales.

Conditions d'entrée dans les filières en école du secondaire 2

Avec la mise en œuvre du cycle 3 rénové à l'école obligatoire qui a pour principal impact la suppression des sections, il a été nécessaire de définir avec quelles conditions un élève de 11e Harmos pourra entrer dans une filière de maturité gymnasiale, maturité professionnelle, maturité spécialisée et CFC en école de métier. L'OFPA a mené, en collaboration avec les entités du secondaire 2 et des représentants de l'école obligatoire, un travail d'analyse et de définition du seuil de compétences attendu dans chacune des filières. Une décision sur les conditions retenues est prévue pour 2016, pour une entrée en vigueur en 2018.

L'OFPA a en outre été actif dans l'analyse de l'impact du nouvel accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) sur l'offre neuchâteloise, dans l'élaboration d'une offre à Fleurier d'un certificat de culture générale et de certificat de maturité spécialisée dans le domaine de la pédagogie. Il a encore contribué à l'élaboration de réponses à des objets

politiques (par exemple sur la motion sur la citoyenneté des Jeunes socialistes neuchâtelois ou sur la prise de position sur la place de l'enseignement de l'italien au secondaire 2 pour la CDIP). Il a également participé à des travaux au niveau intercantonal relevant de l'évaluation du dispositif de formation romand en maturité spécialisée ou de la coordination de travaux concernant la maturité professionnelle.

7.5. Office des apprentissages (ci-après l'OFAP)

Généralités

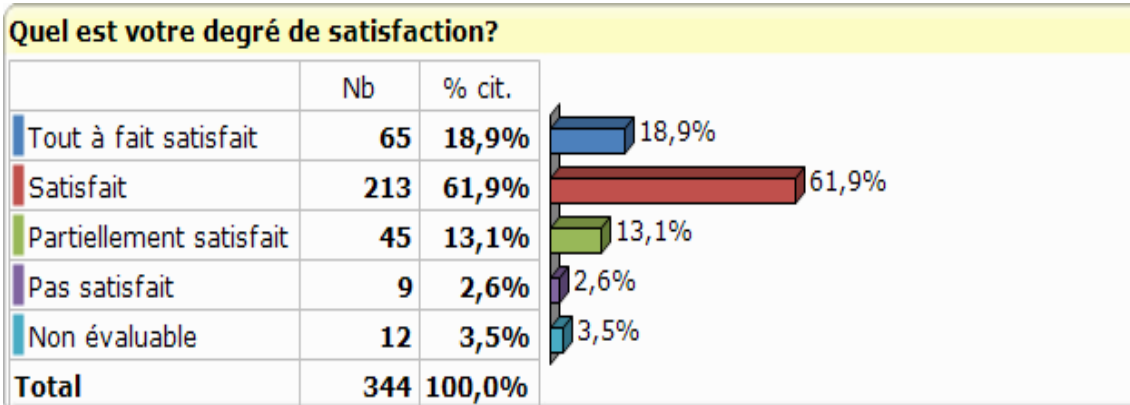
Afin de pouvoir assumer les missions qui lui sont confiées, à savoir le conseil en formation professionnelle (surveillance de l'apprentissage), l'organisation des procédures de qualification (examens de fin d'apprentissage et les procédures pour adultes selon l'article 32), l'OFAP a augmenté le nombre de ses conseillers et conseillères en formation professionnelle et procédé à une refonte complète de son organisation.

L'OFAP fonctionne désormais par pôles métiers, qui sont les suivants :

- Technique - Bâtiment – Alimentation ;
- Santé - Arts - Nature ;
- Commerce - Services – Vente.

D'autre part, les dossiers suivants ont occupés l'office durant l'année écoulée :

- la dualisation de la technique ;
- les résultats des procédures de qualification et lutte contre l'échec : un premier constat, réjouissant, est que le taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage est le plus bas atteint ces dix dernières années. En effet, sur 1868 candidats inscrits, 1620 titres ont pu être délivrés et 248 candidats se sont trouvés en situation d'échec, ce qui correspond à un taux de 13.3%. Une analyse des métiers avec un taux d'échecs important est réalisée en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle où des mesures et soutiens spécifiques sont décidés pour améliorer la situation ;
- le partenariat dans la formation professionnelle initiale : une collaboration fructueuse avec les partenaires (Organisations du monde du travail OrTra et entreprises formatrices) est essentielle à la qualité de la formation et des diplômes délivrés, afin de pouvoir insérer dans le marché du travail du personnel qualifié compétent. C'est ce à quoi tend le travail quotidien de l'OFAP. Afin de renforcer encore ce partenariat, une enquête de satisfaction en ligne a été effectuée cet été auprès des entreprises formatrices portant sur les prestations fournies de l'OFAP. Le résultat positif est le suivant :



Apprentissages en chiffres

Libellé	F	M	Total
Nb total de contrats « dual » au 31.12.15	1'712	2'281	3'993
Nb total de contrats « école » au 31.12.15	769	1'098	1'867
Avenants au contrat « dual »	110	210	320
Avenants au contrat « école »	72	122	194
Ruptures de contrats « dual »	204	290	494
Ruptures de contrat « école »	74	160	234

7.6. Office des hautes écoles et de la recherche (ci-après l'OHER)

Généralités

L'OHER a traité des dossiers importants durant l'année écoulée. Les traits saillants de son activité sont exposés ci-après :

Le Conseil suisse des hautes écoles

Au niveau fédéral, l'entrée en vigueur de la nouvelle LEHE a beaucoup sollicité le Conseil suisse des hautes écoles (CSHE). Il a fallu mettre en place les nouveaux organes et adopter leur réglementation. L'examen de la réglementation concernant la nouvelle procédure d'accréditation des hautes écoles et l'élaboration des principes du futur financement fédéral des hautes écoles ont été les points d'orgue de l'activité du CSHE en 2015. Le programme spécial 2017-2020 du Conseil fédéral d'augmenter le nombre de diplômés en médecine humaine a aussi mobilisé fortement le CSHE.

La collaboration intercantonale

On relèvera l'implication de l'OHER dans la préparation du contrat de prestations de la HE-Arc, période 2017-2019, que prévoit le nouveau concordat. La HEP a connu des moments difficiles en 2015 avec le départ du recteur et une nouvelle période de transition, pendant laquelle l'OHER a dû collaborer plus étroitement avec le recteur ad intérim, que ne le prévoit sa mission ordinaire.

L'Université

L'OHER doit veiller à la mise en œuvre du mandat d'objectifs 2015-2017. Dans ce cadre, il a étroitement collaboré avec l'UniNE à l'élaboration des indicateurs financiers. Les travaux de la révision totale de la loi sur l'Université ont repris et l'Office a pu y participer activement. Enfin, l'Office s'est fortement impliqué dans l'élaboration du rapport du Conseil d'État portant sur deux postulats concernant les études de médecine à l'UniNE.

7.7. Entités du secondaire 2

Centres professionnels

Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloise (CIFOM)

École

Le CIFOM, institution composée de 5 unités, assume et contribue à la pérennisation des savoir-faire à court, moyen et long terme du tissu économique régional dans les domaines arts appliqués, technique, commerce et gestion ainsi que santé-social.

Les événements qui ont marqué l'année 2015 sont les suivants :

- 2015 a été l'année du 20ème anniversaire du CIFOM. Cet anniversaire a été souligné par différentes manifestations impliquant les partenaires de la formation professionnelle au plan régional et national ;

- La mise en œuvre de la nouvelle maturité professionnelle dès la rentrée avec la particularité de s'appuyer sur un plan d'étude romand ;
- La mise en œuvre des nouvelles ordonnances sur les métiers qui comme chaque année est un important travail pédagogique ;
- La poursuite de la collaboration pour l'envoi de jeunes diplômés pour six mois en stage à Shanghai ;
- En coordination avec l'OrTra et le SFPO, la préparation d'un dossier pour la mise sur pied d'une formation ES en éducation sociale. L'ouverture de cette filière ne sera possible que si de nouveaux locaux sont mis à disposition ;
- Le CEFNA se prépare à déménager du CPLN à la rue des Draizes à Neuchâtel où il disposera de nouveaux locaux. Il sera ainsi implanté dans les trois lieux suivants : Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel ;
- Les travaux concernant la sécurité à l'école d'arts appliqués se sont terminés en décembre.

Corps enseignant

Le corps enseignant compte 388 personnes réparties en 248 enseignants nommés, 4 en engagement provisoire et 136 sous contrat de droit privé. Pour le CEFNA, nous comptons 19 personnes nommées et 23 personnes engagées sous contrat de droit privé.

Personnel administratif, technique et de direction

Le personnel ACN est composé de 82 personnes pour 60,2 EPT.

Le personnel administratif et technique est constitué de 69 personnes.

Le personnel de conciergerie est constitué de 26 personnes pour 22.95 EPT.

Le cifom compte 10 apprentis (commerce et informaticien) ce qui représente un taux de 11 % du personnel administratif et technique.

Le personnel de direction du cifom compte 13 personnes engagées à plein temps et 1 personne engagée à temps partiel, soit l'équivalent de 13,5 postes.

Effectifs des élèves

A la rentrée, l'ensemble des écoles ont enregistré 1562 élèves en formation alternée et 1549 en formation à plein temps, soit un total de 3111.

Certificats et diplômes délivrés

En 2015, 774 attestations fédérales, certificats fédéraux de capacité, certificats de maturité professionnelle et diplômes ont été décernés.

Activités

Les multiples activités dans les unités nous obligent à n'en citer que quelques-unes :

- Dans le cadre de notre mission, les collaborations avec les partenaires de la formation professionnelle se déroulent dans des cadres aussi différents que les visites d'entreprises, les salons horlogers, les rencontres avec les associations professionnelles et les autorités politiques ;
- Participation du directeur général à une mission économique cantonale en Californie ;
- Recherche de nouveaux locaux pour le CEFNA à Neuchâtel et l'epc à La Chaux-de-Fonds.

Pour les unités nous relevons plus particulièrement :

eea

- Réorganisation de la direction par une nouvelle distribution des rôles et responsabilités des fonctions impliquées ;
- Consolidation et promotion des compétences de l'école et de ses acteurs par des mandats aussi divers que conception d'une campagne de sensibilisation à la problématique des déchets, création de l'identité visuelle du magasin « Aux Paniers Gourmands » et création de l'affiche pour le festival Caribana 2016.

epc

- Une journée interclasses Romandie s'est tenue à la Chaux-de-Fonds (250 étudiants, étudiantes et professionnels) ;
- Un atelier « Love Zone » en collaboration avec le centre de Santé scolaire de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

ester

- La diminution de l'effectif programmé en fonction de la régulation d'effectif des classes de maturité santé-social et à l'arrêt définitif de la filière CFC de commerce en école à plein temps est partiellement compensée par une rentrée plus soutenue chez les assistants et assistantes en pharmacie et en classes maturité professionnelle économique en école ;
- Un projet pédagogique a permis à plus de 200 apprentis et apprenties de visiter l'exposition universelle de Milan.

et

- Intensification de la collaboration entre les écoles romandes dans les métiers de l'horlogerie et la création d'une commission microtechnique sous l'égide de la Fédération des écoles techniques ;
- La Convention patronale horlogère a réformé la profession de dessinateur constructeur en microtechnique qui devient dessinateur et dessinatrice en construction microtechnique. Dans les métiers de l'horlogerie, l'horloger praticien devient horloger et horlogère de production et l'horloger dans le domaine professionnel du rhabillage et de l'industrie devient horloger et horlogère.

CEFNA

- Consolidation de la mise en place du CEFNA, nouvelle formule et préparation du déménagement des 3 sites de Neuchâtel sur un seul site ;
- Maintien et développement des activités avec les partenaires de la formation des adultes.

Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN)**Ecole**

Le CPLN regroupe les écoles suivantes:

- Ecole technique (ET)
- Ecole professionnelle commerciale (EPC)
- Ecole des arts et métiers (EAM)
- Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN)
- Ecole supérieure de droguerie (ESD)

Elles offrent, dans leur domaine professionnel respectif, des formations initiales (AFP, CFC), supérieures (brevet fédéral, diplôme fédéral, diplôme ES), ainsi que des mesures de préparation à la formation professionnelle (préapprentissage).

Corps enseignant

Au 30 septembre 2015, 106 enseignants à plein temps et 183 enseignants à temps partiel, soit 179.9 postes en équivalent plein temps (184.9 en 2014), enseignaient au CPLN; s'y ajoutent les nombreux spécialistes et professionnels occasionnels.

Personnel administratif et technique

Le personnel administratif et technique est constitué de 13 personnes à plein temps et 31 personnes à temps partiel, pour un équivalent de 30.5 postes complets (32 en 2014).

Effectif des élèves (chiffres 2014 entre parenthèses)

A la rentrée scolaire 2015-2016, il y avait 2'656 (2'686) personnes en formation au CPLN.

- Mesures préparatoires : 179 (163) élèves. Cette année encore, le secteur de préapprentissage a enregistré une forte demande.
- AFP – attestation fédérale : 79 (71) apprentis en système dual.
- CFC – certificat fédéral de capacité: 1'630 (1'681) apprentis en système dual (avec ou sans cours menant à la maturité professionnelle).
- CFC – certificat fédéral de capacité : 509 (497) élèves à plein temps (avec ou sans cours menant à la maturité professionnelle).
- ES – Ecoles Supérieures : les effectifs à plein-temps diminuent fortement à 84 (116) étudiants suite à la transformation de la filière Informatique de gestion en cursus en cours d'emploi. Les effectifs d'étudiants en cours d'emploi augmentent à 175 (158) étudiants.

Certificats et diplômes délivrés

Au cours de l'année écoulée, le CPLN a délivré 741 (666 en 2014) certificats et diplômes fédéraux.

Activités

En marge des missions traditionnelles de formation ressortant des mandats confiés par l'État, de nombreuses activités ont été réalisées au CPLN. Nous relevons, de manière non exhaustive, les activités suivantes:

Pour la troisième année consécutive, l'ouverture de deux nouvelles classes d'assistants et assistantes en promotion de l'activité physique et de la santé (APAPS) a eu lieu. Cette offre répond donc à un réel besoin puisque deux classes ont déjà été ouvertes en 2013 et en 2014 pour accueillir au CPLN les apprentis de toute la Suisse romande; les premiers CFC de cette nouvelle formation seront délivrés en été 2016.

"Bonne formation" va de pair avec "bien-être": la commission PréventionS du CPLN organise chaque année avec succès des campagnes de prévention de nombreux risques qui guettent les jeunes apprenants: addictions diverses, réseaux sociaux, suicide, sédentarité, mauvaises habitudes alimentaires, etc.

La semaine du développement durable, qui s'inscrit de manière dynamique dans notre projet d'établissement, a enregistré une fréquentation record: plus de 3200 inscriptions d'apprentis et apprenties aux dizaines d'activités planifiées durant toute une semaine début décembre. Plus encore, de nombreux élèves de diverses professions enseignées au CPLN, ont activement participé à l'organisation et au déroulement de nombreuses offres, pour leurs pairs ou pour le personnel, agréables pour les yeux ou les papilles.

La démolition de la Halle C sur le campus Maladière n'a pu être immédiatement suivie de la reconstruction planifiée. Un assainissement du sous-sol bien plus important que prévu a dû être entrepris, conséquence de l'occupation des lieux, il y a plusieurs décennies, par une ancienne usine à gaz. Il s'en est suivi un retard considérable pour les travaux de construction du nouveau bâtiment : l'ensemble de la planification des travaux a ainsi été décalé de six mois.

Dans le cadre de GestionNE, le CPLN a fait œuvre de pionnier, respectivement de pilote, pour plusieurs projets. Là aussi, les usagers ont parfois dû faire preuve de patience et de compréhension : mettre en place de nouveaux processus de travail, soutenus par de nouveaux outils informatiques, n'est pas toujours une tâche aisée. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs du CPLN, en collaboration étroite avec ceux des services centralisés de l'État, se sont engagés sans compter dans ces projets d'avenir.

Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)

Ecole

Les activités de formation du Centre sont réparties en 4 secteurs :

- Cours professionnels
- Cours interentreprises
- Formation professionnelle supérieure
- Formation continue

Corps enseignant

Le personnel de direction représente 2 emplois à plein temps.

Pour l'année scolaire 2015-2016, 16 enseignants à plein temps et 68 enseignants à temps partiel, soit un équivalent plein temps de 39.27 postes, sont appelés à dispenser les cours professionnels et les cours interentreprises. Pour les cours de formation professionnelle supérieure et formation continue, 120 chargés de cours ont été mandatés pour dispenser l'enseignement, ce qui représente un équivalent plein temps de 3.5 postes.

Personnel administratif, technique et de direction

Le personnel de secrétariat comprend 5 personnes, comprenant notamment l'administrateur qui en est le responsable. Il y a lieu d'y ajouter le personnel technique au nombre de 3, ce qui représente un équivalent plein temps de 5.6 postes. De plus, 1 apprentie employée de commerce, dépendant du Service des ressources humaines de l'État, est formée au sein de l'administration.

Le personnel de la cafétéria comprend 7 personnes, représentant un équivalent plein temps de 3.65 postes.

A noter que 7 collaborateurs du Service des bâtiments sont en poste au CPMB pour l'entretien des locaux, des installations et des alentours, ce qui représente un équivalent plein temps de 4,65 postes. 1 apprenti agent d'exploitation y est également formé.

Effectif des élèves

903 apprentis et apprenties suivent leur formation dès la rentrée 2015-2016. A ceux-ci s'ajoutent 226 personnes qui suivent uniquement les cours interentreprises. Effectivement, en pratique, certains cours sont regroupés entre plusieurs cantons romands et ont lieu à Colombier.

6 apprentis suivent les cours préparatoires à la maturité professionnelle et 9 apprentis suivent les cours de maturité professionnelle technique intégrée, au CPLN, au CIFOM ou dans un autre canton.

255 participants ont suivi des cours de formation professionnelle supérieure, pour préparer l'examen de brevet fédéral, de diplôme ES et de diplôme fédéral dans les domaines de l'électricité, des transports et du gros œuvre.

369 personnes ont suivi des cours de formation continue dans divers domaines de la construction et de l'électricité.

Certificats et diplômes délivrés

Le CPMB a accueilli et fêté 252 lauréats lors de la cérémonie de clôture du 2 juillet 2015, soit :

- 221 certificats fédéraux de capacité (CFC), dont 9 délivrés à des lauréats ayant suivi leur formation théorique dans d'autres cantons ;
- 2 certificats de maturité professionnelle technique ;
- 11 attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) et 1 attestation de formation élémentaire délivrées à des lauréats ayant suivi leur formation théorique dans d'autres cantons ;
- 18 diplômes ES de conducteur de travaux.

Activités

Les Rotary Club de Neuchâtel et celui de Besançon ont financé un échange de deux fois quatre jours pour la classe des peintres de 2^{ème} année du CPMB et du CFA de Besançon (F). Cet échange s'est déroulé en janvier et mars 2015.

En mai 2015, une dizaine d'apprentis du CFA de Saint-Etienne (F) ont effectué un stage d'une semaine au CPMB.

Plusieurs visites d'entreprises ou d'expositions ont eu lieu à fin juin, dans le but de compléter la culture professionnelle et générale des apprentis et de promouvoir la camaraderie.

Du 28 octobre au 7 novembre 2015, le CPMB a eu l'honneur d'accueillir l'artiste peintre, Isabelle Breguet qui a pour l'occasion exposé une sélection de ses œuvres. Dans le cadre des leçons de branches générales, l'artiste a pu expliquer à nos apprentis les diverses méthodes de travail qu'elle emploie.

Sous la direction de nos deux enseignants de sport, une équipe du CPMB, composée d'une vingtaine d'apprentis et d'enseignants, a participé à la Vogalonga, course de bateaux à rames à Venise, le dimanche 24 mai 2015.

Lycées académiques neuchâtelois

Lycée Blaise-Cendrars (LBC)

Corps enseignant à la rentrée d'août 2015

68 enseignants pour 48.25 EPT.

Personnel administratif, technique et de direction à la rentrée d'août 2015

1 directeur, 1 directrice adjointe et 1 directeur adjoint pour 3.00 EPT. 10 personnes pour 6.25 EPT.

Effectif des élèves à la rentrée scolaire d'août 2015

572 élèves répartis en 27 classes.

Titres de maturité délivrés en juin 2015

167 maturités gymnasiales (RRM).

Activités

Chaque classe du Lycée Blaise-Cendrars assiste, au minimum, à trois spectacles par année scolaire : 1^{ère} année : deux spectacles en représentation scolaire et un spectacle en représentation publique (accompagné par l'enseignant de français) ; 2^{ème} année : deux spectacles en représentation scolaire et un film en projection scolaire ; 3^{ème} année : deux spectacles en représentation scolaire et un concert.

Le groupe THÉÂTRE a présenté cette année à l'aula du Lycée Le théâtre ambulant Chopalovitch, de l'auteur serbe Lioubomir Simovitch. M. Bernt Frenkel, professeur au Lycée Blaise-Cendrars, en a assuré la mise en scène. Cette production a été l'occasion d'un partenariat inédit avec l'Ecole d'Arts Appliqués de La Chaux-de-Fonds puisque 10 de leurs élèves ont réalisé les costumes de la pièce. Un second spectacle Les invisibles a été créé dans le cadre de la Fête du Lycée. Il s'agissait d'une pièce en deux parties jouée dans le noir complet. Le chœur et l'orchestre ont monté de nouveaux spectacles, dont Playlist, qui, une fois de plus, ont mobilisé des centaines de lycéens et lycéennes et affiché complets. Quant au Ciné-Club, il a assuré son programme annuel et mis sur pied son habituelle nuit du cinéma.

A cela, il faut ajouter une riche série d'expositions de diverses natures dans le hall du Lycée et le fait que chaque enseignant puisse proposer des activités extra muros. Une semaine hors-cadre foisonnante a été organisée par ateliers autour des thématiques Nord-Sud (problématique des réfugiés, coopération au développement, différents thèmes comme l'eau, l'univers du thé ou le commerce équitable etc.) et santé (au sens large, englobant toutes sortes de problématiques dont le harcèlement ou le suicide par exemple) pour les classes de 1^{ère} année. Cette même semaine les classes de 2^{ème} année sont parties en voyage d'étude à Amsterdam, Berlin, Londres, Madrid, Prague, Rome ou Zagreb. Visites d'entreprises, journées OS, stages et préparation tant aux écoles subséquentes qu'à la vie professionnelle sont proposés aux classes de 3^{ème} année.

Au chapitre des échanges, il a été conservé des liens avec le Gymnase de l'île de Föhr, le Hildesgard-Wegscheider-Gymnasium de Berlin, le Gymnase de Waldshut en Allemagne, le Hohe Promenade de Zürich, le Gymnase de Lugano 2 à Savosa et l'Uplands College en Afrique du Sud. Des perspectives semblent s'esquisser avec le collège de Killarney en Irlande.

Les activités culturelles ont culminé lors de la Fête du Lycée, le 14 novembre, intitulée Jazz. C'est en effet toute l'école qui s'est investie dans le but de présenter des concerts, des spectacles, des défilés et des costumes autour de ce thème.

En résumé, la richesse de nos activités a été rendue possible grâce à toutes sortes de collaborations avec, outre l'Ecole d'Arts pour le théâtre, les musées du Locle et de La Chaux-de-Fonds, (journée UNESCO et exposition « la ville de demain » avec également l'EPFL), Le club 44 et le Rotary Club de La Chaux-de-Fonds (conférence Deneault), la société des ingénieurs (semaine technique), l'ambassade de Hongrie (journée de l'Europe) et le bureau du Conseil général de La Chaux-de-Fonds (sensibilisation à des sujets de votations fédérale, etc.

Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR)**Corps enseignant à la rentrée d'août 2015**

95 professeurs pour 65.26 EPT.

Personnel administratif, technique et de direction à la rentrée d'août 2015

1 directeur à 100%, 3 directeurs adjoints pour un total de 2.5 EPT, 1 assistante de direction pour 0.7 EPT, 4 collaboratrices administratives pour un total 3.2 EPT, 1 bibliothécaire/médiathécaire pour 0.9 EPT, 2 préparateurs pour un total de 2 EPT.

Dans le cadre de la mise en place d'une administration générale des lycées : 1 administrateur général et 2 collaborateurs à la comptabilité générale pour un total de 0.5 EPT, refacturé par le lycée Jean-Piaget par le biais des prestations internes.

Pour le service de conciergerie (personnel inhérent au Service des bâtiments) : 6 collaborateurs (1 concierge et 5 aides-concierge) à 100%.

Effectif des élèves à la rentrée scolaire d'août 2015

743 (407 filles et 336 garçons) pour 35 classes.

Titres de maturité délivrés en juin 2015

206 (34 mentions bien, 6 mentions très bien)

Activités

On ne mentionnera ici que les principales activités proposées dans le cadre d'une vaste offre culturelle et sportive:

Cette année, le groupe théâtral, mis en scène par Matthieu Béguelin, est revenu au théâtre classique en présentant « Marie Tudor » de Victor Hugo au Théâtre du Passage. Les élèves d'option spécifique musique, dirigés par Caroline Lambert, ont composé la musique et interprété les chœurs tout au long de la pièce. Une première et belle collaboration. Sept représentations ont conquis un nombreux public.

Les auditions théâtre et musique ; des œuvres de Schubert et Franz von Suppé jouées lors d'un concert présenté au Temple du Bas et au Temple Farel à La Chaux-de-Fonds regroupant l'orchestre et la chorale du lycée ainsi que ceux de l'Université ; les voyages de maturité ; un voyage culturel à Rome pour une trentaine d'élèves suivant la discipline fondamentale arts-visuels ; des échanges linguistiques avec Esslingen, Bilbao et Sienne; le séjour linguistique à Cambridge ; les échanges individuels avec le Canada, l'Australie, l'Allemagne et la Suisse alémanique; la participation à la Vogalonga de Venise; les camps de ski et une semaine d'activités culturelles ou sportives ; des tournois intercollèges ; une semaine « nouvelles technologies » proposée à une vingtaine d'élèves avec au programme ateliers et visites d'entreprises, sont autant de possibilités offertes aux lycéennes et lycéens en matière de culture générale et de découverte.

A signaler encore, pour les élèves des classes terminales et offerte par l'Association des amis et anciens élèves du Lycée Denis-de-Rougemont (ALDDR), la conférence-débat de M. Etienne Blanc, Maire de Divonne et Député à l'Assemblée nationale française, sur le thème «Territoires et leurs frontières/la Suisse et l'Union européenne ».

En matière de formation continue, le lycée organise, à l'initiative des colloques de disciplines, des journées de formation avec intervenants externes dans le but de favoriser aussi le partage d'expériences.

Le Groupe de liaison du lycée (élèves élus par leurs pairs) collabore régulièrement avec la direction. Plusieurs projets et propositions d'activités émanent de ce groupe. A titre d'exemple: un journal du lycée, un livre d'or, le groupe « Lycéens sans frontières », la Gymnaz'Out, etc.

Pour terminer, on mentionnera encore l'offre de cours facultatifs (en particulier le chinois), les visites d'Universités, de l'EPFL et de Hautes Ecoles et, en novembre 2015, une journée « TecDay » en collaboration avec la SATW avec pour objectif principal de sensibiliser et éveiller l'intérêt des élèves aux formations scientifiques et techniques.

Toutes ces activités ont un sens et permettent non seulement d'affirmer l'image du Lycée Denis-de-Rougemont, mais également de garantir aux lycéennes et lycéens qui se destinent aux Hautes Ecoles une ouverture d'esprit et un développement culturel solide et humaniste.

Lycée Jean-Piaget (LJP)

Corps enseignant à la rentrée d'août 2015

A la rentrée 2015, le Lycée Jean-Piaget comptait 163 enseignants pour un équivalent plein temps de 113.8 postes.

Personnel administratif, technique et de direction à la rentrée d'août 2015

1 directeur à 100%, 3 directeurs adjoints pour 2.8 EPT, 1 assistante de direction pour 0.8 EPT, 7 secrétaires / collaborateurs administratifs pour 5.25 EPT, 3 médiathécaires pour 1.5 EPT, 1 laborantin pour 0.8 EPT, 8 concierges / aide-concierges pour 6.25 EPT.

Dans le cadre de l'administration générale des lycées (personnel inhérent au LJP et refacturé au LDDR et LBC pour les pourcentages y relatif) : 1 administrateur général à 100% (LJP 0.65 EPT / LDDR 0.2 EPT / LBC 0.15 EPT) et 2 collaborateurs à la comptabilité générale pour 1.7 EPT (LJP 1.4 EPT / LDDR 0.3 EPT).

Effectif des élèves à la rentrée scolaire d'août 2015

1402 élèves pour 66 classes.

Diplômes et titres de maturité délivrés en juin 2015

169 maturités gymnasiales, 2 diplômes de commerce, 73 maturités professionnelles commerciales par voie intégrée, 66 certificats de culture générale (22 option santé, 34 option socio-pédagogique, 5 option arts visuels, 2 option musique), 50 maturités spécialisées (30 option santé et 20 option travail social).

Activités

Sur le plan pédagogique, l'année 2015 a été celle de la première volée de maturité professionnelle Économie et services – on ne parle donc plus de maturité professionnelle commerciale - suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale du 24 juin 2009 instituant un seul plan d'études cadre pour toutes les options de la maturité professionnelle. Ces changements ont notamment comme conséquence l'apparition de nouvelles disciplines comme celle de « Technique & Environnement » et un poids plus grand donné à l'interdisciplinarité à travers les modules « Approfondir & Relier » ou « Compétences interdisciplinaires ». L'accent sur davantage d'enseignement pratique est également à relever.

Du côté du certificat de culture générale, l'année fut marquée par les travaux préparatoires de la mise en œuvre d'une nouvelle option, la pédagogie. Si le nombre d'inscriptions est suffisant, une classe s'ouvrira à Fleurier à la rentrée 2016-2017. Le cursus proposé prend bien évidemment en compte le débouché naturel de cette option, à savoir la HEP (Haute École Pédagogique). Dans ce sens, l'année alternera des semaines de cours ordinaires avec des semaines thématiques, de stages ou d'échanges linguistiques – un partenariat a ainsi été noué avec le Gymnase « Am Bruehl » de Saint-Gall - et les programmes mettront tout particulièrement l'accent sur le français, l'allemand et les mathématiques. A noter également qu'une partie des leçons fera appel à un usage intensif de l'informatique : les enseignements de la « classe numérique », une suite des projets 2013-2014 et 2014-2015 de la classe iPad, seront fort utiles.

Concernant les cours de français langue étrangère (FLE), leur succès ne se dément pas : le lycée a par ailleurs été sollicité par le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) pour accueillir davantage d'étudiants et ce, dans le cadre d'une convention signée par les deux parties.

Les cours de vacances (anglais, allemand, mathématiques et FLE) ont permis à plus d'une centaine d'étudiants de renforcer leurs connaissances et compétences durant l'été 2015.

Comme chaque année, les élèves de l'ensemble du lycée ont eu l'opportunité d'assister à de nombreux spectacles, aussi bien théâtraux, musicaux que de danse. Parmi les autres activités fort diverses proposées aux élèves, relevons notamment la participation de 3 classes au « Défi vélo », qui vise à sensibiliser les jeunes aux nombreux avantages que comporte l'usage du vélo au quotidien et ainsi à les préparer à certains enjeux du monde présent et futur » ou encore la contribution

d'une classe au concours romand « Merleau d'Or », en tournant un clip vidéo sur la protection des sources d'eau potable. Deux élèves ont gagné la médaille de bronze.

L'élection du Conseil fédéral le 9 décembre 2015 a été l'occasion de réunir l'ensemble des élèves des classes terminales du lycée (plus de 400 étudiants) pour assister en direct, à la Cité des étudiants, à une élection commentée par des représentants de chacun des grands partis cantonaux. A noter également la visite par deux classes de FLE du Palais fédéral, visite qui a marqué les esprits de nos hôtes étrangers.

La tradition des nombreux échanges et séjours individuels ou par classe, notamment avec l'Angleterre, l'Italie, la Roumanie ou l'Allemagne, a été également perpétuée. 2015 a été marquée par un grand nombre d'échanges de classes avec notre école partenaire AKSA d'Aarau puisque 7 classes (environ 150 élèves) et 14 professeurs de Neuchâtel se sont rendus à Aarau et ont reçu leurs homologues argoviens : activités culturelles et pédagogiques (dans les 2 langues) au programme dans chaque cas. Cette année fut également l'occasion de la seconde édition d'un échange avec une classe de Hustopece, en Tchéquie : l'expérience fut riche pour les élèves qui ont eu ainsi l'occasion d'être confrontés à une autre culture et une autre réalité quotidienne.

Au niveau sportif, 2015 fut une année calme avec la participation traditionnelle du lycée aux championnats suisses de basket, de foot et à la régates interscolaire des écoles du bas du canton. Pour les sports d'hiver, on peut signaler, les camps de ski (700 élèves) ou la journée de ski (300 élèves). De nombreuses activités sportives facultatives (curling, escrime, squash, escalade,...) ont permis aux élèves et aux professeurs de notre lycée de pratiquer du sport durant toute l'année. A noter également que 3 équipes d'élèves et 1 équipe d'enseignants ont participé sous les couleurs du lycée à l'édition 2015 du Tour du canton.

7.8. Entités du tertiaire

Université de Neuchâtel

Généralités

Un document complet, intitulé Rapport de gestion 2015 de l'Université de Neuchâtel (UniNE) sera disponible à l'adresse www.unine.ch, dès sa parution planifiée pour mai 2016.

Dans le domaine de la gouvernance, le Conseil de l'Université (CU) et le rectorat ont collaboré avec le Département de l'éducation et de la famille et l'Office des hautes écoles et de la recherche au projet de révision de la loi sur l'Université. Le Conseil de l'Université a également initié la procédure en vue de la nomination d'une nouvelle rectrice ou d'un nouveau recteur.

Le CU a examiné et préavisé favorablement le règlement concernant la prévention et la gestion des conflits au sein de l'Université, le règlement concernant les privat-docents et les modifications du règlement d'admission à l'Université. Il a par ailleurs décidé de soutenir l'initiative sur les bourses d'études, après avoir considéré sa compétence à se prononcer sur celle-ci. Enfin, le CU a approuvé le projet de budget de l'Université, pris connaissance des comptes et du rapport de gestion de l'Université.

Les activités détaillées du CU figurent dans le rapport de gestion de l'Université.

L'année 2015 a été marquée par la fermeture de la Faculté de théologie de l'UniNE à fin juillet. Divers événements ont été organisés pour accompagner et marquer, dans la dignité, cette fermeture.

Notons également la célébration du 50ème anniversaire du CHYN (Centre d'hydrologie et de géothermie de l'UniNE), l'attribution d'un prestigieux projet de recherche en philosophie ou encore la subvention de deux millions de francs décrochée par l'Institut d'informatique pour financer, durant trois ans, trois projets européens.

Au cours de l'année académique 2014-2015, 1016 titres et diplômes ont été délivrés (voir annexe).

1036 des 4352 étudiant-e-s présent-e-s au semestre d'automne 2015 ont entamé leur cursus en 2015, à savoir, en termes de nouveaux inscrits, un nombre légèrement supérieur au record absolu de 2011 et quatorze de mieux qu'en 2014. Il s'agit de la meilleure rentrée de l'histoire de Neuchâtel, tant au niveau master que bachelor.

Dossiers traités en 2015

Parmi les nombreuses activités de l'Université de Neuchâtel au cours de l'année 2015, les faits suivants sont à relever :

La rivière Emme gelée à l'azote liquide

Une opération spectaculaire, menée par le Centre d'hydrogéologie et de géothermie de l'Université de Neuchâtel (CHYN) s'est déroulée sur la rivière Emme : ses sédiments ont été gelés à l'azote liquide de manière à obtenir un instantané de la distribution des grains, semblables à une « carotte » percée dans la glace.

L'UniNE décroche un prestigieux projet de recherche en philosophie

La publication de 21 projets qui bénéficieront d'un soutien exceptionnel du Fonds national pour la recherche scientifique (FNS) a mis l'UniNE à l'honneur. Seule haute école de Suisse occidentale, aux côtés de l'EPFL et de l'Université de Genève, l'UniNE a reçu 1,4 million de francs pour un programme de recherche qui sera chapeauté par son institut de philosophie.

L'UniNE a complété son offre de formations de niveau master

Le Master en lettres et sciences humaines s'est enrichi d'un nouveau pilier. Il est désormais possible de suivre des cours de niveau master en enseignement du français langue étrangère. Cette formation est dispensée par l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF) qui dispose d'une riche et longue tradition en matière d'enseignement du français à des locuteurs d'une autre langue, puisqu'il a été fondé en 1892 sous le nom de « Séminaire du français moderne ».

50 milliards d'objets connectés, et l'UniNE pour que ça fonctionne mieux

L'UniNE a consolidé son rôle de leader dans l'étude des systèmes informatiques complexes et le traitement des bases de données massives (big data). Elle a été sélectionnée pour coordonner un projet de recherche sur les systèmes composés de nombreuses machines interconnectées ou systèmes répartis. Le projet sera mené sur une durée de 3 ans en partenariat avec trois autres universités. Il a obtenu plus d'un million de francs du programme européen pour les sciences et technologies de l'information CHIST-ERA, dont 400'000 francs en faveur de l'UniNE.

Un subside FNS de 1,5 million de francs pour étudier les enjeux environnementaux liés à la production de nos aliments

Le FNS qui a octroyé 40 subsides à des professeurs boursiers, a attribué 1'554'109 francs à Jérémie Forney, professeur assistant en ethnologie de l'UniNE. L'objectif est d'étudier les enjeux environnementaux en lien avec la production de nos aliments par l'agriculture.

Enseignement à l'UniNE : viser l'excellence

L'UniNE a pris des mesures afin de renforcer l'excellence et l'attractivité de ses formations. Elle a mis sur pied une commission qui étudiera des thématiques liées à l'enseignement et facilitera l'échange de bonnes pratiques entre facultés. Cette décision s'inscrit dans le cadre du Mandat d'objectifs confié par le Grand Conseil neuchâtelois.

Un programme pour concilier études et sport d'élite

L'UniNE a mis sur pied un programme pour mieux concilier les études avec la pratique du sport d'élite. Ainsi, les quatre facultés bénéficient désormais de critères communs en vue d'offrir des aménagements aux jeunes talents qui ne souhaitent pas devoir sacrifier leur formation au sport, ni l'inverse. Ce programme-cadre offre des solutions individualisées, comme c'est déjà le cas pour les deux champions qui lui ont prêté leur visage : la volleyeuse Solenn Fabien et le patineur Stéphane Walker.

L'UniNE tient La Gazette du Salon du livre

L'UniNE a rédigé le journal du Salon du livre et de la presse de Genève. Pour la deuxième année consécutive, le partenariat entre la manifestation et l'Académie du journalisme et des médias (AJM) a été reconduit. Six étudiantes ont eu l'occasion de participer à la rédaction de La Gazette, un quotidien dirigé par Christophe Passer, rédacteur en chef adjoint du Matin Dimanche.

Le Conseil de l'Université a apporté son soutien à une harmonisation des bourses d'études

Invité par la représentation des étudiant-e-s à examiner un éventuel soutien à l'initiative fédérale sur les bourses d'études, le Conseil de l'Université a majoritairement décidé de se prononcer en sa faveur. L'initiative souhaitait confier à la Confédération la tâche d'harmoniser les critères et les montants octroyés dans les cantons.

Rankings internationaux

L'UniNE a décidé de participer pour la première fois au palmarès mondial (2015/2016) « Times Higher Education » des universités. Ce ranking international lui a semblé le mieux adapté, tenant compte de sa forte orientation dans les sciences humaines et sociales. L'UniNE s'est placée entre la 401-500^{ème} position sur les 800 hautes écoles classées au niveau mondial.

Intégrité scientifique

L'UniNE a édicté un nouveau règlement en matière de respect de l'intégrité scientifique. Le document met l'accent sur la prévention en définissant, par ailleurs, un certain nombre de comportements répréhensibles et des sanctions. Le règlement instaure également une commission dont la présidence et la vice-présidence ont été confiées à deux personnalités : Jean Guinand, ancien Conseiller d'État, et Philippe Robert, directeur du Lycée Denis-de-Rougemont.

Formation : vingt ans de gestion de l'eau en situation d'urgence

Des professionnels du domaine de l'eau et de la santé, déjà actifs dans le secteur humanitaire ou désireux d'y travailler, se sont réunis à Neuchâtel du 22 au 29 août pour suivre un cours intensif de gestion de ressources en eau en situation d'urgence. Cette semaine de formation, dont la 20^e édition a été célébrée, est organisée chaque année par le Centre d'hydrogéologie et de géothermie (CHYN) de l'UniNE et l'unité Eau et Habitat (WATHAN) du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Doctorat en criminologie

Un nouveau titre de doctorat est délivré par la Faculté de droit en criminologie. Cette décision a suivi la création, en 2014, du Centre romand de recherche en criminologie (CRRC). Cette unité de recherche de l'UniNE réunit des spécialistes d'horizons divers (sociologie, droit, psychologie, travail social, neurosciences, géographie, aménagement du territoire, migration, statistiques, etc.) dans un partenariat avec les universités de Franche-Comté, Fribourg, Genève et Lausanne, ainsi qu'avec la HE-Arc.

Un demi-siècle à sonder les ressources en eau et en chaleur du sous-sol

Le Centre d'hydrogéologie et de géothermie de l'UniNE (CHYN) a fêté son jubilé. Focalisé, lors de sa création en 1965, sur l'étude du karst, la roche calcaire emblématique de sa région natale, le CHYN se place, à ce jour, parmi les instituts de référence mondiale dans quasi tous les domaines de l'hydrogéologie et de la géothermie modernes. Ce succès l'amène à figurer parmi les neufs centres d'excellence définis en 2013 par l'UniNE.

Dies Academicus : Les défis de la diversité

Plus de 400 personnes ont assisté à l'édition 2015 du Dies Academicus de l'UniNE. Le thème retenu – Les défis de la diversité – faisaient écho au Dies Academicus qui avait ouvert le mandat, en 2008, de la rectrice, Martine Rahier, lequel était consacré aux défis de l'égalité. Les invités issus des milieux politiques, économiques et académiques ont pu découvrir les quatre nouveaux docteurs honoris causa de l'UniNE : George Ludi, Pierre Ronsanvallon, John Anthony Cherry et James Richard Crawford.

Lancement de la nuit des carrières : bilan positif

La première édition de la « Nuit des carrières » à l'UniNE a connu un franc succès : plus de 200 personnes ont participé à cet événement national. Les conférences, animations ludiques et stands d'information ont connu une fréquentation importante. En outre, 167 prestations individuelles ont été offertes : relecture de CV et profils LinkedIn, photo-shooting, entretiens d'embauche fictifs, conseil en image, « speed dating » avec des entreprises, etc.

Le prix Nexans 2015 attribué à deux chercheurs en économie

Le Jury du Prix Nexans a distingué deux chercheurs, Laurent Frésard et Joachim Marti pour leur brillante carrière entamée au niveau international, après l'obtention de leur doctorat à l'UniNE.

Informatique : 2 millions de francs pour des recherches sur les « clouds »

Le groupe de recherche en systèmes complexes de l'Institut d'informatique, dirigé par le professeur Pascal Felber, a décroché une manne de 2 millions de francs. Cette dernière servira à financer durant trois ans, trois projets européens soutenus par la Confédération dans le nouveau programme-cadre Horizon 2020. La coordination scientifique du premier de ces projets, dénommé SafeCloud, est assurée par l'UniNE. Le but de ces recherches est d'augmenter la sécurité des «clouds» informatiques qui offrent des espaces de stockage et de calcul en réseau toujours plus prisés.

Conférence internationale : Vers un tournant global de la lutte antidrogue ?

Faut-il dépénaliser la drogue ? Alors que l'ONU s'apprête à tirer les enseignements de l'échec des politiques en vigueur dans ce domaine depuis 40 ans, l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel a profité de ce moment charnière de l'histoire de la lutte contre la drogue pour ouvrir un nouveau champ de recherches. Il a organisé, dans ce contexte, une conférence internationale à laquelle a notamment participé Ruth Dreifuss, ancienne présidente de la Confédération, aujourd'hui membre de la Global Commission on Drug Policy.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2015, les effectifs des collaborateurs se montaient à 1147 personnes (787 EPT). 72% des postes ont été financés par l'État (soit 566,5 EPT contre 546,1 EPT en 2014), alors que 28% l'ont été par des fonds de tiers (représentant 220,6 EPT contre 221,9 EPT en 2014). Par ailleurs, la repourvue de certaines chaires, la création ou la réorientation de certaines autres ont conduit, durant l'année 2015, à l'engagement ou à la nomination de 6 nouveaux professeurs, dont 4 femmes (FLSH : 2 dont 1 femme, FSE : 2 dont 1 femme, FD : 2 femmes). En outre, 7 professeurs, dont 4 femmes, ont été nommés par voie d'appel.

Finances

Au 8 février 2016, le bouclage des comptes État 2015 fait apparaître des charges pour un montant de 103'762'457 francs alors que les recettes se montent à 103'515'760 francs. L'enveloppe du canton de Neuchâtel s'élève à 51'961'600 francs. En outre, l'écart budgétaire 2014-2015 constaté est dû à la prise en compte totale de la charge de loyer de l'État de Neuchâtel dans l'enveloppe de l'UniNE. Un montant de 246'697 francs a été prélevé à la réserve de l'Université (soit 0.25% de l'ensemble des charges). Au 31 décembre 2015, cette réserve s'élève ainsi à 6'177'643 francs.

Haute Ecole Arc

Pour de plus amples renseignements concernant la HES des cantons de Neuchâtel, Jura et Berne francophone, nous renvoyons le lecteur au rapport d'activité de l'Ecole. Celui-ci est édité chaque année à la fin mai et est disponible sur le site internet (www.he-arc.ch) de l'institution.

Les événements marquants

En septembre 2015, la Haute Ecole Arc (HE-Arc) a vécu la onzième rentrée académique de son histoire avec, une nouvelle fois, un nombre record de plus de 3000 étudiants inscrits en formations Bachelor/Master (+ de 1800) et formations postgrades et continues. Après dix ans de progression, la HE-Arc a atteint une taille qui lui permet d'être un partenaire incontournable de l'Arc jurassien.

Mais, pour l'institution, l'année 2015 restera comme celle de la première proposition, par la Direction générale de l'Ecole, du premier Contrat de prestations (2017-2020) au Comité stratégique de la Haute Ecole Arc (Costra). Plus haute instance de l'institution, celui-ci était composé en 2015 de Madame la conseillère d'État Monika Maire-Hefti (Canton de Neuchâtel), de Monsieur le conseiller d'État Bernhard Pulver (Canton de Berne) et Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider (canton du Jura – Présidente. Cette dernière a vu sa succession assurée début 2016 par Monsieur le ministre Martial Courtet, et la présidence reprise par Monsieur le conseiller d'État Bernhard Pulver.

Le Contrat de prestations évoque le développement des missions de recherche appliquée et développement, de formations continues ou de relations internationales. Il se décline en complément du mandat de prestations conclu entre la HES-SO et les Ecoles du réseau dont la HE-Arc fait partie et qui contient les objectifs relatifs à la formation de base.

Consolidés auprès de nombreux organismes régionaux de l'enseignement tertiaire, économiques et politiques, les objectifs de développement de l'Ecole à moyen terme ont été présentés au Comité stratégique qui a particulièrement bien accueilli la démarche.

Une validation définitive sera effectuée suite au processus de consultation des entités cantonales. De cette projection de l'Ecole dans l'avenir découle un travail de communication et de déclinaison des projets en interne. Les indicateurs clés associés sont recensés et rationalisés et leur mode de mesure est en cours de finalisation (fréquence, mode de calcul etc.).

A noter par ailleurs que le système de management de l'institution par la qualité a évolué afin de toujours s'adapter à l'évolution des enjeux importants de l'Ecole, et assurer la meilleure réponse possible aux besoins et attentes des parties intéressées. Les actions permettant d'organiser l'école de la manière la plus souple et efficace possible, se poursuivent: mesure systématique de l'obtention des résultats opérationnels, transversalisation des bonnes pratiques, diminution du nombre de documents gérés, gestion des règlements et de leur mise à disposition au public.

Les auditeurs de la société SGS ont réalisé en 2015 un audit de suivi qui a permis de confirmer la certification ISO 9001 obtenue pour la première fois en 2010. Et ce sans aucune non-conformité.

Ressources humaines et vie de l'Ecole

En 2015, le Conseil du personnel a été sollicité par son projet de révision de son règlement et dans le cadre des travaux sur la nouvelle typologie HES-SO du personnel d'enseignement et de recherche. Le Conseil du personnel a aussi été consulté sur le budget 2016, le Contrat de prestations de la HE-Arc avec les cantons BEJUNE et la représentativité du personnel de l'Ecole dans les organes participatifs de la HES-SO.

Il a en outre été régulièrement informé sur les grands dossiers traités ainsi que sur l'avancement de la mise en œuvre des nouvelles conventions aux niveaux romand (HES-SO\\Transition et modèle financier) et BEJUNE (Convention HE-Arc).

La Direction générale de l'Ecole a également rencontré l'ensemble des professeurs et collaborateurs de l'institution en mars à l'occasion d'une séance plénière lors de laquelle la directrice générale et les directeurs de domaine ont notamment évoqué les projets de développement, le contrat de prestations, la nouvelle typologie HES-SO ainsi que le futur Campus de Delémont.

En 2015, plus de 1500 étudiants ont été sollicités afin d'évaluer la qualité de l'enseignement au travers d'un questionnaire. Divers contacts ont également eu lieu en vue de la création d'une nouvelle association d'étudiants au sein de l'Ecole.

Enfin, en fin d'année, le premier numéro du tout nouveau journal interne de l'Ecole «Mémoires vives» a vu le jour. Ce dernier va paraître au rythme de quatre fois l'an.

Recherche appliquée et développement (Ra&D)

Grâce aux équipes de recherche appliquée et développement de ses quatre domaines d'activité de la Conservation-restauration, de la Gestion, de l'Ingénierie et de la Santé, la Haute Ecole Arc a continué de créer des ponts avec l'industrie et les institutions en menant de nombreux mandats et projets de recherche financés par les diverses agences reconnues du pays telles que la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), la Nouvelle politique régionale (NPR) ou le programme Interreg.

L'année 2015 a été marquée par le renforcement des relations avec ses partenaires régionaux ainsi que les institutions de formation de la région BeJuNe, en particulier l'Université de Neuchâtel, le CSEM, l'EPFL. Des rencontres ont eu lieu entre le rectorat HES-SO et la direction de l'Ecole, ainsi qu'entre divers groupes de recherche afin de constituer des regroupements de compétences autour d'axes stratégiques communs. Ceci a débouché, pour la première fois, sur le dépôt de projets conjoints au Fonds National de la Recherche.

Parallèlement, l'effort pour promouvoir les pratiques interdomaines à l'intérieur de l'Ecole s'est poursuivi avec le démarrage de huit nouveaux projets regroupant par exemple des chercheurs de l'Ingénierie et de la Santé, ou Santé et Gestion, ou encore Ingénierie et Conservation-restauration.

Ceux-ci ont également participé à de nombreux groupes de travail de la HES-SO en vue de la refonte des systèmes d'information de la Ra&D et la participation active de l'Ecole à l'organisation de la Swiss NanoConvention à Neuchâtel en mai 2015.

Parallèlement, le domaine Ingénierie a achevé sa restructuration interne avec la création de 14 unités de recherche en lieu et place des quatre instituts. Ces nouvelles unités sont à la fois plus en phase avec les axes stratégiques de recherche, et donc avec les activités industrielles locales, et

alignées avec les filières de formation. Également, l'Ecole a renforcé son positionnement dans la fabrication additive, par exemple en intégrant des groupes ad-hoc à Swissmem et à la SATW.

Au niveau de la Santé, les principes de gouvernance posés à la fin de l'année 2013 ont permis de libérer les ressources du socle Ra&D, et donc d'augmenter significativement le nombre des dépôts de demandes de fonds issus de la HE-Arc Santé. Des formations internes à l'utilisation de ce processus ont été dispensées durant toute l'année.

En ce qui concerne la Conservation-restauration, il faut retenir l'organisation en partenariat de la Semaine Découverte du patrimoine industriel et technique neuchâtelois, ainsi que de la «6th Colour and Space in Cultural Heritage» working group meeting à Neuchâtel.

L'activité en prestations de service et Ra&D de la Gestion a quant à elle fortement augmenté au cours de l'année dernière avec plus de septante projets commencés dans les quatre centres de compétences que sont la lutte contre la criminalité économique, l'informatique de gestion, le marketing horloger et le management des villes et du territoire.

Enfin, il est encore possible de citer l'inauguration du FabLab à l'occasion de son emménagement dans ses nouveaux locaux, ainsi que l'obtention d'un financement pour former un réseau transfrontalier.

Relations internationales et partenariats

La Haute Ecole Arc acquiert de plus en plus d'expertise au niveau de sa mission de développement des relations nationales et internationales. Membre fondateur de la Communauté du Savoir, qui regroupe les institutions de l'enseignement tertiaire et de la recherche, économiques et politiques, de l'Arc jurassien franco-suisse, elle a activement participé en 2015 à la seconde phase de ce projet qui prévoit de nombreuses actions au bénéfice des étudiants, professeurs et entreprises de la région considérée.

Au-delà de la frontière franco-suisse, la Haute Ecole Arc a étoffé son offre en mobilité. Ainsi, près de 60 mobilités estudiantines et professorales In et Out ont été réalisées avec, en particulier, la première réalisation par une étudiante du domaine Santé d'un stage au Canada grâce au partenariat existant avec l'université de Moncton.

Le développement des partenariats avec des établissements alémaniques, situés en Allemagne ou à Bâle, un bon développement des relations avec des établissements français et aussi le renforcement des partenariats avec la Côte d'Ivoire, la Tunisie, la Russie, restent d'actualité. Tout cela conformément à la stratégie de la Haute Ecole Arc qui consiste à se positionner sur les courants classiques de la mobilité (Europe) mais aussi avec des établissements similaires et situés parfois en des pays moins enclins à la réalisation d'échanges avec la Suisse.

A noter que l'accueil des étudiants en mobilité est réalisé au travers d'un stage d'intégration mis sur pied en collaboration avec l'Unine. Une Convention existe également avec l'Institut de français de l'Université, où les étudiants et professeurs en mobilité à la HE-Arc peuvent aller prendre des cours de français.

Projets, événements et communication

En 2015, l'Ecole a également vécu au rythme de manifestations qui ont permis à des publics d'horizons différents de prendre le chemin du Campus de Neuchâtel et des divers sites de formation et de recherche de l'institution. Fin novembre, plus d'un millier de visiteurs (dont une majorité de futurs étudiants venus confirmer leur choix d'établissement) ont visité le Campus de Neuchâtel ainsi que le site de Delémont à l'occasion des portes ouvertes de l'Ecole.

Le même jour, le tout nouveau site internet de l'Ecole a été lancé. Celui-ci est désormais adapté à la lecture à la consultation sur tous les types d'écrans, depuis les afficheurs des téléphones portables, jusqu'aux grands écrans utilisés maintenant sur les PC, en passant par ceux des tablettes. La navigation a été pensée pour être intuitive, quel que soit l'appareil utilisé pour consulter les pages. Un accent particulier a été mis sur le référencement du site afin que les personnes intéressées par les missions de l'Ecole trouvent aisément les informations idoines.

Tout au long de l'année, de nombreux séminaires, conférences, cours thématiques, colloques et/ou Forum (dont le Forum HEG qui accueille tous les étudiants de fin de cursus des HEG ro-

mandes) ont été organisés à la HE-Arc et ont accueilli plusieurs centaines d'étudiants, de professionnels et des personnalités politiques avides de découvertes et d'enrichissement.

Les professeurs et chercheurs de l'Ecole ont, quant à eux, fait rayonner l'Ecole en participant à de nombreux colloques, séminaires et initiatives en Suisse et à l'étranger. L'Ecole a également, et pour la première fois, organisé une exposition intitulée «Pourquoi je t'aime» sur la thématique de l'horlogerie en partenariat avec le Château des Monts au Locle.

Enfin, plusieurs étudiants de l'Ecole ont participé à des concours nationaux et internationaux tels que l'Hydrocontest, le Shell Ecomarathon ou encore la FreescaleCup. Dans cette compétition, une équipe composée de trois jeunes issus des trois cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel sont devenus champions d'Europe et ont décroché le bronze lors des Championnats du monde.

Tous ces événements ont été soutenus et/ou mis en valeur au travers des outils de référence et l'envoi d'une quarantaine de communiqués de presse aux médias locaux et régionaux qui ont abondamment relayé ces informations.

HEP-BEJUNE

Généralités

La Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE est une institution du degré tertiaire chargée de la formation initiale des enseignant-e-s ainsi que de la formation continue de l'ensemble du personnel enseignant des cantons de Berne (francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle dispose également d'un pôle de recherche dans le domaine de l'enseignement et des sciences de l'éducation. Elle a en outre pour mission de mettre à disposition des ressources documentaires et multimédias ainsi que d'animer et de participer à des réseaux pédagogiques à l'échelon de l'espace BEJUNE.

Elle conduit ses activités sur trois sites, situés respectivement à Bienne (BE), Porrentruy (JU) et La Chaux-de-Fonds (NE). Elle accueille en moyenne plus de 800 étudiants chaque année et offre des formations continues à quelque 6000 enseignants. En 2015, elle employait 192 collaboratrices et collaborateurs, ce qui correspond à 118.7 équivalents plein temps (EPT).

Organigramme

Le Comité stratégique (COSTRA), composé des trois conseillers d'État en charge de l'éducation au sein des trois cantons concordataires, présidé par Mme Monika Maire-Hefti décide du développement stratégique de l'institution, notamment en termes de finances, de réglementations et de structures.

Le Rectorat est en charge de la conduite globale de l'institution sous la direction du recteur. Ce dernier est secondé par deux vice-recteurs (l'un pour les formations, l'autre pour la recherche et les ressources documentaires), chacun étant responsable de trois, voire quatre domaines distincts. Un état-major regroupe l'essentiel des services supports de l'institution, sous la responsabilité directe du recteur.

DOSSIERS TRAITÉS

Gouvernance

Suite à la démission fin mars 2015 de Richard-Emmanuel Eastes, le Comité stratégique a désigné Gérard Marquis à la tête de la Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE. Dès le 7 juillet 2015, ce dernier a été mandaté pour assurer ad intérim la bonne marche financière, administrative et pédagogique de l'institution et pour conduire les processus de recrutement de la nouvelle rectrice/du nouveau recteur ainsi que de la vice-rectrice/du vice-recteur de la recherche et des ressources documentaires, suite au départ du titulaire.

Peu avant la fin de l'année 2015, le Comité stratégique nommait Maxime Zuber en qualité de futur recteur de la HEP-BEJUNE. Professeur associé à la faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel, où il a soutenu sa thèse de doctorat, professeur à la Haute école Arc et au Gymnase français de Bienne, Maxime Zuber possède une solide expérience de l'enseignement dans les établissements de formation de l'espace BEJUNE. Outre ses compétences dans le domaine de la formation et son fort ancrage dans les trois cantons de l'Arc jurassien, il dispose de capacités en matière de conduite de personnel d'une collectivité publique. En portant son choix sur lui, le COSTRA a voulu donner à la HEP-BEJUNE un recteur apte à fédérer les collaboratrices et collaborateurs de l'institution et, ainsi, lui apporter la stabilité indispensable à la réalisation de ses missions. Maxime Zuber prendra ses nouvelles fonctions le 1er août 2016.

Déménagement du site de Porrentruy à Delémont

En 2015, les préparatifs sont allés bon train en vue du transfert des activités de la HEP-BEJUNE, actuellement menées sur le site de Porrentruy, vers le nouveau campus tertiaire Strate J de Delémont.

Formations

La HEP-BEJUNE forme les enseignant-e-s pour l'ensemble des degrés de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, du niveau primaire au secondaire 2 (écoles secondaires post-obligatoires, dont les écoles de maturité), en passant par le niveau secondaire 1. L'institution propose également un programme de formation en enseignement spécialisé. De plus, elle offre différents programmes de formation postgrade et assure la formation continue des enseignant-e-s en activité.

Depuis sa création en 2001, la HEP-BEJUNE connaît une augmentation constante du nombre de ses effectifs. Cette évolution s'est également fait ressentir au moment de la rentrée académique 2015-2016, au cours de laquelle l'établissement a admis 854 étudiant-e-s, toutes filières confondues (+ 51). La progression la plus significative (+ 21) par rapport aux effectifs 2014 concerne les 395 étudiant-e-s de la filière primaire. En ce qui concerne les autres formations initiales, les effectifs sont relativement stables.

Titres d'enseignement

Au total, la HEP-BEJUNE a délivré 240 diplômes en 2015. Le plus grand nombre d'entre eux (89) est allé aux étudiant-e-s ayant suivi la formation secondaire. 79 titres d'enseignement primaire ont été attribués. 21 personnes se sont vu remettre un diplôme en enseignement spécialisé. Enfin, la Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE a octroyé 51 titres d'enseignement en formation continue et postgrade.

A noter que les 79 diplômé-e-s de la filière primaire constituent la première volée d'enseignant-e-s à avoir bénéficié du nouveau modèle de formation par l'emploi introduit en 2012. Basé sur l'alternance théorie-pratique, ce dispositif de la pratique professionnelle permet aux futur-e-s enseignant-e-s d'effectuer des stages, des remplacements et du co-enseignement durant leur 3^{ème} année de formation.

Programmes de formation initiale

Sur la base des observations, échanges et analyses réalisés avec les formateurs, les formateurs en établissement et les étudiants, une réflexion a été mise en place afin d'identifier les points de tension de ce nouveau programme de formation primaire. Si, globalement, la structure proposée a fait ses preuves, il s'est avéré illusoire de vouloir maintenir une formation comprenant des disciplines optionnelles liées aux cycles (HarmoS 1-4 et HarmoS 5-8). Décision a donc été prise d'abandonner la spécialisation par cycles et de proposer une sélection d'options permettant un travail dans la verticalité du Plan d'Etudes Romand (PER). L'étudiant choisit, dès son premier semestre de formation, les trois disciplines optionnelles sur quatre disponibles dans les domaines Arts, Corps et mouvement et Langues. Ce changement permet d'atteindre un taux de polyvalence disciplinaire garanti à 90% au moins.

En 2015, le besoin s'est par ailleurs fait ressentir de stabiliser une formation à l'enseignement secondaire qui a trop souvent été remaniée dans le passé. La perspective est de faire évoluer progressivement le dispositif de formation. Des mesures ont notamment été prises pour renforcer l'articulation théorie-pratique, d'une part, et pour favoriser le développement de l'identité professionnelle des étudiants d'autre part. Le renforcement des relations avec nos partenaires dans les établissements de stage est une préoccupation constante. Elle vise à développer une culture commune entre la HEP et le « terrain » afin que les stagiaires puissent bénéficier d'une formation ancrée dans un dispositif d'alternance cohérent. Le contenu et l'organisation de la formation sont également régulièrement questionnés et des adaptations pertinentes sont proposées.

Recherche

Le département de la recherche a poursuivi en 2015 les objectifs dictés par sa politique: la construction d'objets de recherche en cohérence avec l'expérience des formateurs d'enseignants et la diversité de leurs profils de chercheurs ; la collaboration avec les acteurs du système d'enseignement dans l'espace BEJUNE ; la mise en place de différents partenariats avec des institutions universitaires et tertiaires de formation des enseignants favorisant la réalisation concertée de projets de recherche ainsi que le développement professionnel des chercheurs ; l'appartenance

à un réseau national et international de haut niveau scientifique. En cours d'exercice, les chercheurs de la HEP-BEJUNE ont par ailleurs démontré la qualité et la légitimité de leurs travaux au sein de la communauté scientifique internationale au travers de 89 publications, dont la liste est accessible sur www.hep-bejune.ch

Publications

Créé en août 2014, le département des publications a repris les Editions HEP-BEJUNE, qui ont vu le jour en octobre 2006, et la revue professionnelle « Enjeux pédagogiques », initialement placées sous la responsabilité du Rectorat. Grâce à ces deux instruments, il se donne pour mission de favoriser la visibilité et la diffusion de travaux auprès des partenaires intéressés de la HEP-BEJUNE, répondant ainsi à l'une de ses vocations prioritaires : œuvrer à la promotion des ressources pédagogiques et participer à l'animation intellectuelle des milieux professionnels et scolaires du tissu régional.

Outre la réédition de « A la découverte de... Sciences expérimentales » et des ouvrages « Balises Maths » 1P, 2P, 3P, 4P, les Editions HEP-BEJUNE se sont enrichies de quatre nouvelles publications en 2015 (cf. liste sous www.hep-bejune.ch).

Suite à la parution du numéro 25 de la revue semestrielle « Enjeux pédagogiques » consacré aux formations tertiaires à l'enseignement, le département des publications a mis pour la première fois sur pied en 2015 un espace de débat entre ses différents auteurs (enseignants, directeurs d'établissement, formateurs, étudiants, chercheurs) et le public : le Café pédagogique.

Médiathèques

Proposé par la HEP Fribourg, en collaboration avec la HEP-BEJUNE, la HEP St-Gall et le Service écoles-médias de Genève, un nouveau service de ressources en ligne baptisé « LaPlattform » a vu le jour à la fin de 2015. Il permet la mise à disposition en streaming d'émissions vidéo enregistrées chaque semaine par les technicien-ne-s des médiathèques. Cette nouvelle prestation permettra à moyen terme de supprimer des supports tels que les DVDs et les CDs.

De manière à soutenir les enseignant-e-s dans leur travail, les médiathèques ont notamment édité deux catalogues d'outils pédagogiques : le premier offre une vaste sélection de ressources autour de la notion de pédagogie interculturelle (accueil de l'élève migrant, question de la migration, du vivre ailleurs, du vivre ensemble, etc.), le second recense toutes les mallettes d'expérimentation (qui fournissent des activités « clé en main » ainsi que du matériel pour faire des expériences).

Chaque année, les médiathèques proposent aux classes primaires ou secondaires de l'espace BEJUNE une exposition thématique présentée sur les trois sites de la HEP. En 2015, l'enquête policière ludique « La main dans le sac... à patates », conçue par les Éditions Grains de Sel, a remporté un vif succès avec 1950 visiteurs en 18 semaines.

Ressources humaines

Recrutement

Outre les postes de recteur et de vice-recteur, le service des Ressources humaines de la HEP-BEJUNE a procédé à 27 engagements au cours de l'année 2015, dont 19 concernaient des personnes au bénéfice de contrat à durée déterminée (parmi elles, 4 stagiaires/apprentis).

Commission du personnel

La Commission du personnel, qui traite du fonctionnement interne de la HEP-BEJUNE et des conditions de travail du personnel, a poursuivi ses travaux en 2015. Elle émet des préavis à l'intention du Rectorat sur tous les dossiers majeurs de l'institution, qu'il s'agisse de la réglementation d'application du Concordat ou des dispositions relatives au statut, à la procédure de nomination et à la formation du personnel.

Commission paritaire

En 2015, les travaux de révision de la Commission paritaire ont porté en particulier sur le règlement de la Commission du personnel, le règlement général du personnel, le règlement du personnel administratif et technique ainsi que le règlement concernant les formatrices et formateurs.

Haute école de musique de Genève, site de Neuchâtel

Généralités

L'année 2015 s'est déroulée conformément aux objectifs de développement du site, lesquels reposent sur :

- un effectif général équilibré et limité à 100 étudiants (cordes, chant, piano),
- des enseignements orientés vers la professionnalisation de haut niveau, complétés par une contribution constante d'intervenants externes de provenance internationale,
- une importante programmation artistique diffusée au sein des deux sites de la Haute école et auprès d'institutions ou de manifestations culturelles partenaires genevoises et neuchâteloises.

Les travaux de réforme du Bachelor of Arts in Music (créé en 2008) ont été poursuivis en collaboration avec la Haute école de musique de Lausanne, selon les prérogatives assignées au Domaine Musique et Arts de la scène de la HESSO. Conformément au calendrier prévisionnel ces travaux aboutiront au printemps 2016, l'ouverture de la filière étant prévue pour l'année académique 2016-2017.

Le comité gouvernemental de la HESSO a validé en fin d'année le projet de Master en ethnomusicologie. Ce Master, unique en Suisse, sera porté par trois institutions: la Haute école de musique de Genève, l'Université de Neuchâtel et l'Université de Genève. Son ouverture est fixée à la rentrée académique 2016-2017. Dans cette perspective, le site de Neuchâtel a entamé l'élargissement de ses enseignements à des pratiques musicales extra européennes.

A l'instar de l'institut de recherche, l'institut romand de pédagogie musicale nouvellement créé se trouve désormais en mesure de déployer ses activités dans le domaine de la pédagogie et de l'éducation musicale. Avec comme objectif majeur celui de mener à bien l'évolution et l'adaptation des concepts de formation de base et de formation continue pour un public de plus en plus diversifié.

Une assistante HES, engagée à temps partiel, est venue renforcer le dispositif d'encadrement académique. Elle assure le suivi de l'ensemble des travaux de fin d'études et contribuera à la mise en œuvre du master en ethnomusicologie.

Le site de Neuchâtel de la HEM a reçu en legs l'entier d'une collection extraordinaire de quelque 16'000 disques compacts. Ce don, d'une valeur musicologique rare, représente une ressource considérable pour l'institution.

Devant les particularités techniques des infrastructures sises au Campus Arc, des réflexions sont menées de sorte à préserver le parc instrumental, dont l'entretien n'a de cesse de réclamer des moyens indispensables au maintien de son état et de son renouvellement.

Une soirée de présentation de la HEM à toutes les communes du canton s'est tenue en novembre. Elle visait à informer les instances communales des activités et des missions, dont l'institution a la charge.

Statistiques

Titres décernés 2015

- 21 Bachelors of Arts en musique (2 alto / 8 chant / 1 flûte traversière / 4 piano / 5 violon / 1 violoncelle)
- 10 Master of Arts en interprétation musicale / Orientation concert (1 alto / 5 chant / 1 piano / 1 violon / 2 violoncelle)
- 1 Master of Arts en interprétation musicale spécialisée / Orientation soliste (1 alto)
- 8 Masters of Arts en pédagogie musicale, orientation enseignement instrumental ou vocal (1 chant / 2 piano / 4 violon / 1 violoncelle)

Etudiants 2015-2016

94 étudiants répartis entre le bachelor (46) et les masters (48)

Corps enseignant

Au 31 décembre 2015, l'effectif total du corps enseignant se monte à 53 (28 chargés de cours ou d'enseignement et 25 vacataires)

Personnel administratif et de direction

- 1 responsable de site à 100%,
- 2 coordinateurs pour l'équivalent de 55%,
- 1 adjoint scientifique à 50%,
- 1 collaboratrice administrative à 90% (bureau des études),
- 1 collaboratrice administrative à 80% (secrétariat de direction, post-grade et f. continue),
- 1 collaboratrice administrative à 35% (réception),
- 1 bibliothécaire à 50%
- 1 assistante HES à 30%

7.9. Commissions***Conseil cantonal de la formation professionnelle***

Durant l'année 2015, le conseil de la formation professionnelle a eu l'occasion de se réunir à 3 reprises et de prendre connaissance notamment de l'état des travaux en lien avec le Plan d'actions et des réflexions au niveau des structures des entités du secondaire 2 sur le Littoral neuchâtelois. Par ailleurs, le conseil a été consulté sur des dossiers d'ordre politique comme la réforme du FFPP, l'insertion des jeunes en formation professionnelle ou le financement de la formation des adultes.

Commission de formation professionnelle du domaine du bâtiment et de la construction

La commission s'est réunie à deux reprises durant l'année 2015. Durant cette année, la commission a pu se pencher sur plusieurs dossiers dont celui qui consiste à transférer les informations concernant les apprentis à disposition des employeurs et des parents du "carnet d'appréciation" vers le Guichet Unique. En outre, la commission a régulièrement été informée de l'avancement des travaux en lien avec la rénovation du CPMB.

Commission de formation professionnelle du domaine santé-social

La commission ne s'est pas réunie en 2015.

Commission de formation professionnelle du domaine artistique et arts appliqués

La commission ne s'est pas réunie en 2015.

Commission de formation professionnelle du domaine commerce et gestion

La commission s'est réunie le 5 février 2015 sous la présidence ad intérim de M. Brügger, ainsi que le 1er décembre 2015 avec la nomination du nouveau président, M. Licodia.

Il a été rappelé les objectifs de cette commission, ainsi que le positionnement des différentes filières dans le domaine du commerce de notre canton avec la création de la filière permettant d'obtenir un CFC en 18 mois pour les porteurs de maturité gymnasiale.

Commission de formation professionnelle du domaine technique

La commission ne s'est pas réunie en 2015.

Commission de formation professionnelle du domaine arts et métiers

La commission ne s'est pas réunie en 2015.

Commission consultative cantonale de formation professionnelle viticole

La commission s'est réunie le 28 avril 2015, afin d'assurer le suivi des apprentis sur le terrain et de faire le bilan de situation. Il a également été annoncé la nouvelle organisation de l'OFAP. Au vu de l'expérience menée depuis une année, il a été décidé que les visites d'entreprises s'effectuent conjointement entre les conseillers en formation professionnelle et un délégué de la commission.

Commission de formation professionnelle du domaine formation continue

Cette commission n'a pas été réunie durant l'année 2014.

Conseil de direction du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels

Le Conseil de direction a siégé à huit reprises en 2015. Il a aussi rencontré par trois fois la Cheffe du DEF. D'autre part, un groupe de travail constitué d'une délégation dudit Conseil et de représentants de l'État, a préparé, lors de cinq séances, les textes législatifs précisant les champs d'action du fonds; ces textes ont été adoptés par le Grand-Conseil le 4 novembre.

Alimenté par une contribution des employeurs du canton, le FFPP soutient essentiellement les entreprises formatrices en subventionnant notamment les cours interentreprises. Son budget de fonctionnement courant va passer dès 2016 à plus de cinq millions de francs annuels afin de mieux encourager l'apprentissage dual par des mesures ciblées telles que la prévention des échecs et le financement de tâches de coordination dans le cadre de réseaux d'entreprises formatrices.

Commissions d'examens de fin d'apprentissage

57 commissions d'examens cantonales et 6 groupes d'experts, représentant 350 membres, ont été nommés par le département et sont chargés de préparer, organiser et superviser les diverses sessions d'examens de fin d'apprentissage. En outre, 1275 experts ont officié afin d'assurer une unité d'évaluation lors des examens.

Lors de la session d'examens 2015, 1887 candidats se sont présentés dans 146 professions différentes, soit 1768 pour le CFC (certificat fédéral de capacité) et 119 pour l'AFP (attestation de formation professionnelle).

1623 titres ont été délivrés, respectivement 1513 CFC et 110 AFP.

Commission cantonale des lycées

La commission cantonale des lycées s'est réunie en janvier et en juin 2015.

Chaque directeur a fourni un bref rapport quant aux activités de son établissement pour les membres de la commission. La première séance a porté notamment sur le rapport portant sur les structures du secondaire 2 sur le Littoral. La voie de la maturité spécialisée et plus spécifiquement la maturité spécialisée orientation pédagogie (MSop) a été présentée. Les élèves qui choisiront de suivre l'orientation pédagogie dès 2016 suivront des cours spécifiques dès la 2^{ème} année à Fleurier. Le but est d'offrir une formation active et innovante, pour permettre une entrée en HEP.

Commission du Lycée Blaise-Cendrars (LBC), La Chaux-de-Fonds

La commission du Lycée Blaise-Cendrars s'est réunie en janvier 2015.

Les commissaires ont discuté de la mise en œuvre du panier des disciplines et de l'articulation entre les études gymnasiales et l'Université (y compris l'EPFL) ainsi que l'articulation entre la formation générale et la formation professionnelle.

Commission du Lycée Jean-Piaget (LJP), Neuchâtel

La commission du Lycée Jean-Piaget s'est réunie en janvier 2015.

Les commissaires ont particulièrement discuté du rapport portant sur les structures du secondaire 2 du Littoral. La direction a également présenté la nouvelle maturité professionnelle commerciale, ainsi que la maturité spécialisée pédagogie qui devra se mettre en place à Fleurier.

Commission du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR), Neuchâtel et Fleurier

La commission du Lycée Denis-de-Rougemont s'est réunie en janvier 2015.

Les commissaires ont particulièrement débattu du rapport portant sur les structures du secondaire 2 du Littoral. Les discussions ont porté également sur l'avenir de l'Antenne de Fleurier, avec la mise en place d'une nouvelle filière de certificat de culture générale et de maturité spécialisée option pédagogie, pilotée par le Lycée Jean Piaget.

Commission de gestion du fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel et Fleurier

La Commission de gestion du fonds spécial s'est réunie en mai 2015.

Les commissaires ont discuté de la gestion financière du fonds, ainsi que des activités du lycée soutenues par le fonds.

Commission de gestion du fonds spécial pour des stages linguistiques en faveur d'étudiants des écoles supérieures (ES)

La commission s'est réunie à une reprise durant l'année 2015 et a décidé d'accorder un soutien financier à un jeune étudiant.

Commission de gestion de la Cité des étudiants

La Commission de gestion de la Cité des étudiants s'est réunie en mai et en novembre 2015.

Une enquête de satisfaction a montré que des efforts étaient nécessaires au niveau de la qualité de la restauration. Un accompagnement de l'entreprise prestataire a été mis en place afin d'assurer une vision conjointe dans les améliorations à apporter.

Dans le but d'une meilleure transparence des flux financiers demandée par la LFinEC, la Commission a pris la décision de résilier le contrat qui la lie au gérant de l'hébergement à fin 2017. Corollaire, le contrat de gestion des salles sera résilié pour la même date. Les relations tendues avec le gérant ont mobilisé beaucoup de ressources.

7.10. Représentations permanentes du service***Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP)***

La CSFP réunit les directrices et directeurs des offices cantonaux et de la principauté du Liechtenstein responsables de la formation professionnelle. Elle est une conférence spécialisée de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Elle est l'instance administrative chargée de la coordination intercantonale dans le domaine de la formation professionnelle.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG)

La CESFG est une conférence spécialisée de la CDIP. Elle est composée des cheffes et chefs des services cantonaux responsables de l'enseignement secondaire II formation générale. La CESFG conseille la CDIP en matière d'enseignement secondaire II formation générale et assure l'échange d'informations entre les cantons. L'objet principal des débats de l'année 2015 a été de valider des lignes directrices qui puissent permettre l'accès à l'université sans examen aux titulaires d'une maturité gymnasiale.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)

La CDOPU est la conférence spécialisée de la CDIP pour le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Représentante du Canton de Neuchâtel: Mme Morgane Wüthrich (Cheffe de l'OCOSP)

Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC)

La CIFC est une conférence spécialisée de la CDIP. Ses membres sont les personnes responsables, dans les cantons, du domaine de la formation continue (formation continue générale et/ou formation continue à des fins professionnelles). La CIFC soutient la mise en application des recommandations de la CDIP relatives à la formation continue et favorise les échanges entre les cantons et entre les régions linguistiques.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Jean-Pierre Brügger (Directeur Général du CIFOM)

Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)

La CLPO est un instrument de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). Elle traite de l'ensemble des questions problématiques relevant du degré secondaire II, formation générale et formation professionnelle, ainsi que du degré tertiaire B (hors HES et Universités) et de la formation continue à des fins professionnelles.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

Conférence latine de l'enseignement postobligatoire : Commission Formation et qualification des adultes (CLPO-FQA)

La CLPO-FQA est une commission spécialisée de la CLPO. Ex commission pour la validation des acquis de l'expérience (VAE), son mandat a été modifié en cours d'année en fonction de l'évolution de la problématique. Elle s'occupe désormais de la certification des adultes au sens large et a pris le nom de Formation et qualification des adultes (commission FQA)

Représentante du Canton de Neuchâtel : Mme Myriam Rosselet (collaboratrice scientifique de l'OFAP)

Conférence latine de l'orientation (CLOR)

La CLOR est un instrument de réflexion, d'information, de coordination, d'exécution du programme d'activité et de conseil pour l'Assemblée plénière de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de l'orientation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière.

Représentante du Canton de Neuchâtel: Mme Morgane Wüthrich (Cheffe de l'OCOSP)

Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE)

La CLFE est un instrument de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de la formation des enseignants et des cadres pour les divers degrés d'enseignement.

La CLFE est une nouvelle commission de la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de la formation des enseignants et des cadres pour les divers degrés d'enseignement. La CLFE formule des avis et propositions à l'attention de l'Assemblée plénière dans son domaine de compétence.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Thierry Clément (Chef de l'OHER)

Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) - Commission développement des professions (CDP)

La CDP a pour mandat de suivre, d'évaluer et d'influencer suffisamment tôt le développement des nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle initiale et la révision de celles qui sont déjà en vigueur. Sur cette base, elle établit, à l'intention des cantons, des propositions de réponse à la consultation. Le but de ces propositions est de permettre aux cantons d'adopter, si possible, une position commune pour l'ensemble des questions concernant le développement des professions.

Représentant du Canton de Neuchâtel: M. Michel Etienne (responsable de formation)

Commission de la formation professionnelle initiale (CFPI)

La SCFIE est une commission spécialisée de la CSFP. Elle regroupe les cantons latins afin de traiter les problématiques liées à la surveillance de l'apprentissage, aux autorisations de former et à l'organisation des cours pour formateurs. Elle discute des questions touchant le pays au sein de la CFIE (commission de la formation initiale en entreprise).

Représentants du Canton de Neuchâtel : Mme Corinne De Marco (Cheffe de l'OFAP) et M. Michel Etienne (responsable de formation)

8. SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE ET DE LA JEUNESSE

8.1. Généralités

L'année 2015 aura permis à la nouvelle organisation du service d'entamer sa consolidation, tant au niveau de l'office de protection de l'enfant que de l'office de protection de l'adulte. Les responsables d'équipe sont véritablement entrés dans leur nouvelle fonction. Les cinq équipes constituées au sein de l'office de protection de l'enfant et de l'adulte prennent leur rythme de croisière et acquièrent leur identité au sein de l'office comme du service. Pour l'office de protection de l'enfant, un nouveau site pour le Littoral-ouest et Val-de-Travers a vu le jour en avril dernier au Quai Philippe Godet 5 à Neuchâtel.

En termes de ressources humaines, les changements furent importants puisque le service a compté en 2015 avec l'arrivée de 9 nouveaux employés sur ses trois sites. Ces nouveaux engagements sont venus repourvoir deux départs à la retraite, une démission, des réductions de taux d'activité de collaborateurs souhaitant mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ainsi que 3.6 EPT nouveaux, accordés dans le cadre du budget 2015 adopté par le Grand Conseil.

Durant l'année 2015, les travaux en lien avec le projet GestionNE se sont poursuivis. Dans ce contexte, deux enquêtes de satisfaction ont été menées en septembre dernier. Il s'agissait pour l'une de la 2ème enquête de satisfaction du personnel du service et pour l'autre d'une enquête externe touchant, cette année-ci, le secteur de l'office de l'accueil extrafamilial qui s'est vu évaluer par ses partenaires pour ses prestations dans le domaine de la surveillance des lieux d'accueil.

L'année 2015 a vu l'organisation de deux colloques cantonaux visant à communiquer sur des thèmes d'actualité du service avec l'ensemble du personnel.

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. Ces derniers ont traité 3986 dossiers en 2015 (3635 en 2014). Dans le cadre des permanences sociales, le service a répondu à 866 demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle.

8.2. Dossiers traités en 2015

Outre les tâches ordinaires du service, nous pouvons mettre le focus sur 6 dossiers importants de cette année 2015 :

- La mise en œuvre de la loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) ;
- Le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) ;
- Le projet sur les familles d'accueil avec hébergement (FAH) ;
- Le concept cantonal concernant les requérants d'asile mineurs non accompagnés ;
- Le projet formation du domaine santé social ;
- Système de prélèvement des charges sociales sur la rémunération des curateurs privés.

Mise en œuvre de la Loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE)

Le 21 janvier 2015, le Grand Conseil a accepté le rapport du Conseil d'État portant modification de la Loi sur l'accueil des enfants (LAE). Cette révision de la LAE a, comme objectif, de favoriser le développement de l'offre en places d'accueil extrafamilial en proposant une planification de 2015 à 2020 ainsi que l'amélioration du dispositif cantonal par le biais de 12 nouvelles mesures. Celles-ci relèvent de la rémunération du personnel des structures d'accueil extrafamilial, du contrôle des

budgets et des comptes des structures d'accueil parascolaire, du montant de la contribution des employeurs en faveur du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial, de la participation des représentants légaux domiciliés hors canton, du personnel d'encadrement des enfants, de la formation du personnel, du programme cantonal d'impulsion, des rabais de fratries, de l'adaptation des prix de référence de facturation ainsi que ceux des prix coûtant bruts.

Projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)

Le groupe de travail composé du SJEN, du SPAJ, du SIAM et du SG-DEF a poursuivi ses travaux de réflexions et de rédaction de l'avant-projet de loi sur l'enfance et la jeunesse.

Ces travaux constituent la base de la collaboration entre le Canton et la Confédération sur un programme de développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse 2015-2017 portant sur les axes de la participation, de l'encouragement et de la protection.

La participation des enfants et des jeunes vise à leur permette de s'exprimer en tant que collectivité sur tous les domaines qui les concernent (par exemple par une session des jeunes), mais également en tant qu'individu lorsqu'une décision les implique directement.

L'encouragement des enfants et des jeunes doit assurer un développement harmonieux et l'autonomie de la jeunesse, notamment par le soutien d'organismes l'intéressant directement. A cet effet, la LSAJ (loi sur le soutien aux activités de jeunesse) vise d'ores et déjà ce même but. Elle prendra, dès lors, sa place dans le projet de loi.

La protection visée par le projet concerne toutes les mesures pouvant être proposées avant qu'un mandat judiciaire ne s'avère nécessaire. Ces mesures relèvent essentiellement des offices de protection de l'enfant, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concernés par ce domaine.

Le dernier volet de l'avant-projet de loi sur l'enfance et la jeunesse vise à régler la manière de financer les partenaires impliqués dans le dispositif. Ces derniers relèvent du domaine de l'encouragement des activités de l'enfance et de la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Le projet confié par les chefs-fes du DEF et du DJSC prévoit d'une part de réunir, dans une entité administrative unique, l'indication au placement d'enfants et de jeunes (service placeur) et, d'autre part, la surveillance, la planification et le financement des institutions d'éducation spécialisée.

Projet sur les familles d'accueil avec hébergement (FAH)

En collaboration avec le SIAM, la direction du service s'est largement occupée en 2015 à la finalisation de ce rapport qui vise à proposer une alternative au placement des enfants et des jeunes en institution d'éducation spécialisée par la création d'un réseau de familles d'accueil avec hébergement. L'objectif poursuivi par ce projet consiste à permettre à des enfants devant vivre, pour une période plus ou moins longue, une séparation avec leur famille naturelle, de bénéficier d'un accueil en famille avec hébergement.

Les FAH doivent permettre l'offre de quatre possibilités d'accueil :

- Accueil en dépannage et d'urgence ;
- Accueil durant les week-ends et les vacances ;
- Accueil relais ;
- Accueil de durée indéterminée.

Le projet prévoit de créer, d'ici à 2019, 20 places en FAH au rythme de 5 nouvelles places par année.

D'un point de vue financier, les familles d'accueil représentent un potentiel d'économie important.

Les projections réalisées permettent d'organiser un dispositif de 20 places d'accueil pour un montant global additionnel, dès la 4^{ème} année, de 453'300 francs. Ce chiffre total comprend les ressources nécessaires pour la surveillance et l'encadrement des FAH par le SPAJ, la formation, l'indemnisation des FAH, les frais d'entretien de l'enfant ainsi que la contribution des parents biolo-

giques aux frais d'accueil de leur enfant. A titre de comparaison, ce montant global représente l'équivalent de 3 enfants placés une année dans une institution d'éducation spécialisée.

Le rapport sera soumis au Conseil d'État en 2016 et devra ainsi pouvoir se concrétiser dans le courant de la même année.

Concept cantonal concernant les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA)

Le service, par l'office de protection de l'enfant, a observé un fort accroissement des arrivées des RMNA depuis le mois de juillet 2015. Pour faire face à cette situation, l'office de protection de l'enfant collabore activement avec le SMIG, le SEO, le SFPO, le SIAM et le COSM afin qu'un projet interdépartemental soit réalisé pour permettre la mise en place d'un concept cantonal d'accompagnement des enfants et des jeunes migrants et, cas échéant, de leurs familles.

Projet de configuration d'un dispositif cantonal de formation du domaine santé social

En 2004, la nouvelle loi sur la formation professionnelle a marqué un tournant pour le domaine de la santé et du social (ci-après DSS). De nouvelles professions sont apparues ouvrant la voie à des réflexions sur de nouvelles répartitions des tâches dans les équipes de soin et d'accompagnement. Ces modifications ont permis de renforcer encore l'attrait des jeunes pour le domaine et d'élargir les possibilités d'accès aux emplois qualifiés.

En 2009, un rapport de la CDS et de l'OdASanté a attiré l'attention sur le risque important de pénurie en personnel dans le domaine de la santé. En 2011, une étude de l'institut BSS de Bâle (sur mandat de Savoir Social) démontrait que le phénomène de pénurie était déjà présent dans le domaine social.

Le département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a pris l'initiative, dès 2011, de traiter de la question du manque en personnel qualifié en Suisse.

L'État de Neuchâtel n'échappe pas à ces tendances. Même si l'intérêt pour les formations du DSS reste important chez les jeunes gens du canton, une aggravation de la situation de pénurie peut être valablement envisagée. L'augmentation de la demande de prestations viendra certainement amplifier les effets conjoncturels déjà constatés.

Ainsi, le 10 décembre 2014, les chefs de département couvrant les domaines de la formation (DEF), de la santé (DFS), des institutions sociales et d'éducation spécialisée (DJSC) et des structures d'accueil extrafamilial (DEF) ont entériné un projet portant sur la configuration d'un dispositif cantonal de formation (AFP, CFC et ES) répondant aux besoins des employeurs en matière de professionnels.

La volonté est de permettre une réflexion large sur les thèmes suivants :

- création de nouveaux parcours de formation ES ;
- développement accentué des filières duales existantes (AFP, CFC) ;
- augmentation du nombre de lieux et possibilités de formation dans le DSS pour tous les niveaux de formation ;
- meilleure intégration des futurs porteurs de titres AFP, CFC ou/et ES dans le cadre des institutions DSS et mise en place de quotas de niveaux de professionnels dans les équipes.

L'adéquation de l'offre neuchâteloise en formation avec les besoins du terrain DSS devra également faire l'objet d'étude et de choix. Ce projet touche autant les institutions que les lieux de formation et l'OrTra Neuchâtel Santé-Social.

Système de prélèvement des charges sociales sur la rémunération des curateurs privés

La Cour de droit public s'est prononcée sur la question du statut des curateurs privés, par décision du 20 mars 2013 (CDP.2012.214). Suite à cet arrêt, la CCNC a informé l'État de Neuchâtel que les curateurs privés devaient être considérés comme des salariés au sens des assurances sociales et que le SPAJ devait ainsi prélever les charges usuelles sur la rémunération de ces derniers, qu'ils soient payés par l'État ou par la fortune de la personne concernée. L'année 2015 fut donc également marquée par l'aboutissement d'une nouvelle organisation concernant le système de rémunération des curateurs privés considérés comme salariés de l'État. En collaboration avec le SRHE, le secrétariat général des autorités judiciaires et la CCNC, le SPAJ a dû, en effet, revoir tout son processus de rémunération des curateurs privés en fonction du statut du curateur privé, qu'il soit considéré comme indépendant ou comme salarié de l'État au sens de la CCNC.

Tâches courantes de la direction du service

GestionNE

La direction du service a continué ses travaux en lien avec le projet GestionNE. 2015 fut notamment marquée par deux enquêtes de satisfaction réalisées dans le courant du mois de septembre.

Le service a donc mené une seconde enquête de satisfaction interne auprès de ses 98 collaborateurs. Au terme du délai, 76 réponses ont été enregistrées avec une moyenne générale des notes de satisfaction qui se situe à 4.32 (sur 6). Les aspects les mieux notés ont trait à la thématique de la satisfaction au travail, à l'esprit d'équipe, à l'organisation et à la gestion du personnel.

Pour les points les moins bien notés, nous notons la charge de travail, la rémunération, la simplification des processus et documents de travail et le fait que les collaborateurs puissent exprimer leurs idées.

Les résultats de l'enquête ont été présentés à l'ensemble du personnel lors d'un colloque général en novembre dernier et discutés dans le cadre d'une revue annuelle de direction. Cela a permis de mettre en exergue différentes propositions d'amélioration intégrées dans le nouveau contrat GestionNE et qui seront suivies en 2016.

En parallèle à l'enquête interne, une enquête auprès des partenaires de l'office de l'accueil extra-familial a été menée, les résultats de cette dernière sont repris dans le chapitre "office de l'accueil extrafamilial".

Admission des mineurs

Sur la base des informations recueillies sur le site de la Commission nationale du film et de la protection des mineurs, au total 339 décisions, dont 110 pour le NIFF (342 dont 84 pour le NIFF en 2014) ont été rendues concernant 99 films classés à 16 ans ou à 18 ans et 240 films répartis dans les catégories inférieures soit : sans limite d'âge ; 10 ans ; 12 ans ou 14 ans. A relever que l'autorité cantonale fournit également l'âge recommandé, généralement plus élevé que l'âge légal, donnant une indication aux parents, notamment sur la complexité de l'intrigue, des connaissances nécessaires à la compréhension du sujet et de l'écriture cinématographique du film.

Adoption

En tant qu'autorité centrale cantonale, le SPAJ travaille toujours en étroite collaboration avec l'autorité centrale fédérale. Il a rencontré, plusieurs fois durant l'année, les autorités centrales cantonales latines pour des échanges d'expériences.

Durant cette année, 8 (8 en 2014) nouvelles demandes de parents candidats à l'adoption internationale ont été enregistrées pour 4 (5 en 2014) enfants arrivés. 13 dossiers ont été classés sur lesquels on comptabilise 8 dossiers où la procédure est complètement terminée, 4 (2 en 2014) abandons de procédure et 1 (2 en 2014) transfert de dossier dans un autre canton.

Le chef du SPAJ a, par ailleurs, été intégré à une délégation de la Confédération afin d'évaluer, sur le terrain, les conditions d'adoption et de sécurité des procédures en Haïti et en République Dominicaine. La mission à Haïti a permis de rencontrer tous les acteurs et partenaires importants en matière d'adoption internationale et de clarifier des questions importantes (quota, recours à un intermédiaire, procédure pour dossiers transitoires) et exercer la surveillance sur les intermédiaires.

Depuis la dernière mission à Haïti en 2011, d'énormes progrès ont été effectués, en particulier la ratification de la Convention de La Haye et les réformes qui l'ont accompagnée. Les nouvelles procédures offrent une meilleure protection aux enfants et réduit le rôle des crèches, ce qui était nécessaire. L'Institut du Bien-Être Social et de la Recherche (IBESR) souffre toutefois d'un manque de ressources financières et humaines qui rendent la mise en œuvre des nouvelles procédures difficiles. Il ressort également qu'il est important de bien surveiller le quota attribué à la Suisse et travailler sur une relation de confiance avec l'IBESR. La mission en République Dominicaine a confirmé les impressions positives que la Suisse a déjà eues à travers la collaboration sur les premiers dossiers d'adoption entre les deux pays. Le Consejo Nacional para la Niñez y la Adolescencia (CONANI) travaille de manière sérieuse et efficace et les personnes rencontrées sont très professionnelles.

Recherche d'origine

Dans le domaine de l'adoption, le service est compétent pour la recherche d'origine, conformément à l'article 268c du Code civil, conférant à toute personne adoptée le droit "d'obtenir les données relatives à l'identité de ses parents biologiques". La recherche d'origine est un processus nécessitant un soutien professionnel. Il se déroule généralement sur plusieurs mois et peut aboutir à une prise de contact souvent chargée émotionnellement, d'un côté comme de l'autre. En 2015, 9 (2 en 2014) personnes ont sollicité le SPAJ pour obtenir des informations relatives à leurs parents biologiques.

44 (19 en 2014) personnes ont également sollicité le SPAJ pour être autorisées à consulter leur dossier personnel, dont 5 ne concernaient pas notre canton.

Activités de jeunesse extrascolaires

Le SPAJ a poursuivi ses activités dans le cadre de la politique cantonale de promotion de l'enfance et de la jeunesse. Il s'est attaché à préserver les collaborations établies, tant sur le plan cantonal et communal que fédéral.

Les activités relatives au secteur du délégué à la jeunesse sont développées sur la base de la Loi sur le soutien des activités de jeunesse extrascolaires (LSAJ) et sur le programme de développement d'une politique de l'enfance et de la jeunesse soutenu par la Confédération.

Commissions et conférences

Sur le plan cantonal, la Commission cantonale de la jeunesse s'est réunie à deux reprises et a poursuivi ses travaux qui visent à renforcer et coordonner les activités de jeunesse extrascolaires ainsi qu'à soutenir ses projets.

Le SPAJ, en présence de la cheffe du département de l'éducation de la famille, a reçu la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse. De riches débats ont pu être menés sur le développement de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse.

Le délégué à la jeunesse a participé activement aux séances intercantionales de la Conférence des responsables cantonaux de la promotion de la jeunesse (CPEJ) et de la Conférence romande des délégué(e)s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).

Action 72h00 Neuchâtel

Le SPAJ a coordonné, pour la première fois, l'Action 72h00. Il s'agit d'un événement d'envergure nationale organisé tous les 5 ans, depuis 2005, par le Conseil suisse des activités de jeunesse

(CSAJ). Il vise à réunir, dans toute la Suisse et au même moment, le plus grand nombre d'enfants et de jeunes autour de projets bénévoles pensés et développés par eux.

Entre le 10 et le 13 septembre 2015, Neuchâtel a réuni quelque 500 participants autour de 8 projets très hétérogènes et bien répartis sur son territoire.

Réseau enfance et jeunesse – droit de participation – 20 novembre 2015

Une journée dédiée au droit de participation et au droit d'être entendu a réuni les partenaires cantonaux de l'enfance et de la jeunesse.

L'ouverture de la journée, avec un discours de la cheffe du département de l'éducation et de la famille, a permis d'introduire le débat autour de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La première thématique a été abordée par les jeunes représentants des Parlements, de la Commission de la jeunesse et de la Session des jeunes.

Près de 130 personnes provenant des milieux de la jeunesse et des professionnels de l'accueil extrafamilial, de la protection de l'enfant de la santé, de la justice et de la police ont abordé les thèmes suivants : la participation de la jeunesse dans le canton de Neuchâtel ; le droit d'être entendu de l'enfant dans le cadre de sa protection, de son accueil extrafamilial et de la santé scolaire. Le bilan du colloque du réseau du SPAJ est très positif.

Offices de protection de l'enfant

La première journée de formation des services ambulatoires s'est déroulée sur la thématique « du renforcement des compétences ». Cette journée a été animée par Monsieur G. Ausloss qui, en plus de partager ses connaissances, a animé différents ateliers se basant sur des situations pratiques.

Les offices se sont également rencontrés lors des colloques cantonaux mis en place par la direction du service au sujet de questions relatives à son fonctionnement et son organisation. Ces rencontres permettent le développement d'une approche et d'une culture commune comme le développement de synergies internes.

Les groupes de référence internes, transversaux aux différentes équipes, ont continué leurs rencontres et travaux aussi bien au niveau des placements qu'au niveau de la maltraitance.

Tout au long de l'année, les équipes ont été significativement présentes au sein : des conseils socio-éducatifs mis en place par les différents cercles scolaires ; du groupe de réflexion, de prévention et d'orientation de la pédiatrie et de la maternité de l'hôpital neuchâtelois ; du groupe cantonal contre la maltraitance, que le chef de l'office préside ; du groupe de pilotage de l'action psycho-éducative ambulatoire ; des équipes de l'action éducative en milieu ouvert que du service psycho-éducatif.

En tant que centre de consultation et d'orientation en matière de maltraitance, les équipes ont rencontré différents professionnels, institutions et associations afin de réfléchir à la problématique et à la manière de collaborer tous ensemble.

En collaboration avec le groupe cantonal contre la maltraitance, la brochure sur la maltraitance a pu être rééditée et sa diffusion est prévue au cours de l'année 2016 dans le cadre d'une campagne d'information, de sensibilisation, de rencontres et de formation de tous les partenaires du domaine.

En collaboration avec le SIAM, le chef d'office anime la commission permanente des institutions et des services de l'ambulatoire. Cette commission, rattachée à une commission plénière se réunissant une fois par année, a pour objectif de recenser les besoins socio-éducatifs, de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour y répondre le plus favorablement possible aussi bien au niveau résidentiel qu'ambulatoire.

La prise en charge ambulatoire des enfants par l'office de protection de l'enfant, l'Action éducative en milieu ouvert de la Fondation Carrefour et le service psycho-éducatif de la Croix-Rouge est en phase opérationnelle. Sur le plan organisationnel, le pilotage comprend à la fois des rencontres quasi mensuelles entre les responsables des différents secteurs et biannuelles avec la direction du SPAJ.

Évolution des dossiers des offices de protection de l'enfant durant l'année 2015

D'une façon générale et pour la période concernée, les mandats judiciaires continuent à augmenter de manière constante depuis plus de cinq ans. Liés certainement au renforcement de l'ambulatoire, les mandats sur base volontaire ont significativement augmenté passant de 399, à fin 2014, à 576, à fin 2015. Le mouvement global des nouveaux mandats et des mandats classés est considérable, confirmant ainsi la tendance remarquée l'année dernière.

	2014	2015
Nombre de mandats au 1er janvier	1'898	2'004
Nouveaux mandats (+)	722	893
Nombre de mandats traités durant l'année	2'620	2'897
Mandats classés (-)	616	698
Nombre de mandats au 31 décembre	2'004	2'199
<i>dont mandats confiés par les APEA</i>	<i>1'601</i>	<i>1'614</i>
<i>dont mandats confiés par le tribunal pénal des mineurs</i>	<i>4</i>	<i>0</i>
<i>dont prises en charge sans mandat</i>	<i>399</i>	<i>576</i>
Enquêtes sociales réalisées / Total	335	384
<i>dont APEA</i>	<i>255</i>	<i>261</i>
<i>dont tribunal pénal des mineurs</i>	<i>11</i>	<i>14</i>
<i>dont tribunaux (matrimonial)</i>	<i>43</i>	<i>56</i>
<i>dont autres administrations</i>	<i>26</i>	<i>53</i>
Permanences sociales (consultations)	618	622
Nombre de dossiers traités durant l'année	3'573	3'903

Offices de protection de l'adulte

L'office de protection de l'adulte poursuit son effort de mise en œuvre des nouvelles exigences et contraintes imposées par le nouveau droit de protection de l'adulte. Petit à petit, ces nouvelles règles deviennent la norme et volent de leurs propres ailes, sans référence à l'ancien droit. Cela est une évidence pour les nouveaux collaborateurs et un changement pour les anciens. A fin 2015, toutes les mesures de l'ancien droit ont été adaptées au nouveau droit. Celles qui ne l'ont pas été ont disparu.

D'une manière générale, l'office de protection de l'adulte a pu répondre aux attentes de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte en matière de renseignements indispensables à l'adaptation des mesures sur mesure. Les contacts sont plus fréquents et les liens renforcés. Le niveau de connaissances des collaborateurs de l'office de protection de l'adulte en matière de nouveau droit peut être qualifié d'excellent.

Tous ont suivi un module de formation organisé par la Haute Ecole Sociale de Lausanne, en collaboration avec le Groupe latin de l'association suisse des curateurs professionnels (GL-ASCP). De plus, après les quatre collaborateurs ayant obtenu en 2014 le CAS en curatelles d'adultes, ce sont quatre nouvelles personnes qui suivent le processus de formation en cours.

Un groupe de travail visant à définir la manière de rémunérer les curateurs privés et professionnels a été mis en place. Il réunit tous les principaux intéressés dont, notamment, deux juges de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, un représentant du service juridique et un représentant du service de protection de l'adulte et de la jeunesse.

Les travaux entrepris dans le courant du deuxième semestre 2015 aboutiront à la rédaction d'un rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (LAPEA), ainsi qu'à la modification du décret fixant le tarif des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative (TFrais) concernant la rémunération des activités du service de protection de l'adulte et de la jeunesse.

Ces nouvelles dispositions légales visent non seulement une meilleure équité dans le domaine de la rémunération des curateurs, mais également une maîtrise des dépenses de l'État dans un secteur qui subit une très forte augmentation de ses charges.

Évolution des dossiers de l'office de protection de l'adulte durant l'année 2014

Les statistiques 2015 laissent apparaître une augmentation de certaines activités de l'office de protection de l'adulte (plus de 20 enquêtes sociales).

Le mouvement général de dossiers traités est également plus élevé d'une trentaine d'unités. Il s'agit, sans doute, des premiers effets de l'entrée en vigueur du nouveau droit en 2013 favorisant les mesures sur mesure et, par là, d'un mouvement plus rapide entre institution de mandat et mainlevée.

	2014	2015
Nombre de mandats au 1er janvier	545	552
Nouveaux mandats (+)	61	58
Nombre de mandats traités durant l'année	606	610
Mandats classés (-)	54	68
Nombre de mandats au 31 décembre	552	542
Enquêtes sociales réalisées pour / Total	74	95
Permanences sociales (consultations)	234	244
Nombre de dossiers traités durant l'année	914	949

Office de l'accueil extrafamilial

Les modifications liées à la LAE étant acceptées, l'OAEF a fait un travail administratif conséquent afin de mettre en conformité les procédures internes et externes. Il a fallu également communiquer les changements auprès des partenaires du domaine. L'enjeu majeur de cette seconde planification réside dans le fait de reconnaître des besoins différents pour les enfants du 1er cycle scolaire et ceux du 2ème cycle scolaire dans le cadre des structures d'accueil parascolaire. Pour ces dernières, l'essentiel de la demande s'exprime à midi. A cette fin, les conseillères éducatives ont fait la promotion de ce type d'accueil et suivi la mise en place des tables de midi qui ont pour but d'offrir cadre, sécurité et repas. Elles ont également suivi 15 projets qui ont permis d'ouvrir 263 places parascolaires et 18 places préscolaires. Les 4 conseillères éducatives ont procédé à 179 visites dans des structures pré et parascolaires, ateliers, écoles privées, parents d'accueil de jour et familles d'accueil et ont rendu 132 autorisations et renouvellements d'autorisation. Elles ont également dû intervenir à 20 reprises dans le cadre d'interventions spécifiques liées à la surveillance, notamment : pour apporter du soutien aux directeurs et directrices de structures d'accueil extrafamilial ; en lien avec des signalements et plaintes émanant des parents à l'encontre de la structure d'accueil ; de parents d'accueil de jour ; du personnel à l'encontre de leur employeur. Ces interventions ont débouché sur deux procédures administratives qui sont en cours.

A relever encore que cette année, dans le cadre du projet GestionNE, une enquête de satisfaction externe a été réalisée auprès des partenaires de l'office de l'accueil extrafamilial. Les structures d'accueil extrafamilial, les parents d'accueil de jour et les familles d'accueil ont eu l'occasion d'évaluer le travail de surveillance réalisé par les conseillères éducatives. Les résultats de l'enquête sont largement positifs et les points à améliorer identifiés. Ces résultats ont démontré également que les tâches des conseillères éducatives au sein de l'OAEF sont bien perçues par les partenaires. En effet, les conseillères éducatives ont à la fois le rôle d'autoriser et de surveiller, mais également de soutenir et de conseiller. Ces deux fonctions sont parfois difficiles à concilier car il faut pouvoir offrir une aide tout en posant le cadre normatif.

L'évaluation du travail, dans le cadre de la surveillance, est saluée et appréciée par les partenaires de l'office. Les compétences professionnelles et relationnelles des conseillères éducatives sont relevées ainsi que la qualité de la collaboration.

Deux types de remarques retiennent l'attention de l'office, celles relatives à la réactivité et la qualité du travail dans le suivi de la surveillance. C'est donc sur ces deux points que les réflexions vont se porter au sein de l'office de l'accueil extrafamilial et des pistes d'amélioration seront proposées en partenariat avec les acteurs du domaine.

En collaboration avec le CEG, l'OAEF a dispensé des cours de maintenance liés à la plateforme ETIC/AEF, relative à la gestion de la liste d'attente et à la facturation des places d'accueil extrafamilial subventionnées au sens de la LAE, à raison de 5 matinées. La responsable financière a également formé les nouveaux utilisateurs de la plateforme. Le Copil ETIC/AEF s'est réuni à une seule reprise en 2015 et, au vu de la finalisation du dossier, envisage de se dissoudre. L'OAEF a continué de répondre aux sollicitations des communes concernant les budgets des structures d'accueil parascolaire bien que la loi leur permette désormais de valider elles-mêmes ces budgets et d'en fixer le prix de journée.

L'OAEF reste toujours le répondant téléphonique concernant la plateforme de facturation ETIC-AEF. 8500 enfants sont accueillis dans une structure d'accueil extrafamilial préscolaire ou parascolaire du canton. L'office est le répondant, pour toute question technique, des 200 utilisateurs de la plateforme et 100 utilisateurs communaux en lien avec les validations des capacités contributives des représentants légaux. Une trentaine de problèmes ou de questions sont traités chaque semaine.

La liste d'attente cantonale, porte d'entrée pour inscrire son enfant ou son bébé à venir dans une structure d'accueil préscolaire, ne cesse de prendre du volume. Plus de 530 enfants attendent une place d'accueil d'ici fin 2016 et les dossiers de quelque 200 enfants sont en phase d'admission dans les différentes structures d'accueil extrafamilial. Au niveau administratif, l'OAEF reçoit environ 80 demandes d'inscription par semaine, cela concerne des parents qui cherchent une place, qui renouvellent leur inscription ou qui souhaitent des renseignements.

Durant l'année 2015, l'OAEF a traité 5 dossiers financiers liés à des demandes d'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

L'OAEF a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires en participant, sur invitation, aux séances du Conseil de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial et du Conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil extrafamilial (CISA). Il a également participé à de nombreuses séances avec, notamment, l'association neuchâteloise des directeurs et directrices d'institutions préscolaires et parascolaires (ANDIP) et l'association des éducateurs et éducatrices de l'enfance (AEDE) ainsi que les acteurs ou services du domaine.

Sur le plan romand, l'OAEF a participé activement, au sein du groupe de la coordination romande, pour répondre à la volonté de la Conférence Latine de Protection et de Promotion de la Jeunesse (CLPPJ), dans le but d'unifier les standards de qualité dans les structures d'accueil extrafamilial au sens de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants. Une conseillère éducative a également été sollicitée pour présenter la base légale du domaine et le rôle de l'office aux étudiantes de l'école Pierre-Coullery, à raison de 3 matinées.

L'OAEF a également été associé au projet du nouveau concept sur les familles d'accueil dans le canton puisqu'il se chargera de l'évaluation des familles.

L'OAEF, en plus des missions qui sont d'autoriser, de surveiller et de subventionner les structures d'accueil, se soucie également de la qualité des prestations fournies au sein des structures d'accueil extrafamilial et contribue, en partenariat avec le COSM et le délégué à la jeunesse, à promouvoir le programme d'intégration cantonal (PIC) dans le domaine de l'encouragement préscolaire. Au cours de 2015, ce sont 9 projets qui ont pu voir le jour grâce à ce programme.

Pour l'année 2015, le développement de l'offre devant porter majoritairement sur le parascolaire, ce sont donc logiquement 263 places qui ont pu être offertes en plus contre 18 places en préscolaire, soit 281 places subventionnées qui ont été créées et qui permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle. Au 31 décembre 2015, le canton dispose de 2'009 places d'accueil préscolaire subventionnées et de 2'340 places d'accueil parascolaire subventionnées.

404 places d'accueil préscolaire non subventionnées et 488 places d'accueil parascolaire non subventionnées complètent l'offre.

Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE	31 décembre 2014		Evolution de l'offre		Transfert	31 décembre 2015	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	1'870	58	18	0	0	1'888	58
Structures d'accueil parascolaire	1'977	50	263	0	0	2'240	50
Parents d'accueil de jour préscolaire (AFJ)	121	1	0	0	0	121	1
Parents d'accueil de jour parascolaire (AFJ)	100	1	0	0	0	100	1
Totaux	4'068	110	281	0	0	4'349	110

Structures d'accueil non subventionnées	31 décembre 2014		Evolution de l'offre		Transfert	31 décembre 2015	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	387	8	17	0	0	404	8
Structures d'accueil parascolaire	482	10	6	0	0	488	10
Structures d'accueil de type garderie/atelier	586	32	18	35	0	569	32
Parents d'accueil de jour indépendants		24	3	5	0		22
Familles d'accueil		22	6	6	0		22
Totaux	1'455	96	50	46	0	1'461	94

Ressources humaines

Les différentes équipes constituant l'office de protection de l'enfant se sont relativement rajeunies au cours de ces trois dernières années et ont continué à accueillir de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs.

Le renforcement voulu par le Conseil d'État, dans son rapport d'information au Grand Conseil relatif au projet de concept cantonal de prise en charge ambulatoire des enfants, a permis une nouvelle fois, en 2015, l'engagement d'un équivalent plein temps additionnel pour son secteur social.

Toujours à l'office de protection de l'enfant, nous notons trois vacances dans le secteur social qui, pour deux d'entre elles, ont fait valoir leur droit à la retraite : M. Bernard Pillin après avoir œuvré au sein de l'office durant plus de 40 ans et Mme France-Dominique Studer durant plus de 14 ans. L'autre vacance concerne une collaboratrice sociale qui a décidé de réorienter sa carrière professionnelle. Ces trois départs ont pu être repourvus au cours de l'année.

Dans le secteur de l'office de protection de l'adulte, les équipes (La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel) sont, d'une manière générale, stables. Un soin particulier est donné à l'encadrement pour favoriser une dynamique positive d'échanges et de solidarité entre les différents collaborateurs de l'office (administratif-social). Il convient également de mentionner les collaborateurs du secteur comptable qui, dans leur domaine d'activité, apportent un soutien précieux et indispensable dans la gestion financière des comptabilités individuelles des personnes concernées. Durant le mois de juin, le délégué à la jeunesse a accompagné un groupe de 7 étudiantes en Master interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE) de l'Institut Kurt Bösch (IUKB), dans l'élaboration d'une campagne de sensibilisation aux droits de l'enfant.

Dans le cadre du développement voulu par le Conseil d'État dans son rapport au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), ce dernier a permis à l'office de l'accueil extrafamilial de se doter de forces de travail additionnelles planifiées sur les années 2015 et 2016. Avec cette dotation supplémentaire et la réduction du temps de travail souhaité par une conseillère éducative, un nouvel engagement a pu avoir lieu, dès le début de

l'année, pour renforcer l'équipe pédagogique. La gestion de la plateforme informatique ETIC-AEF prenant beaucoup de temps, une augmentation de 0.1 EPT du poste d'économiste et de 0.2 EPT du poste de collaboratrice a été réalisée pour gérer la liste d'attente sur la plateforme informatique ETIC-AEF. Il est important de souligner que cette dernière augmentation de 0.3 EPT est neutre puisque entièrement refacturée aux structures d'accueil subventionnées.

L'office a également réorganisé son domaine financier qui ne cesse d'évoluer depuis l'entrée en vigueur de la LAE. Le poste d'économiste à 80% est devenu celui de responsable du secteur financier et a pu être augmenté de 10%. Ce secteur s'est également vu renforcer grâce à l'engagement, depuis le mois de novembre 2015, d'une collaboratrice administrative à 50% à durée déterminée.

Locaux

Les nouveaux locaux inaugurés en mai 2015 au Quai Philippe Godet 5 à Neuchâtel ont permis l'implantation de l'équipe de l'office de protection de l'enfant du Littoral-ouest et du Val-de-Travers et du délégué à la jeunesse.

Cette nouvelle antenne a permis la création des espaces de travail nécessaires à l'accueil des nouveaux engagements réalisés aussi bien au centre de Neuchâtel qu'à la Chaux-de-Fonds. La libération de quelques places de travail sur le site de Neuchâtel a apporté ainsi une bouffée d'air bienvenue tant pour l'office de protection de l'adulte que pour l'office de l'accueil extrafamilial.

9. TABLEAUX STATISTIQUES

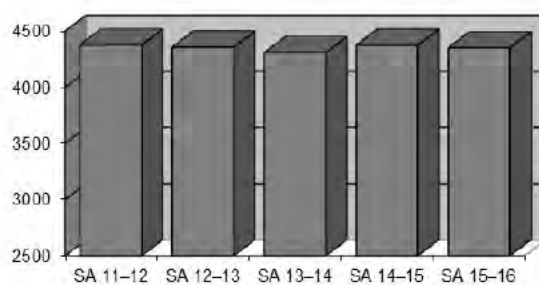
9.1. Statistiques de l'Université

Les tableaux et commentaires proviennent du service immatriculation et mobilité.

	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Lettres et sciences humaines	414	419	434	392	440
Bachelors	223	221	219	241	277
Masters	115	148	168	116	119
Licences	37	12			
Doctorats	14	12	22	16	23
Certificats d'études supérieures	3				
Certificats de formation permanente en psychologie et science de l'éducation	2				
Certificats d'études françaises (ILCF)	15	19	23	15	18
Diplômes pour l'enseignement du français langue étrangère (ILCF)	5	7	2	4	3
Sciences	131	147	165	167	164
Bachelors	40	55	59	78	69
Masters	63	66	64	41	54
Licences et diplômes	1		1		
Doctorats	25	24	35	30	28
CAS			5	15	7
DAS			5	15	1
MAS	2	2	1	3	5
Droit	187	211	291	221	213
Bachelors	74	91	106	92	76
Masters	57	62	90	76	98
Licences		1	2		
Doctorats	9	7	3	7	6
Diplôme de formation continue en droit			1	2	
International master (MAS) en management, droit et sciences humaines du sport	28	29	29	28	31
CAS		2	35	11	
DAS		1	3	1	
MAS	19	18	22	4	2
Sciences économiques	219	217	190	221	198
Bachelors	70	62	41	77	57
Masters	140	150	142	130	135
Doctorats	9	5	7	14	6
Théologie	2			55	1
Masters	1			1	1
Licence					
Doctorats	1				
CAS				54	
Certificats d'éducation physique (CEP)	1	2	2		
Licences interfacultaires en sciences humaines et sociales	4	1	1		
Total UniNE	958	997	1'083	1'056	1'016

9.2. Evolution de l'effectif total des étudiants de l'Université aux semestres d'automne (SA)

	SA 2011-2012	SA 2012-2013	SA 2013-2014	SA 2014-2015	SA 2015-2016
Total	4'378	4'358	4'308	4'376	4'352
dont étudiantes	2'577 59%	2'570 59%	2'572 60%	2'653 61%	2'615 60%



9.3. Effectifs des étudiants par faculté

	SA 2011-2012	SA 2012-2013	SA 2013-2014	SA 2014-2015	SA 2015-2016
Lettres et sciences humaines	2'007	2'012	2'019	2'111	2'079
Sciences*	692	718	750	752	915
Droit	856	872	789	811	827
Sciences économiques*	783	726	716	672	515
Théologie	15	13	15	13	0
Sport : Certificats / Attestation	23	15	19	17	16
Licence interfacultaire	2	1	0	0	0

Effectifs SA 2015-2016 par faculté

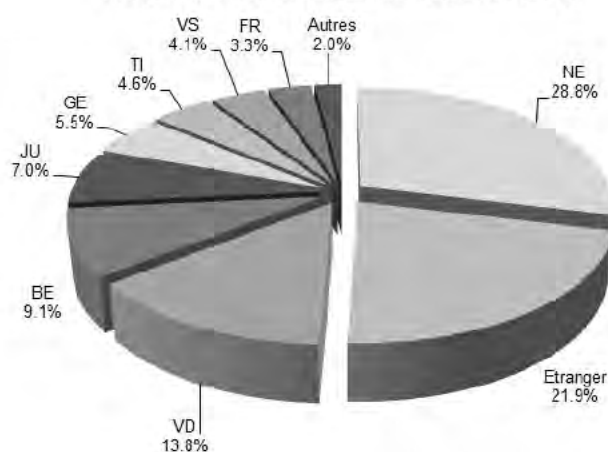


9.4. Provenance des étudiants par canton

Provenance des étudiants par canton (lieu du domicile lors de l'obtention de la maturité)

	Entrants 2015-2016		Total 2015-2016		Différence
AG	2	0.2%	7	0.2%	0.0%
AI			1	0.0%	0.0%
AR			1	0.0%	0.0%
BE	86	8.3%	396	9.1%	-0.8%
BL	3	0.3%	8	0.2%	0.1%
BS	1	0.1%	5	0.1%	0.0%
FR	46	4.4%	142	3.3%	1.1%
GE	77	7.4%	239	5.5%	1.9%
GL			1	0.0%	0.0%
GR			4	0.1%	-0.1%
JU	58	5.6%	304	7.0%	-1.4%
LU	3	0.3%	9	0.2%	0.1%
NE	294	28.4%	1'253	28.8%	-0.4%
NW			1	0.0%	0.0%
OW			2	0.0%	0.0%
SG	1	0.1%	3	0.1%	0.0%
SH			2	0.0%	0.0%
SO	1	0.1%	10	0.2%	-0.1%
SZ		0.1%	1	0.0%	0.0%
TG		0.1%	4	0.1%	-0.1%
TI	49	4.7%	199	4.6%	0.1%
UR			1	0.0%	0.0%
VD	163	15.7%	601	13.8%	1.9%
VS	44	4.3%	178	4.1%	0.2%
ZG	2	0.2%	7	0.2%	0.0%
ZH	5	0.5%	22	0.5%	0.0%
Etranger	201	19.4%	951	21.9%	-2.5%
Total	1'036	100.0%	4'352	100.0%	0.0%

Provenance de l'ensemble des étudiants UniNE



9.5 Effectifs des collaborateurs en fonction de la source de financement

Financement		2013		2014		2015		Variation 15/14	
État	Féminin	246.1	33.6%	255.8	33.4%	272.1	34.6%	16.3	6.4%
	Masculin	300.6	40.9%	290.3	37.8%	294.5	37.4%	4.2	1.4%
Total État		546.7	74.5%	546.1	71.1%	566.5	72.0%	20.5	3.8%
Fonds de Tiers	Féminin	91.0	12.4%	115.2	15.0%	102.5	13.0%	-12.7	-11.0%
	Masculin	96.5	13.1%	106.7	13.8%	118.0	14.9%	11.3	5.1%
Total Fonds de Tiers			187.5		221.9	220.6	28.0%	-1.3	-0.6%
Total	Féminin	337.1	46.0%	371.0	48.4%	374.6	47.6%	3.6	1.0%
	Masculin	397.1	54.0%	397.0	51.6%	412.5	52.4%	15.5	3.9%
Total général		734.2	100.0%	768.0	100.0%	787.1	100.0%	19.2	2.5%

9.6 Effectifs des collaborateurs en fonction du genre (EPT)

Genre		2013		2014		2015		Variation 15/14	
Féminin	EPT	337.1	45.9%	371.0	48.3%	374.6	47.6%	3.6	1.0%
	Effectif	508.0	48.4%	544.0	50.0%	557.0	50.0%	13.0	2.4%
Masculin	EPT	397.1	54.1%	397.0	51.7%	412.5	52.4%	15.5	3.9%
	Effectif	541.0	51.6%	543.0	50.0%	590.0	51.4%	47.0	8.7%
Total	EPT	734.2	100.0%	768.0	100.0%	787.1	100.0%	19.2	2.5%
Total	Effectif	1'049.0	100.0%	1'087.0	100.0%	1'147.0	100.0%	60.0	5.5%

9.7 Effectifs des collaborateurs en fonction de la catégorie du personnel (EPT)

Catégorie		2013		2014		2015		Variation 15/14	
État	Administratif, techn., biblio	196.6	26.8%	192.3	25.0%	200.1	25.4%	7.8	4.0%
	Corps intermédiaire sup.	29.0	3.9%	33.0	4.3%	30.9	3.9%	-2.1	-6.3%
	Corps intermédiaire	194.1	26.4%	194.9	25.3%	204.1	25.9%	9.2	4.7%
	Corps professoral	110.0	15.0%	109.9	14.3%	114.5	14.5%	4.6	4.2%
	Apprenti	17.0	2.3%	16.0	2.1%	17.0	2.2%	1.0	6.3%
Total État		546.7	74.5%	546.1	71.1%	566.5	72.0%	20.5	3.7%
Fonds de Tiers	Administratif, techn., biblio	30.8	4.2%	30.7	4.0%	29.1	3.7%	-1.6	-5.2%
	Corps intermédiaire sup.	0.6	0.1%	0.8	0.1%	1.7	0.2%	0.9	111.0%
	Corps intermédiaire	150.9	20.6%	185.0	24.1%	184.9	23.5%	-0.2	-0.1%
	Corps professoral	5.2	0.7%	4.4	0.6%	3.9	0.5%	-0.5	-11.4%
	Apprenti	0.0	0.0%	1.0	0.1%	1.0	0.1%	0.0	0.0%
Total Fonds de Tiers		187.5	25.5%	221.9	28.9%	220.6	28.0%	-1.4	-0.6%
Total	Administratif, techn., biblio	227.4	31.0%	223.0	29.0%	229.2	29.1%	6.2	2.8%
	Corps intermédiaire sup.	29.6	4.0%	33.8	4.4%	32.6	4.1%	-1.2	-3.5%
	Corps intermédiaire	345.0	47.0%	379.9	49.5%	389.0	49.4%	9.1	2.4%
	Corps professoral	115.2	15.7%	114.3	14.9%	118.4	15.0%	4.1	3.6%
	Apprenti	17.0	2.3%	17.0	2.2%	18.0	2.3%	1.0	5.9%
Total général		734.2	100.0%	768.0	100.0%	787.1	100.0%	19.1	2.5%

9.8. Données comptables (état au 08.02.2016)

Le tableau et les graphiques suivants ont été établis par le Service de la comptabilité générale.

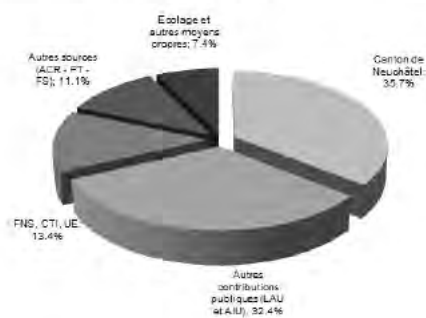
Avertissements

- Les données comptables sont arrêtées au 8 février 2016 et peuvent encore légèrement fluctuer jusqu'au bouclage final des comptes 2015.
- Les "Revenus FNS – SEFRI – CTI – UE" ont été ramenés au niveau des charges afin de refléter la réalité des projets. Les éventuelles recettes supplémentaires sont des produits reçus d'avance et ne doivent pas impacter l'exercice 2015.
- La ventilation par facultés se veut indicative et n'a pas pour vocation de remplacer les chiffres de la comptabilité analytique que l'OFS publie chaque année.

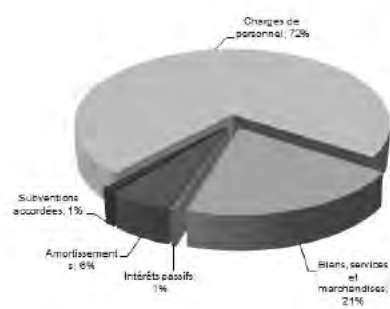
Budget État	Total	Dom. central	FLSH	FS	FD	FSE	FT
Charges de personnel	74'935'199	16'994'461	22'841'933	18'988'093	8'094'238	7'605'127	411'346
Biens, services et marchandises	21'373'840	6'559'762	3'337'703	7'017'519	2'012'168	2'253'312	193'376
Intérêts passifs	529'735	529'735					
Amortissements	5'851'377	5'286'809	14'848	442'975		106'745	
Subventions accordées	1'072'306	803'306	24'000	245'000			
Total des charges (budget État)	103'762'457	30'174'073	26'218'485	26'693'586	10'106'407	9'965'185	604'722
Revenus de biens	-368	-368					
Contributions	-4'334'167	-377'565	-1'501'673	-600'194	-932'907	-914'489	-7'340
Dédommagement de collectivités publiques	-22'571'955	-22'571'955					
Subventions acquises	-24'647'669	-24'647'669					
Enveloppe de l'État de Neuchâtel	-51'961'600	-51'961'600					
Total des revenus (budget État)	103'515'760	-99'559'157	-1'501'673	-600'194	-932'907	-914'489	-7'340
Résultat du budget État	246'697						
Subsides et mandats de tiers							
Charges FNS - SEFRI - CTI - UE	19'572'707	242'477	7'984'997	9'566'610	1'094'819	683'805	
Revenus FNS - SEFRI - CTI - UE	-19'572'707	-242'477	-7'984'997	-9'566'610	-1'094'819	-683'805	
Charges autres sources (ACR - FT - FS)	17'088'522	6'426'485	3'667'531	4'452'323	2'015'884	517'701	8'599
Revenus autres sources (ACR - FT - FS)	-16'230'507	-7'282'487	-2'761'398	-4'168'619	-1'748'434	-261'657	-7'912
Charges totales (y compris réserve)	146'601'329						
Revenus totaux (y compris réserve)	145'743'313						

Réserve "financements spéciaux" en fin d'exercice	6'177'643
--	------------------

Sources de financement 2016



Répartition des charges du budget État



9.9 Statistique des effectifs d'étudiant-e-s de la HE-Arc

HE-Arc	Formations Bachelor et Master	APS do- maine Santé	Formations postgrade & continue	Diplomants en formation de base	TOTAUX
Conservation -restauration	51	0	65	0	116
Gestion	816	0	693	129	1'638
Ingénierie	461	0	15	0	476
Santé	245	165	378	0	788
Totaux	1'573	165	1'151	129	3'018

HE-Arc	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013	15.10.2014	15.10.2015
Domaine conservation -restauration	42	46	53	49	51
Domaine gestion	574	617	728	760	816
Domaine ingénierie	367	399	423	450	461
Domaine santé	281	274	259	255	245
Totaux	1'264	1'336	1'463	1'514	1'573

Domaine Conservation -restauration	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013	15.10.2014	15.10.2015
Conservation /restauration PT	35	36	37	38	43
Master of Arts en Conservation-restauration	7	10	16	11	8
Totaux	42	46	53	49	51

Domaine Gestion	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013	15.10.2014	15.10.2015
Business Law PT	-	-	41	66	86
Business Law TP	-	-	34	64	108
Economie d'entreprise EE	174	176	189	182	197
Economie d'entreprise PT	267	286	311	306	290
Informatique de gestion PT	89	98	94	86	88
Informatique de gestion TP	44	57	59	56	47
Totaux	574	617	728	760	816

Domaine Ingénierie	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013	15.10.2014	15.10.2015
Génie électrique PT	23				
Génie mécanique PT	16				
Industrial Design Engineering PT	124	135	128	134	141
Informatique PT	92	126	143	157	153
Microtechniques PT	112	138	152	159	167
Totaux	367	399	423	450	461

Domaine Santé	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013	15.10.2014	15.10.2015
Soins infirmiers	281	274	259	255	245
Année préparatoire / Modules complémentaires	149	142	161	162	165
Totaux	430	416	420	417	410